

UNIVERSITE DE NEUCHÂTEL • INSTITUT DE GEOGRAPHIE  
Espace Louis–Agassiz 1 • CH – 2001 Neuchâtel

***Etude de terrain***

**CREST**

***MAI 2007***

***Corpus de textes***



# TABLE DES MATIERES

Introduction .....	1
<i>Gaëlle Serquet, assistante</i>	
L'aménagement de la Grand'rue a crest.....	3
<i>Joana Da Silva &amp; Emmanuel Freitas</i>	
Les rives de la Drôme à Crest .....	17
<i>Julia Weilenmann et Jenny Leuba</i>	
Agenda 21 : Le centre technique des Haras nationaux de Crest .....	45
<i>Sabrina Ammann, Erica Di Nicola et Vincent Terrier</i>	
La politique énergétique à Crest.....	73
<i>Alain Segessemann et Simon Rowell</i>	
Produit du terroir : le picodon .....	85
<i>Cristina Mele et Marc-Antoine Bolletta</i>	
Le Crest Jazz Vocal .....	103
<i>Carolina Eraso et Mathieu Henderson</i>	



---

# INTRODUCTION

Gaëlle Serquet, assistante

Chaque année, l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel organise un exercice sur le terrain pour ses étudiants de 3<sup>e</sup> année. Ainsi, durant cinq jours, les participants sont confrontés aux réalités et aux problèmes concrets que rencontre le chercheur dans ses recherches.

Le but premier de cet exercice est de compléter la formation théorique reçue durant l'apprentissage académique de la branche par une expérience pratique de recherche. C'est au travers d'une étude et de l'analyse géographique d'une commune que l'étudiant aura l'occasion d'expérimenter les diverses techniques d'enquête.

La géographie humaine permet d'aborder une large gamme de phénomènes liés par le fait que tous ont une incidence sur l'espace et traduisent les relations qui peuvent se former entre un espace et ses habitants. Dans leurs questionnements, les étudiants ont appréhendé ces relations avec comme angle d'approche une perspective local-global : comment une petite ville comme Crest s'inscrit-elle dans des ensembles plus grands (région, monde) ?

L'exercice de terrain s'est déroulé en trois phases distinctes :

- 1) dans un premier temps, un séminaire d'étude a été organisé. Les étudiants ont pu commencer à "défricher" les sujets et à faire connaissance avec le terrain d'étude choisi. Les étudiants se sont mis par deux et chaque groupe ainsi formé s'est attelé à un sujet particulier : l'agenda 21, les produits du terroir, etc. Ensuite, lors d'une présentation orale devant les autres participants, chaque équipe a énoncé son projet de recherche, ses hypothèses et la manière dont elle envisageait son travail durant les cinq jours de présence sur le terrain ;
- 2) dans un second temps, les étudiants ont réalisé à proprement parler leurs enquêtes sur le terrain et ont ensuite rédigé un rapport dans lequel ils exposent leurs résultats. Ces textes constituent la matière de ce fascicule qui reflète, en quelque sorte, la somme et l'achèvement d'un travail commun ;
- 3) dans un troisième temps, ils ont présenté oralement une synthèse des résultats obtenus au cours de leur travail de terrain.

Les précédents terrains ont été réalisés en Valais, à la Brévine, Saignelégier, Tavannes, Boncourt et Saint-Ursanne en Suisse et, en France, à Cluny, Arbois, Ornans, Abondance, Baume-Les-Dames, Munster, Salins-les-Bains, Morez Ronchamp ou encore Poligny. Pour l'exercice de terrain de l'année 2007, le choix de la commune d'étude s'est porté sur Crest dans la Drôme.

Cette commune, qui compte un peu plus de 8'000 habitants, présente des caractéristiques propres à intéresser le géographe. En effet, Crest est une ville dynamique proposant plusieurs festivals de musiques (Jazz vocal, Futura – musique acousmatique -, musique sacrée, ...), quelques galeries d'expositions d'art, des marchés, et des produits du terroir (dont le picodon, fromage de chèvre AOC). De plus, Crest se positionne comme ville appliquant les principes

du développement durable à travers l'élaboration d'une charte pour un projet urbain CREST 2000-2020 et la rédaction de son agenda 21 local. Crest est ainsi une cité riche pour le chercheur qui décide de s'y attarder.

Il nous reste encore à remercier au nom de l'Institut de géographie et de tous ses étudiants, les autorités ainsi que les habitants de Crest qui ont eu la gentillesse de participer aux entretiens et de consacrer du temps pour répondre aux nombreuses sollicitations des étudiants. Ces remerciements s'adressent aussi à l'équipe de l'Auberge du Square qui nous ont chaleureusement hébergés durant cette semaine. Les Professeurs de l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel, les étudiants et la soussignée sont particulièrement reconnaissants à toutes ces personnes d'avoir permis la réalisation de ce travail dans des conditions optimales.

---

# L'AMENAGEMENT DE LA GRAND'RUE A CREST

Joana Da Silva & Emmanuel Freitas

## 1. INTRODUCTION

Les autorités de Crest sont conscientes depuis des décennies de la nécessité d'un réaménagement. Depuis les années 1980, une importante phase de réflexion a débuté, mais aucun projet n'a abouti durant cet intervalle.

En 2001, la mairie relance un projet de réaménagement et choisit d'intégrer la population à la phase de concertation par le biais d'un comité de pilotage pour aboutir à un projet répondant mieux aux attentes de la population par leur force de proposition et de connaissance du terrain.

Cette concertation en amont a permis de collecter un maximum d'informations et de souhaits de la population pour les faire remonter aux architectes, traduire les attentes et servir de « mémoire locale ».

Ces souhaits pris en compte, la mairie a choisi la mise en place d'un marché d'études de définition simultanée. Cette méthode est basée sur une large concertation en amont et un travail commun permettant une émulation d'idées des différentes équipes et de la population dès la période de conception. Ce procédé devait permettre la modulation des projets, en choisissant les meilleures idées de chacun. La commission d'appel d'offres et le conseil municipal a toutefois choisi le projet Wilmotte dans sa totalité.

*« Je ne veux pas dire que c'était le projet parfait, mais le projet était fonctionnel tel quel. Donc il n'y avait pas vraiment les idées des autres architectes à reprendre. » (Mme Wilkens, la coordinatrice du projet et élue de la mairie)*

Les travaux ont duré environ trois ans. La Grand'Rue a finalement été inaugurée le 14 juillet 2005.

## 2. PROBLEMATIQUE

Notre objectif principal est de saisir la manière dont les habitants et les commerçants perçoivent le réaménagement de la Grand'Rue et de confronter cette perception avec le plan d'urbanisme afin de constater s'il existe ou non des divergences entre ce que prévoyait l'urbaniste (« scénario d'usage ») et ce que vivent effectivement les habitants (« usage effectif »).

Nous allons aborder ce sujet selon trois aspects ayant sous-tendu le projet du réaménagement.

L'aspect économique : le réaménagement vise à renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville afin de concurrencer la ville de Valence et son importante zone commerciale, située à une vingtaine de kilomètres. Il vise également à favoriser l'attrait touristique et à valoriser le patrimoine local.

L'aspect sécuritaire : le réaménagement cherche à résoudre le problème de l'étroitesse des trottoirs ainsi que celui de la circulation automobile qui rendait la rue peu praticable et peu sécurisante, notamment pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite.

L'aspect de la qualité de vie : le réaménagement vise à augmenter la fréquentation de la rue en endiguant le problème de la délinquance ressenti par la population.

L'architecte en charge du dossier, Samuel Proton, du cabinet d'architecture Wilmotte (Paris), définit le projet ainsi :

*«La Grand'Rue n'avait pas aujourd'hui d'identité réelle au sein du centre-ville bien qu'elle soit la principale rue commerçante de la ville. La Grand'Rue se caractérise par son étroitesse. Elle ne dispose pas réellement de trottoirs mais plutôt de petits chasse-roues d'une largeur inférieure à un mètre dans la plupart des cas. Ces trottoirs n'offrent donc pas de protection aux piétons. Le projet comprend, outre le revêtement de sol et le nivellement de la rue, l'éclairage, plus conséquent donc bénéfique en terme de sécurité, les plantations, l'aménagement des intersections, la réhabilitation des réseaux et l'harmonisation du mobilier urbain. L'accès aux magasins et aux bâtiments d'habitation sera facilité pour les personnes à mobilité réduite, fauteuils roulants et poussettes.»<sup>1</sup>*

## **2.1. Question de départ**

Les objectifs visés par le plan d'urbanisme du réaménagement de la Grand'Rue de Crest ont-ils été atteints ?

## **2.2. Méthodologie**

Pour saisir ces aspects, nous avons procédé à des entretiens semi-directifs avec différents acteurs.

### *2.2.1. La mairie*

#### *a) Mme Wilkens, conseillère municipale*

Maria Wilkens est la conseillère municipale chargée de l'esthétique. En faisant partie de la commission « urbanisme et habitat » elle était en charge du dossier de réaménagement de la Grand'Rue. Nous souhaitons que Mme Wilkens nous parle du projet et des attentes de la mairie ainsi que de son évaluation des résultats.

#### *b) Mme Lucas, fonctionnaire en charge de l'Agenda 21*

Mme Lucas est une fonctionnaire en charge de l'Agenda 21. Bien qu'elle n'ait pas suivi le projet depuis le début, elle a été en mesure de nous donner un deuxième point de vue sur le projet.

#### *c) La police municipale*

La police municipale pour connaître son évaluation de la problématique de la sécurité, aussi bien du point de vue de la circulation que de la délinquance.

### *2.2.2. Les commerçants établis à la Grand'Rue*

Nous avons interrogé cinq commerçants établis dans la Grand'Rue, tenant des commerces variés tels que cafés, commerces d'artisanat et produits alimentaires spécialisés.

---

<sup>1</sup> [www.mairie-crest.fr](http://www.mairie-crest.fr)



### 2.2.3. *Les Crestois*

Nous avons menés six entretiens semi-directifs avec la population locale. Nous avons tenu à avoir un échantillon en fonction des catégories d'âge. Nous avons également procédé à une petite série d'entretiens courts et informels avec les habitants qui ont confirmé les tendances dégagées lors des entretiens formels.

### 2.2.4. *Les archives du projet*

La mairie a aimablement mis à notre disposition les archives du projet, ce qui nous a permis de saisir le déroulement du projet au travers des différents comptes-rendus de séances.

## 3. LES PRINCIPAUX ARGUMENTAIRES DES REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE

Lors de la phase de concertation, un comité de pilotage a été formé réunissant différents acteurs de la ville afin de dégager les principales attentes de la population.

Il ressort des différents comptes-rendus consultés aux archives que les commerçants admettaient que la Grand'Rue n'était pas agréable et que cela pouvait peut-être inciter les gens à aller faire leurs courses ailleurs. Ils insistaient pour que le réaménagement soit fait pour différents usages : celui des commerçants, des riverains et des clients. Ils souhaitaient un réaménagement « flexible » qui aurait pu s'adapter à différents usages selon les différents moments de l'année.

La piétonisation de la Grand'Rue était le principal sujet sensible du réaménagement. Les commerçants craignaient la mort de leur commerce. Le système semi-piéton était rapidement apparu comme la solution la plus consensuelle. Différentes réglementations selon les saisons étaient souhaitées car il y a une grande variabilité de la fréquentation entre l'hiver et l'été, avec sa forte affluence touristique. Les commerçants souhaitaient l'acceptation d'un système de « pause-minute », sans création de places de stationnement pour éviter des voitures « ventouses ». Il était également proposé de supprimer la linéarité de la rue afin de dissuader les voitures d'y passer sans s'arrêter (environ 50 % des véhicules ne faisaient que passer).

Le problème de la délinquance était soulevé. Une réappropriation de l'espace public par un aménagement de qualité était vu comme un élément correcteur : augmenter la qualité de vie, le plaisir à être dans cette rue permettrait éventuellement de remonter la pente de la fréquentation et de l'utilisation.

## 4. ANALYSE DE TERRAIN

Avant toute chose, il nous semble primordial de mentionner que le réaménagement de la Grand'Rue de Crest est un sujet « sensible » et fortement politisé. Bien que nous n'en traiterons pas dans notre travail, il est important de noter sa prépondérance car il a un impact sur la manière dont les gens perçoivent le réaménagement. Pour les opposants au maire, cette place est un symbole de sa politique ce qui peut être une des raisons de leur rejet.

### 4.1. L'aspect économique

Pour la ville de Crest, un des objectifs principaux du réaménagement est *«de donner à cette artère principale de la ville et à la place de l'Eglise un plus grand attrait commercial et touristique, de veiller à la sécurité pour tous les utilisateurs, de donner envie d'y habiter, bref,*

*de créer une nouvelle dynamique au centre ancien.* »<sup>2</sup> La ville souhaite relancer le commerce local en invitant la population à se rendre dans un centre-ville plus agréable, notamment par la piétonisation de la rue.

#### 4.1.1. Les commerces

La piétonisation inspirait aux commerçants une crainte de perte de clientèle. Nous n'avons pu obtenir de données précises sur une éventuelle perte de chiffre d'affaire auprès de la mairie. Quant aux commerçants, ils affirment avoir subi une perte pendant la période des travaux. A l'heure actuelle, si les commerçants estiment avoir des pertes, ils ne l'imputent pas au réaménagement mais à la conjoncture actuelle et à la concurrence que représente la zone commerciale aux abords de la ville.

On peut différencier les commerces où les gens ne s'arrêtent que quelques minutes, tels que les boulangeries et les tabacs ; et ceux plus propices au « shopping » tels que les magasins d'habits, de produits spécialisés et d'artisanat. Aux dires de quelques commerçants, le premier type de commerces, alors même qu'un système de « pause-minute »<sup>3</sup> a été mis en place, souffrent bien plus de la piétonisation. D'ailleurs, les deux boulangeries présentent dans la Grand'Rue ont une deuxième succursale accessible en voiture qui enregistre un meilleur chiffre d'affaire. Le deuxième type de commerces souffre beaucoup moins et voit même une augmentation de son chiffre d'affaire en été lors de l'affluence de touristes.

En ce qui concerne les horaires d'accès motorisé de la rue, une commerçante a noté une certaine confusion qui règnerait parmi sa clientèle. En effet, les horaires d'accès motorisé -pour pouvoir se rendre librement aux places de parc sur la Place de l'Eglise- sont variables selon les jours de la semaine et la saison, et cela pourrait, selon cette commerçante, inciter les clients potentiels à se rendre ailleurs.

Par ailleurs, pour certaines personnes, la souplesse ou irrégularité des horaires d'ouverture des magasins semblent constituer un frein au dynamisme de la rue.

*« Pour moi ça n'a rien dynamisé du tout [...] on est mercredi après-midi, les enfants ont pas cours : t'es malade, la pharmacie est fermée ; l'opticien si tu veux des lunettes de soleil parce qu'il commence à faire beau, c'est fermé. Et il est 14h10, je suis désolé, c'est mort [...] les gens vont se tourner vers les villes qui bougent un peu plus, Valence, Montélimar [...] et le souci c'est que cette ville ils veulent la dynamiser pour des vieux. Personnes âgées, dynamiser...je sais pas ce qu'ils peuvent faire [fait référence à la structure démographique de la ville.] » (crestois, 21 ans)*

## 4.2. L'aspect sécuritaire

Avant son réaménagement, la Grand'Rue de Crest était totalement ouverte à la circulation et comprenait des places de parc sur toute sa longueur ; les trottoirs y étaient perçus comme « étroits », « glissants », « dangereux » et impraticables pour les chaises roulantes et les poussettes. (voir annexe 1)

Pour répondre à ce problème, les trottoirs surélevés ont donc été supprimés, la circulation conditionnée et la rue aplanie au maximum. (voir annexe 2)

<sup>2</sup> [www.mairie-crest.fr](http://www.mairie-crest.fr)

<sup>3</sup> Ce système permet l'arrêt, mais le conducteur doit être capable de déplacer immédiatement son véhicule si quelqu'un le demande.

En ce qui concerne cet aspect du réaménagement, toutes les personnes interrogées sont unanimes, la rue est bien meilleure actuellement, on peut y passer à pied « sans toujours se retourner pour voir si une voiture arrive » et les poussettes peuvent circuler plus aisément.

On peut donc dire qu'en ce qui concerne la sécurité des piétons et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, les objectifs du réaménagement ont été atteints et perçus comme tels par la population interrogée.

#### 4.2.1. Le revêtement

L'architecte en charge du dossier, Samuel Proton concevait le revêtement ainsi : « *Il est important que la Grand'Rue trouve une identité dans la ville. Crest se caractérise dans ses hauteurs par des cheminements en galets gris formant des calades. Les pavés et les galets peuvent devenir des éléments d'identité de la ville pour la Grand'Rue dans le traitement des sols, ce qui renforcerait son caractère piéton.* »<sup>4</sup>

En ce qui concerne le revêtement en pavés, les personnes âgées interrogées le trouve peu pratique, voire un peu dangereux :

*« Elle était bien mieux goudronnée, parce que là, les pavés se soulèvent, on risque de se casser la figure ! » (Riverain, 80 ans)*

*« Par rapport au revêtement, c'est nul. C'est une rue piétonne où l'on ne peut pas marcher dans le sens où l'on s'accroche les pieds. Les personnes âgées pas mieux, et moi qui marche avec des talons c'est une horreur ! J'ai bousillé quatre paires de chaussure depuis [...] moi je suis un peu en colère avec cette rue qui n'est pas assez fonctionnelle pour marcher. Parce que qui dit rue piétonne dit piéton, ça c'est normal et ça c'est bien [que la rue soit devenue piétonne], mais je reconnais qu'il y a des personnes âgées qui marchent difficilement, j'en connais qui sont tombées [...] je reconnais qu'ils ont voulu faire dans le style de la Tour une rue médiévale, mais c'est pas fonctionnel. » (Riveraine, 60 ans)*

La population plus jeune ne nous a pas fait mention de ce problème. Il semble donc qu'il n'affecte que les personnes éprouvant des difficultés à se déplacer.

#### 4.2.2. Les places de parc

Le nombre de places de stationnement est passé de quarante-cinq à sept dont une réservée aux personnes à mobilité réduite, un horodateur limite le stationnement à une heure pour 1€ Les élus voulaient qu'il y ait un « tournus » dans le stationnement afin de permettre au maximum de personnes l'accès au centre-ville avec un minimum de places.

Plusieurs commerçants et policiers municipaux constatent que les places sont régulièrement occupées par certains commerçants pour une longue période, empêchant ainsi les clients d'accéder aux places alors même qu'il s'agit de leur fonction première. Ce système ne semble donc pas totalement fonctionner. Les horodateurs sont d'ailleurs souvent vandalisés et les gens ne paient qu'à l'approche des policiers.

---

<sup>4</sup> [www.mairie-crest.fr](http://www.mairie-crest.fr)

### 4.3. L'aspect de la qualité de vie

#### 4.3.1. La Place de l'Eglise

La Place de l'Eglise est la place centrale de la Grand'Rue, elle a fait l'objet principal du réaménagement, notamment pour améliorer la qualité de vie. Avant le réaménagement, cette place était en fait un parking comprenant 45 places de stationnement. (voir annexe 3)

Cette place est aujourd'hui organisée selon trois niveaux :

1. Le prolongement de la rue où circulent les voitures
2. Les terrasses de cafés
3. Le parvis de l'Eglise Saint-Sauveur

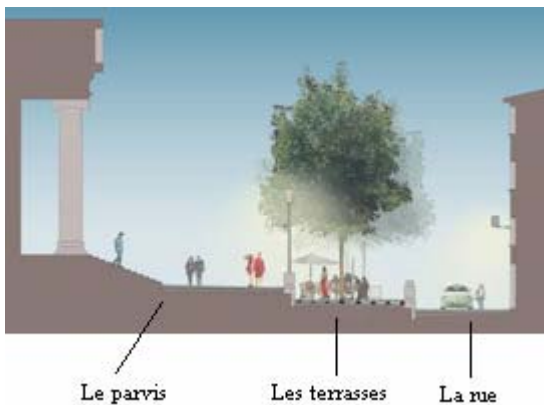


Schéma 1 : les trois niveaux de la Place de l'Eglise<sup>5</sup>

Pour circuler entre les différents niveaux, il y a deux types d'accès : à l'Ouest le prolongement de la rue qui permet aux voitures d'accéder aux places de parc ; à l'Est des escaliers à trois paliers.



Schéma 2 : les circulations entre les trois niveaux de la Place de l'Eglise<sup>6</sup>

Nous avons pu observer une préférence pour le passage du côté Ouest de la place. Certaines personnes qui venaient par l'Est sont allés jusqu'à faire le tour par l'Ouest plutôt que

<sup>5</sup> Illustration tirée du plan de l'architecte, disponible sur [www.mairie-crest.fr](http://www.mairie-crest.fr)

<sup>6</sup> Illustration tirée du plan de l'architecte, disponible sur [www.mairie-crest.fr](http://www.mairie-crest.fr)

d'emprunter les escaliers, ce qui aurait été le chemin le plus court. Les escaliers ne sont pas mis en évidence et semblent être la continuité de la terrasse plutôt qu'un accès au troisième niveau (voir annexe 4). De plus, ces marches sont réputées comme particulièrement glissantes par temps de pluie, quelques accidents se sont déjà produits.

#### 4.3.1.1. Les blocs de granit

Les différents niveaux de la place sont séparés par des blocs de granit. Leur installation répond à une obligation légale comme nous l'a expliqué Mme Wilkens la coordinatrice du projet :

*« Avant, (la place) était tout en pente, donc on a cherché à faire le maximum horizontal pour que ce soit plus agréable et plus sécurisant à utiliser et dès qu'on a un dénivelé de 40cm, par rapport à la loi pour les personnes à mobilité réduites, on doit mettre des séparations et on a donc choisi de mettre ces blocs en pierre. Déjà les blocs de pierre font partie du langage à Crest, on en trouve un peu partout, mais en même temps ça permet de s'asseoir. »*



*La Place de l'Église depuis l'Ouest*



*La Place de l'Église depuis le tribunal*

Un véritable rejet des blocs se dégage de tous les entretiens. Le plus frappant est le champ lexical en rapport avec la mort que les crestois utilisent pour les décrire. Ils sont nommés tour à tour « tombeaux », « tombes », « pierres tombales », « caveaux », « mémorial », « cimetière », « stèles ». Ce consensus, trop marqué pour être dû au simple hasard, semblerait être le fait d'un journaliste local, qui aurait le premier employé ces termes dans ses articles. Mais lorsque nous demandons aux crestois une explication quant à cette terminologie, elle leur semble aller de soi, décrivant parfaitement ce que cela leur inspire personnellement. Cette terminologie fait donc partie du discours local. Cela s'est confirmé par deux courts entretiens avec des touristes qui, bien que n'appréciant pas les blocs, n'ont pas utilisé de termes mortuaires.

L'idée de ces blocs était aussi de permettre aux personnes de s'asseoir ailleurs que sur des terrasses « payantes », il ressort de notre observation que personne ne les utilise de cette manière à l'exception des enfants qui jouent parfois dessus, mais régulièrement rappelés à l'ordre par leurs parents.

*« A part les mômes, personne ne s'assoit sur les blocs. Personne n'a envie de s'y asseoir, on va plutôt sur les bancs à côté (désigne les bancs en bois devant le tribunal) à la limite je m'y poserais pour y lire : « J'irai cracher sur vos tombes ». » (Riverain, 65 ans)*

L'utilisation prévue de ces blocs ne semble pas être comprise par la population : s'asseoir sur ces blocs est une transgression, un acte qui demande une « permission » comme l'illustre la citation suivante :

*« Nous on le fait parce qu'on a rien d'autre, bon, on se permet plus ou moins tout, on a grandi ici, on se le permet. Je pense que certaines personnes ne se le permettraient pas. Pour moi c'est quelque chose de naturel parce que je connais le monsieur qui tient le Snack-Bar, donc c'est plus facile pour moi, il ne va pas venir me dire de dégager. (...) moi, le soir quand je les voit, j'ai juste envie de faire des graffiti dessus pour donner un peu de couleur parce que c'est un peu mort » (crestois, 21 ans)*

Nous avons remarqué que les blocs entre la rue et les terrasses sont trop hauts pour être accessibles directement ; ceux entre le parvis de l'église et les terrasses sont plus accessibles, mais situés le long des voitures stationnées surplombant les terrasses. L'accès le plus facile serait donc de passer par les terrasses, mais la continuité de la terrasse est comprise comme un espace relevant du privé. (voir annexe 5)

Les gens réclament très fréquemment de la verdure pour « casser » ces blocs.

D'une manière générale, nous pouvons conclure que le concept de l'architecte n'a pas été compris par la population qui rejette fortement leur présence sur la place de l'Eglise.

#### 4.3.1.2. Les terrasses

Deux bistrotiers se partagent la terrasse : Le « Café de Paris » et le « Délices et Soleil ». Les deux terrasses existaient déjà avant le réaménagement mais n'avaient pas un réel espace prévu pour elles, les tables étaient entre les voitures et devaient être rentrées lors des cérémonies funéraires à l'Eglise Saint-Sauveur. Avec la séparation de la place en trois niveaux, les terrasses ont donc ainsi gagné un espace qui leur est totalement dévolu.



Terrasse de gauche : « Délices et Soleil »



Terrasse de droite : « Café de Paris »

La mairie a souhaité harmoniser le mobilier des deux cafés, avec des chaises en acier et en osier tressé ainsi que des parasols unis. Les deux cafetiers ont souhaité se différencier en installant des plantes en pots pour marquer une séparation.

*« C'est pour éviter que l'on tombe chez l'autre. Et apparemment ils sont très différents. Ça se voit un peu moins quand il y a des touristes qui vont là où ils ont envie de s'asseoir, mais ils ont une clientèle locale assez séparée et c'est pour ça que eux aussi veulent se démarquer l'un de l'autre. » (Mme Wilkens)*

En effet, nous avons pu constater que la clientèle des deux cafés est assez différente comme les photos ci-dessus l'illustrent : La terrasse du « Délices et Soleil » attire plutôt une clientèle jeune

et des locaux, alors que la terrasse du « Café de Paris » attire plutôt les touristes et des personnes aisées. Ce fait peut s'expliquer par le type de restauration des deux établissements. Le « Délices et Soleil » est plutôt un snack-bar, alors que le « Café de Paris » propose une cuisine plus élaborée.

*« Ça c'est vraiment une terrasse pour touristes (le Café de Paris) et ça c'est vraiment une terrasse pour « cretois » tu vois.[...] c'est vrai que sa terrasse n'est pas massivement occupée par les cretois. Enfin c'est l'impression que j'ai, mais je suis pas là non plus tous les jours pour le dire[...]comme je te dis, où il y aura de la vie, ça va être cantonné comme on a dit tout à l'heure, à partir du buisson. A partir du buisson (côté « Délices et Soleil ») tu peux voir un gamin jouer au ballon, il y a son père qui boit un coup là. Après, à partir de ce côté là (côté « Café de Paris ») il n'y a plus grand chose. » (cretois, 21 ans)*

L'Ouest de la place a une plus forte circulation et plus d'animation liée à une clientèle plus jeune, et l'Est de la place, une faible circulation par les escaliers et moins d'animation avec une clientèle plus âgée. Nous pourrions alors lire cette place comme un espace symboliquement divisé en deux, tant par la fréquentation que par la circulation.

#### 4.3.2. La délinquance

Lors des réunions du comité de pilotage, les membres ont à de nombreuses reprises mentionné un problème de délinquance. Il ressort d'un compte-rendu d'une séance qu'un aménagement de qualité apparaît comme un élément correcteur potentiel pour *augmenter la qualité de vie, le plaisir à être dans cette rue permettra de remonter la pente de la fréquentation et de l'utilisation*. Nos entretiens nous ont laissé penser que la place de l'Eglise, avant son réaménagement, était manifestement le lieu de rencontre de la jeunesse cretoise. Une jeunesse qui pouvait parfois s'enivrer ou « fumer des joints » sur la place, alimentant ainsi ce sentiment de délinquance.

*« Il y a quatre-cinq ans ouais... Tout le monde squattait plus ou moins là. Il y avait pleins de jeunes et tout. Aujourd'hui, ils ont réaménagé, c'est cool, mais réaménager et mettre des caméras... Maintenant, aujourd'hui, ici, il n'y a plus rien. [...] Le lavoir, ce genre d'espaces, on sait que entre guillemets c'est un espace à nous. C'est un espace de liberté. [...] Je passe quand même ici parce qu'il y aura au moins quelqu'un que je connais qui pourra me réorienter sur mes collègues. Sincèrement ici il y avait de la vie avant. C'était un peu des crapuleux mais y avait du monde. T'arrivais, l'autre avait la porte de la voiture ouverte, y avait de la musique, des jeunes autour. L'autre il allait chercher à boire, il revenait. J'avais l'impression que ça vivait. Maintenant j'ai l'impression... je suis déçu. » (jeune cretois)*

Pour remédier au problème de délinquance, la mairie a fait installer quatre caméras de vidéo-surveillance le long de la rue pendant son réaménagement. La mairie est bien consciente que ce dispositif n'a pas éliminé le problème mais l'a simplement déplacé. On peut cependant dire que le nombre de vols, déprédations contre les vitrines ont brusquement chuté après la pose de caméras. La population se sent plus en sécurité.

*« Je sais que là où il y a des caméras, ça a diminué fortement, puisque les gens savaient, on leur a bien dit qu'on mettait des caméras, donc les délinquants savaient qu'il y avait des caméras donc ils ne faisaient plus leurs délits là dessous. Par contre ça les a déplacés ailleurs dans d'autres petites rues. On a surtout une problématique de trafic de drogue. Donc les petites ruelles bien sombres... c'est assez propice. Donc c'est une problématique de trafic de drogue, mais c'est plus un sentiment de délinquance qui règne qu'une réelle délinquance. Quand on regarde les chiffres, on est comparables à d'autres villes de même taille. Voilà, on est ni plus ni moins. Il y a un sentiment assez fort... il y a un retour positif de la population pas rapport à*

*l'installation des caméras de surveillance. » (Mme Lucas, Responsable de l'Agenda 21)*

Les policiers municipaux nous ont confirmé la diminution de la délinquance dans la Grand'Rue, ils ne sont toutefois pas dupes et reconnaissent eux aussi que ce procédé n'a fait que déplacer le problème.

#### 4.3.3. *La place de l'Eglise, un espace public*

Si l'espace public peut être considéré comme le lieu de la rencontre des individus, un espace mixte, il n'est toutefois pas rare que certains espaces publics soient appropriés par des groupes de population particuliers. Véronique Stein écrit à ce sujet : *« Les qualités, la localisation, l'accessibilité, les services offerts et enfin les représentations (réputation) qui caractérisent les espaces influent, pour une large part, sur les populations en présence. Certains groupes s'affirment donc au détriment d'autres, imposant des barrières, plus ou moins tacites (codes, comportements). Ainsi, certaines conditions d'accessibilité aux espaces publics existent ; elles reposent notamment sur l'argent, l'âge, l'ethnie, le sexe.(...) l'espace public est fréquemment la scène de jeux de pouvoir dans lesquels des groupes tentent de s'assurer la domination sur les autres. Ce sont souvent les espaces publics dont le statut est le plus mal défini et/ou qui ont été en quelque sorte détournés de leur fonction initiale (entrées d'immeubles, passages, etc.), qui deviennent les lieux dont les enjeux (d'appropriation) sont les plus importants. » (STEIN 2005 : 69)*

Plus que le réaménagement, c'est l'installation des caméras de vidéosurveillance sur la place qui aurait vraisemblablement déplacé le rassemblement des jeunes au lavoir. Mais une certaine confusion règne, le rejet de la place - particulièrement des blocs de granit - est tel, qu'il est assimilé au réaménagement de la Grand'Rue.

Le réaménagement et les nouvelles représentations engendrées ont amené une population plus âgée à investir la place. Les buts fixés par la mairie ont été atteints en ce qui concerne la fréquentation de la Place de l'Eglise, comme l'illustrent les extraits d'entretiens suivants :

*« Avant il y a eu une période où ils étaient basés là tout de suite, mais ça ne m'inquiétait pas directement. Mais je vais vous donner un petit exemple : on avait pas du tout envie d'aller boire un coup à la Place de l'Eglise, avec tous les gars qui étaient là, les chiens, [...] on était pas à l'aise. Maintenant la Place de l'Eglise question de ça c'est mieux.[...] Maintenant on y va plus volontiers. » (Riveraine 60ans)*

*« Je ne sais pas, enfin, mais il y avait sûrement des gens qui restaient là, mais c'était vraiment très désagréable d'être là, avec les voitures qui passaient... le bruit des voitures, les gaz d'échappement. A mon avis, il y avait de gens mais c'était nettement moins agréable. De manière assez objective, en plus j'habitais avant le centre-ville, c'est vraiment mieux maintenant. » ( Mme Lucas, Responsable de l'Agenda 21)*

## 5. CONCLUSION

L'aménagement de la Grand'Rue a pour but de redynamiser le vieux centre de la ville de Crest, de relancer le commerce local en invitant la population à se rendre dans un centre-ville plus agréable et de réduire la dangerosité de la rue en restreignant la circulation et le stationnement automobile, en agrandissant l'espace piéton et en augmentant la luminosité des éclairages public afin de rendre la rue plus sécurisante.

En ce qui concerne l'attrait commercial engendré par le réaménagement, il semblerait que les commerçants soient, d'une manière générale, satisfaits. Bien qu'ayant subi une perte de chiffres



d'affaire durant la période des travaux, les commerçants voient aujourd'hui l'affluence augmenter durant la période estivale. Si les chiffres d'affaires sont stagnants, voire à la baisse, ils l'imputent à la conjoncture actuelle.

Quant à l'amélioration de la sécurité des piétons, la rue est bien plus agréable et sécurisante aujourd'hui. L'éclairage et la pose de caméras de vidéosurveillance ont contribué à endiguer le problème de la délinquance.

Si la Place de l'Eglise fait parfois l'objet de controverses, c'est que le concept de l'architecte concernant les blocs de granit n'a pas été compris par la population qui rejette fortement leur présence sur la place de l'Eglise.

Notons toutefois que l'Eglise Saint-Sauveur, mise en valeur par l'éclairage, n'était pas ouverte lors de notre passage, sa promotion pourrait amener une plus grande quantité de visiteurs dans la Grand'Rue et ses commerces.

*« Ca a été remarqué par un audit externe qui a fait un travail sur notre commune, une association qui s'appelle les plus beaux détours de France, c'est les guides Michelin, et ils ont marqué dans leur conclusion sur le patrimoine « dommage que l'Eglise Saint-Sauveur soit fermée ». Elle est toujours fermée. » (Mme Lucas, Responsable de l'Agenda 21)*

Ces conclusions doivent toutefois être relativisées, notre échantillon de population n'est pas assez important pour être représentatif de toute la population cretoise, nous n'avons pu voir cette rue que du lundi 7 mai au vendredi 11 mai 2007, nous n'avons donc pu voir la Grand'Rue pendant le marché du samedi matin, ni son fonctionnement en été lorsque les touristes sont plus nombreux. De plus, nous sommes arrivés le lendemain de l'élection présidentielle, la tension politique n'était sans doute pas encore retombée ce qui a pu influencer les réponses de certains entretiens.

## 6. BIBLIOGRAPHIE

**Bassand M., Compagnon A., Joye D., Stein V.** 2001 : *Vivre et créer l'espace public*. Lausanne : PPUR.

**Ghorra-Gobin C. (sous la dir.)** 2001 : *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale*. Paris : L'Harmattan.

**Loiseau-van Baerle F.** 1990 : *La rue, un espace à mieux partager : [concilier circulation, sécurité et vie locale - réaménager l'espace public]*. Paris : Ed. Amarcande.

**Stein V.** 2005 : L'espace public aujourd'hui. In Stein V., *La reconquête du centre-ville : du patrimoine à l'espace public*. Genève, Université de Genève, thèse de doctorat, p. 62-78.

**Wilmotte J.-M.** 1999 : *Architecture intérieure des villes*. Paris : Le Moniteur

Crédits photographies : Emmanuel Freitas

## ANNEXES

*Annexe 1 : Les trottoirs avant le réaménagement*



*Annexe 2 : Les trottoirs après le réaménagement*



*Annexe 3 : La Place de l'Eglise avant le réaménagement*



*Annexe 4 : L'accès aux blocs de granit*



*Annexe 5 : Les escaliers à l'Est de la Place de l'Eglise*





---

# LES RIVES DE LA DROME A CREST

## USAGE, DEMANDE ET PROJET

Julia Weilenmann et Jenny Leuba

### 1. INTRODUCTION

Comment les rives de la Drôme sont-elles utilisées aujourd'hui dans la ville de Crest et vers quelle conception de la rivière devrait-on tendre pour répondre à la demande des habitants ? C'est pour répondre à cette question que nous allons partir à la rencontre de la population de Crest et de personnes particulièrement aptes, de par leur profession et leur fonction, à nous parler du rapport entre la rivière et la ville et des différents aspects qui contraignent l'aménagement des rives. L'étude de la conception officielle de l'aménagement des rives permettra par ailleurs d'ancrer cette recherche dans une dynamique qui allie éléments globaux et locaux.

Nous allons tout d'abord parcourir rapidement l'évolution du rapport ville-fleuve dans l'histoire et les fonctions principales que remplissent les fleuves en milieu urbain aujourd'hui. Puis nous poursuivrons notre introduction théorique sur le thème du global-local et tâcherons de montrer comment celle-ci s'y inscrit à différents niveaux. Après avoir brièvement décrit nos méthodes de recherche, nous présenterons leurs avantages qui justifient que nous les ayons retenues mais aussi leur limites et les réserves qu'il y a lieu de formuler à leur sujet. La présentation du terrain qui suit cette première partie introductive situera sommairement notre lieu d'étude dans son contexte et en donnera les principales caractéristiques à connaître dans le cadre de cette recherche. Ensuite de quoi l'analyse de nos résultats sera présentée à travers les trois angles d'approche suivant : l'usage, la demande et les projets concernant les rives de la Drôme à Crest. Enfin une conclusion tentera de rattacher le cas spécifique des rives de la Drôme à Crest à la problématique plus générale de la mise en valeur des fronts d'eau en milieu urbain, aux enjeux économiques qui y sont liés.

### 2. QUESTION DE RECHERCHE

Cette recherche de terrain a pour objectif principal de comprendre d'une part quel est l'usage actuel des rives de la Drôme dans la ville de Crest et d'autre part quel serait l'aménagement qui correspondrait à la demande des habitants. Ces résultats seront confrontés aux informations que nous livrerons des personnes qui possèdent une connaissance spécialisée de la rivière afin de donner un contre poids aux propositions recueillies auprès de la population. Cette mise en regard devrait également mettre à jour d'éventuels décalages entre la perception de la situation par la municipalité et celle de ses citoyens. La planification de la ville concernant l'aménagement des rives sera abordée premièrement en terme de contenu et deuxièmement sous l'angle du processus utilisé. De plus, nous tenterons de comprendre comment la ville de Crest s'inscrit, parallèlement à un contexte local et régional, dans un contexte global de valorisation des fronts d'eau et de concurrence en milieu urbain.

### 3. EXPOSITION DE LA PROBLEMATIQUE

#### 3.1. La ville et ses fronts d'eau

L'approche que nous adoptons pour traiter notre question de recherche est de se pencher sur la question de la place de la nature, et plus particulièrement la place des rives maritimes et fluviales, en milieu urbain. CARRÉ et CHARTIER (2005) nous disent au sujet du contexte français que l'on est passé d'une nature assujettie avant les années 1970, à une construction de la ville qui compose nécessairement avec les éléments naturels présents.

On distingue plusieurs phases de ce processus de requalification des fronts maritimes et fluviaux dans la littérature. GUÉRADOT (2004), CARRÉ et CHARTIER (2005) ainsi que RODRIGUES-MALTA (2004) nous en donnent un aperçu: jusqu'au milieu du XIX siècle, la ville est en symbiose avec ses cours d'eau, puis les habitants lui tournent progressivement le dos durant la fin du XIX et au XX siècle. Par la suite, on essaie de renouer le lien avec l'eau. À la fin des années 1960, on s'aperçoit que l'urbanisation d'après-guerre a rendu la nature urbaine pathogène. La création d'espaces verts est alors considérée d'intérêt public et les premières actions sur les front d'eau ont lieu notamment en Grande Bretagne. Il s'agit alors de reconquérir des centralités perdues. Dans les années 1980, les inondations et la pollution deviennent les préoccupations majeures. De plus, les espaces verts sont connotés négativement du fait de leur faible accessibilité, on leur préfère le concept d'« *open space* » (CARRÉ et CHARTIER 2005 : 3). Cette deuxième phase correspond à la fois à une requalification physique des rives de mer et de fleuves, c'est à dire à un souci écologique, et à la reconversion de la base de l'économie locale. La volonté de rendre les rivières aux habitants apparaît également à cette époque chez les aménageurs. Plusieurs villes méditerranéennes comme Barcelone, Gène ou Marseille sont témoins de ce nouveau paradigme. Le Waterfront y joue un rôle de « *vitrine où seront mises en scène les potentialités, les singularités, les modernités de ces villes portuaires aspirant au titre de vraie métropole européenne* » (RODRIGUES-MALTA 2004 : 94). La fonction de la nature en ville évolue, de récréative et biologique elle devient aussi économique et paysagère. Il est intéressant de noter que ces villes ont en commun des situations « *contenues* » entre différents types de limites physiques (mer, reliefs). C'est peut être là une explication à leur habitude de recycler les espaces en permanence, qui contribue positivement au processus de revalorisation des rives.

On comprend en parcourant ces différents exemples que les objectifs visés par le réaménagement des rives en milieu urbain peuvent être de trois ordres:

1. environnemental (qualité de l'eau, faune et flore, inondation, biodiversité)
2. récréatif (promenade...)
3. et économique (entreprises, transport, tourisme...)

Les arguments citoyens se référant au cadre de vie et aux exigences sociales découlent plutôt de la fonction récréative des rives, tandis que les discours portant sur les ports urbains (dans le cas de bords de mer surtout) découlent d'avantage de la conception économique des fronts d'eau, tournée vers la compétition entre villes.

RODRIGUES-MALTA (2004 : 98) relève en outre une nuance géographique parmi les tendances actuelles. En effet les États-Unis semblent d'avantage envisager la transformation des Waterfront en projets à vocation ludique (on peut y voir un lien avec le développement massif des centres urbains de loisirs dans ce même pays), tandis que les pays d'Europe s'orientent plutôt vers des démarches de projets urbains. La politique de la ville de Crest paraît, en tout cas à première vue, se conformer à cette tendance, puisqu'elle a déjà mis en route un projet urbain.

Pour continuer la réflexion sur la reconquête des waterfront, GUÉRADOT (2004 : 77) relève avec justesse que l'on essaie souvent de combiner des intérêts divergents, voire contradictoires : « *la protection contre les crues et l'accès aux fleuves, la protection des espaces fluviaux et le développement d'activités nautiques, la notion d'espace public et l'appropriation des berges par des activités portuaires ou touristiques, les nombreux usages des bords de l'eau et la circulation dans l'agglomération, la pêche et le développement d'activités nautiques motorisées...* » Nous essayerons dans cette recherche de voir comment ce type de contradictions peut être résolu concrètement. Par ailleurs, GUÉRADOT présente un questionnement intéressant : pourquoi l'idée de consensus caractérise-t-elle si souvent les projets de reconquête de fleuves? On connaît pourtant les nombreux conflits qui allongent voire font échouer ces projets. Pourquoi dès lors cette mise en scène de consensus? L'auteur avance comme première explication l'utilisation de démarches participatives qui confèrent aux projets une certaine légitimité. Mais on peut également y déceler un « *écran destiné à masquer les enjeux spatiaux et sociaux.* » dit-il. Cela permet à la reconquête de s'imposer comme une évidence. La ville et la nature sont personnifiées, ce sont elles qui initient les actions. C'est la raison pour laquelle nous nous efforcerons dans ce travail à déconstruire ces réifications, afin de comprendre *Qui* produit réellement l'espace, *Pour Qui* et *Pour Quoi*.

Un autre point qu'il nous semble utile de mentionner dans cette première partie théorique est le processus de concertation. En effet ce terme apparaît très fréquemment dans tous les discours, sociaux, politiques et scientifiques traitant de l'aménagement des villes. Cet angle d'approche est relativement secondaire dans notre étude, mais nous ne pouvons faire l'impasse de le mentionner, au moins brièvement. Il convient tout d'abord de différencier trois types de participation (RÉRAT, SCHNEYDER-TORRIGIANI et VUAGNIAUX 2003 : 6): la publicité, la consultation et la participation à proprement parler. La publicité consiste avant tout à distribuer de l'information sur les décisions prises. On peut en fait difficilement parler de « processus participatif » ici. La consultation va un cran plus loin en permettant à différents acteurs de se prononcer sur un projet. Cela permet d'anticiper les conflits et d'aboutir à une forme de consensus à la fin de l'élaboration du projet. Le processus se heurte néanmoins à diverses limites, comme l'absence des acteurs opposés au principe même d'un projet par exemple. L'approche participative complète consiste à « *réunir tous les acteurs et utilisateurs potentiels d'un espace à réaménager, afin de confronter leurs points de vue à ce sujet. De cette discussion doit émerger une solution, satisfaisant la majorité, qui servira de base au futur projet.* » (RÉRAT, SCHNEYDER-TORRIGIANI et VUAGNIAUX 2003 : 7)

Dans le cas de la ville de Crest, il nous semble que la municipalité a saisi la différence entre ces trois approches et qu'elle avance consciemment dans un processus participatif, puisqu'elle s'est associée à sa population pour l'élaboration de l'étude prospective, en 1999 en vue de la rédaction de son PLU (Plan d'Urbanisme Local). Notre objectif n'est pas d'évaluer la méthode choisie par la ville de Crest, mais nous jugeons utile de situer notre terrain par rapport aux différentes approches possibles en terme de processus. Nous relèverons également que l'ensemble des sources littéraires consultées pour notre travail encouragent la mise en place de processus participatifs qui d'après ces diverses sources, concluent à des résultats plus satisfaisants dans l'ensemble que les processus « top-down » classiques. RODRIGUES-MALTA (2004 : 95) note par ailleurs que le PPP (Partenariat Public-Privé) est plus apte à faire aboutir des projets sur les waterfront, en terme de temps et de qualité.

Ce survol théorique sur la valorisation des fronts d'eau nous a encouragé pour notre étude de cas dans la ville de Crest à étudier d'une part les usages et les demandes des habitants, et d'autre part les initiatives de la ville face au potentiel que représente la Drôme. En effet, le rôle de la mairie est prépondérant : pour aménager la ville au mieux, elle doit à la fois être consciente de la relation que les citoyens entretiennent avec la rivière et s'inspirer des exemples innovants que l'on peut observer dans les métropoles qui tirent parti de leur front

d'eau. Ainsi, avons nous structuré ce travail selon les quatre chapitres suivants : usages, demandes, projets, contexte global.

### **3.2. Du cas particulier au contexte global**

Notre recherche sur les rives de la Drôme peut être comprise à travers l'angle d'approche du global-local. En effet, si la ville joue un rôle de centre pour la région qui l'entoure, elle s'inscrit aussi dans un contexte plus global, à l'échelle nationale, européenne voire mondiale. Tout d'abord, la tendance actuelle des villes à se tourner vers la nature et à ne plus la prendre en considération uniquement pour son côté fonctionnel mais également comme un atout à mettre en valeur est une tendance qu'on observe dans plusieurs grandes villes du monde. C'est une mode largement répandue aujourd'hui d'élever les cours d'eau au rang d'élément attractif d'une ville. Cette tendance à s'ouvrir à la nature touche également les villes plus petites, bien qu'elles n'aient pas les mêmes moyens financiers ni organisationnels que leurs grandes sœurs métropolitaines. À l'échelle nationale voir internationale, il faut considérer les réseaux et la hiérarchisation des villes en terme de concurrence pour attirer un maximum de touristes ou d'entreprises. Il nous importera de voir dans quelle mesure cette tendance à valoriser les éléments « eau » se retrouve à Crest.

Ensuite, d'un point de vue environnemental, un fleuve doit toujours être considéré depuis l'endroit où il prend sa source jusqu'à l'endroit où il se jette. D'ailleurs, au niveau juridique les cours d'eau ne peuvent pas être régis à la simple échelle de la commune.

## **4. DEMARCHE ET METHODOLOGIE**

Nous allons à présent exposer les différentes méthodes de travail que nous allons utiliser pour répondre à nos questions de recherche. En présentant les différentes techniques, nous aborderons également leurs avantages et limites et soulignerons en quoi elles sont appropriées pour notre recherche. Pour la description des méthodes nous nous sommes inspirées de QUIVY.(2002 :196-203)

### **4.1. L'observation**

L'observation visuelle permet de saisir les spécificités du terrain sans passer par un document ou un témoignage. Cette méthode évite de reconstituer une situation à partir des déclarations d'acteurs comme c'est le cas pour les entretiens. Elle permet d'analyser l'organisation spatiale et est souvent utilisée pour compléter d'autres méthodes d'analyse. Les possibilités d'observer étant infiniment larges, une grille d'observation préalablement élaborée permet au chercheur de structurer l'action de l'observation. La grille contient les différents éléments à observer.

Les avantages de cette méthode sont la capture des caractéristiques du lieu et la possibilité de recueillir un matériel d'analyse qui n'est pas suscité par le chercheur. L'observation permet également de vérifier si ce qui a été dit par les acteurs est visible sur le terrain. Selon RÉRAT, SCHNEYDER-TORRIGIANI et VUAGNIAUX (2003 : 29) le fait de décrire un territoire nous permet de saisir ses dimensions spatiales, temporelles et sociales. Ces auteurs voient la description d'un territoire construite sur deux composantes que nous allons étudier ; d'un côté la forme (architecturale, urbaine, paysagère) du site et d'une autre côté les rapports entre les formes et les différents usages effectués par des différents acteurs.

Afin de structurer nos observations, notre grille comporte les points suivants : Les activités situées sur les rives, les caractéristiques des parcours le long de la rivière et les aspects paysagers. Ceci nous permettra de rassembler ces informations sur des cartes.



Une difficulté de cette méthode est la limite de notre mémoire, raison pour laquelle la prise de note sur place ou immédiatement après l'observation est recommandée. La grille d'observation peut également avoir une mauvaise influence sur la méthode ; elle risque d'attirer toute l'attention du chercheur sur les catégories préalablement construites et de réduire la richesse des événements observés.

Cette méthode, combinée aux entretiens semi-directifs, nous paraît adéquate pour approfondir notre travail d'investigation. L'observation nous permettra une approche personnelle du site et d'observer sans passer par une tierce personne les activités effectuées sur les rives de la Drôme. Nous pourrions ainsi établir une typologie sur la configuration actuelle et l'usage des rives (nature, loisirs/détente, tourisme, etc.).

#### **4.2. L'entretien semi-directif**

Les entretiens en général permettent au chercheur de retirer des informations très riches et nuancées sur des sujets précis. Par des questions ouvertes, le chercheur facilite l'expression de l'interlocuteur, évite qu'il s'éloigne trop des objectifs de recherche et accède à une profondeur maximale d'information. Pour l'entretien semi-directif le chercheur prépare une série de questions-guides, relativement ouvertes, qui l'aident à rester dans son champ d'étude si son interlocuteur a tendance à s'en écarter. L'interlocuteur peut parler ouvertement et toutes les questions de la grille d'entretien ne doivent pas impérativement être posées. De même l'ordre des questions peut être modifié. Le chercheur doit être conscient que ses propres interventions et comportements influencent son interlocuteur. Cette méthode se prête bien à l'analyse d'un problème précis ; les données qui le concernent, les différents points de vue, les enjeux, les systèmes de relations, etc.

Les avantages de cette méthode sont le haut degré de profondeur des éléments recueillis et la faible directivité du chercheur. Cette dernière permet aux interlocuteurs de s'exprimer dans leur propre cadre de référence.

Les limites de la méthode de l'entretien semi-directif découlent elles aussi de cette souplesse ; d'une part cette méthode peut confondre les chercheurs, les laisser parler librement à leurs interlocuteurs ou se sentir perdu dû à l'absence de techniques précises. D'autre part, il serait erroné de croire que le chercheur est totalement neutre. C'est pourquoi il faut tenir compte dans l'analyse des résultats des influences et élucidations qui ont pu être induites par des comportements du chercheur pendant l'entretien ou de mauvaises questions.

Nous avons choisi cette méthode pour recevoir de l'information à partir de deux informateurs, un responsable politique du service d'urbanisme et une personne régulièrement présente sur les rives de la Drôme dans le cadre de sa profession. Il s'agit d'un responsable de l'association AIRE, qui s'occupe de la réinsertion de personnes sur le marché du travail. Les entretiens semi-directifs nous permettront de connaître les enjeux et les avantages de l'aménagement des rives du point de vue de ces deux personnes ainsi que les problèmes qui peuvent survenir dans les processus d'aménagement.

#### **4.3. Le micro-trottoir en marche**

Cette méthode de recherche constitue une enquête à mi-chemin entre le parcours commenté et l'entretien semi-directif. Elle consiste à interpellier les quidams pour leur poser entre 5 et 10 questions préalablement élaborées. Les questions peuvent être posées en marchant, ce qui évite de prendre trop de temps aux gens et leur permet de donner des informations situées dans l'espace. Les dialogues seront enregistrés, retranscrits et les parcours peuvent être marqués sur une carte si nécessaire. Les dialogues sont courts, de 2 à 10 minutes, ce qui devrait également faciliter la participation des passants.

Les avantages de cette méthode sont les mêmes que ceux du parcours commenté. Les mini-entretiens situés dans un contexte environnemental peuvent susciter des réactions dont les personnes interrogées n'ont pas conscience hors contexte. La courte durée d'entretien de cette méthode de recherche et son originalité facilite la participation des gens et permet de rencontrer des acteurs comme les habitants de la ville dans notre cas, que nous ne pouvons difficilement contacter à l'avance pour des entretiens plus long et sans être sur place.

Une difficulté des micro-trottoirs est leur relative superficialité et leur manque d'approfondissement pour retirer de véritables données d'analyse. Leur acceptation chez les chercheurs n'est pour ces raisons pas garantie. Certes, comme pour l'analyse des entretiens semi-directifs, il faut tenir compte de l'influence du chercheur sur ses résultats, et être le plus transparent possible par rapport à l'utilisation de la méthode (sélection des interlocuteurs, heures et jours de recherche, condition météo). Nous pensons cependant qu'en prenant ces précautions, les micro-trottoirs nous permettront de récolter des informations sur les usages actuels et les souhaits de la population concernant les rives de la Drôme. Nous aurions du mal à récolter ces renseignements par d'autres moyens, compte tenu des conditions de réalisation de cette recherche.

Dans notre cas, une quinzaine de micro-trottoirs en marche contenant des informations socio-démographiques, ainsi que sur les usages, les fréquentations, les appréciations et souhaits de la population ont été réalisés à différentes heures de la journée, différents jours de semaine, et dans différentes conditions météorologiques. Nous avons essayé de nous approcher de personnes présentant un profil sociodémographique (visible) le plus diversifié possible afin d'éviter de biaiser la recherche.

Nous n'avons interrogé que des habitants de la ville ou des personnes qui s'y rendent souvent et depuis longtemps (travail, achats) afin de cibler la recherche sur les usages quotidiens et non les éventuels touristes ou gens de passage. Les 17 entretiens ont été effectués une semaine de mai 2007 (mardi 8 et jeudi 10) sur deux plages horaires (15h-18h et 17h30-19h) où la fréquentation semblait plus élevée que le reste de la journée. Précisons qu'il faisait beau pendant tous nos entretiens. Notons également que le mardi 8 mai est la fête de l'Armistice française, et peut donc être considéré comme un dimanche, au niveau des usages. Nous nous sommes déplacées sur chacune des rives entre le pont ferroviaire et l'extrémité du Bosquet ou l'emplacement des haras nationaux sur l'autre rive (cf. schéma 1, 2 ou 3 en Annexe).

La plupart des entretiens n'ont pas été réalisés en marchant (seulement 4 sur 17). De nombreuses personnes étaient déjà arrêtées lorsque nous les avons abordées. L'avantage de se déplacer avec les personnes s'est avéré plus d'ordre pragmatique (ça ne les retarde pas) qu'informationnel. Les références directes à l'environnement que nous avons sous les yeux sont rares, cependant on peut supposer que le fait d'être dans le long des rives permet une mise en contexte et assure au moins que les personnes que nous approchons s'y rendent parfois. Pour ces raisons, nous n'allons pas retranscrire les parcours effectués sur des cartes pour chacun des entretiens. Les gens que nous avons interrogés étaient répartis sur l'ensemble du tronçon parcouru.

## 5. PRÉSENTATION

### 5.1. Description du terrain

La ville française de Crest est située entre Lyon et Montélimar dans le département de la Drôme. 8074 habitants peuplent cette ville médiévale ([www.mairie-crest.fr](http://www.mairie-crest.fr)). Le centre ville est situé dans la ville médiévale au nord de la rivière, en contre bas du donjon. Les rives de la

Drôme, qui sont l'objet de notre étude, traversent la zone urbaine de Crest sur 3 km environ. La majeure partie du cour d'eau est endiguée sur ce tronçon. Une ligne SNCF traverse la localité. La ville compte actuellement 3 ponts ; le Pont Mistral qui mène directement au centre de la ville médiévale, qui correspond également au centre économique, le Pont en bois qui est le plus récent et le pont ferroviaire sur lequel est aménagée une passerelle piétonne. De plus il existe un pont routier à l'extrémité ouest de la rivière, une piste cyclable y est aménagée mais le passage des piétons ne semble être prévu que pour l'évacuation lors d'accidents routiers.



Fig.1 : Vue générale sur le pont Mistral depuis le Donjon

Source : J. Weilenmann & J. Leuba

La rivière Drôme prend sa source dans les Préalpes du sud et se jette 106 km en aval dans le Rhône qui lui-même finit son périple dans la mer méditerranée (<http://ramieres.val.drome.reserves-naturelles.org/>). Cette rivière se caractérise par un régime torrentiel, c'est-à-dire qu'elle est sujette à de violentes crues ainsi qu'à des périodes de sécheresse. La construction des digues ainsi que les activités d'extraction de graviers ont provoqué l'érosion du lit du cour d'eau, allant jusqu'à 5 m de profondeur supplémentaire en ville de Crest et provoquant parfois la déstabilisation et l'effondrement des digues elles même ou des ponts.

## 5.2. Résultats d'observation

Une première immersion sur le terrain a eu lieu les deux premiers jours, totalisant 6 heures d'exploration dirigée par notre grille d'observation (cf. Annexe). Les résultats sont répartis en trois domaines que nous allons résumer ci dessous ; les activités et fonctions (1), les types de chemins, (2) et le paysage ainsi que la végétation (3). Une synthèse cartographique est présentée dans les schémas en Annexe. Notons que nous avons également pu observer les usages durant la réalisation de nos entretiens micro-trottoir, dont nous livrons les principaux éléments observés à la fin de ce chapitre.

### 5.2.1. Activités et fonctions

Toute la rive Nord à partir du pont du chemin de fer appartient à la zone industrielle de Crest. Outre le cadre sans doute agréable pour les personnes y travaillant, ce tronçon est peu attractif pour les promeneurs. C'est cependant le long de cette zone qu'a été aménagé le nouveau chemin de mobilité douce. Nous en expliquerons plus tard la raison. En revanche, l'est de la rive sud, en face de la piscine, accueille une vaste zone de sport ainsi qu'un camping et des

enclos à chevaux (haras). Cette zone, nos micro-trottoirs le confirmeront, est assez attractive. En face des bâtiments industriels subsiste un vaste périmètre agricole qui pourrait également être agréable à la promenade (nous verrons cependant qu'il n'est pas connecté à d'autres cheminements, et par conséquent probablement peu fréquenté).

Une voie de chemin de fer traverse la localité et longe la rivière à l'ouest. Le passage des trains ne semble cependant pas être fréquent et a donc probablement peu d'impact en terme de bruit.



Fig. 2 : L'actuelle place sur les quais, à côté du pont Mistral

Source : J. Weilenmann & J. Leuba

Les restaurants et les commerces sont très peu nombreux en bord de rivière, ce qui témoigne du peu d'intérêt porté jusqu'à présent à la Drôme. Par contre, les rives sont très utilisées pour parquer les voitures. Nous émettons l'hypothèse que les parcs ont été placés là parce qu'il y avait de l'espace disponible, contrairement à l'intérieur de la ville médiévale qui est très compacte. En effet, la quasi-totalité des deux rives, du Pont de bois jusqu'à l'entrée du Parc près de la piscine ou du camping côté sud, est dévolue au stationnement. Si la proximité avec le centre ville est un avantage évident de cette localisation, elle nous paraît plus problématique quant à la valorisation des rives. Par ailleurs, trois points de collecte des déchets sont aménagés directement sur les rives de la Drôme, sans doute pour la même raison que les places de parc. Ces emplacements nous ont néanmoins surprises. L'impact visuel, et probablement olfactif durant les mois d'été, nous fait douter qu'il s'agisse là d'un choix judicieux, même si les déchetteries deviennent parfois des lieux de rencontre dans les quartiers, par défaut dirons-nous.

### 5.2.2. *Types de chemins, accès et signalétique*

Les deux rives sont bordées d'une route goudronnée destinée au trafic automobile à l'exception de la zone du Bosquet et d'un tronçon au sud-ouest qui est un chemin rural. La voirie est bordée de trottoir, de même que les trois ponts du centre ville et les quais au nord, proche du centre-ville. Deux tronçons, dont un très récent, aux extrémités sont goudronnés mais réservés aux usagers de la mobilité douce. Ces chemins peuvent accueillir les trottinettes, roller, poussettes, chaises roulantes contrairement aux chemins ruraux et aux sentiers qui conviennent surtout aux piétons et VTT. Si le plus récent de ces tronçons nous a surpris car il s'arrête abruptement après un peu plus d'un km, nous avons appris qu'il y a été créé pour

pallier à l'absence totale de parcours sécurisé pour les piétons à cet endroit. Le parc encore en travaux se verra munit d'un revêtement jaune plus attractif que les matériaux généralement utilisés pour la voirie. Les infrastructures pour les vélos (on pense aux parcs, abris, pistes...) sont peu nombreuses, bien que la ville se situe ou soit à l'origine de plusieurs itinéraires cyclables, notamment le long des rives. La signalétique pour les vélos semble par contre être très complète.

L'élément le plus frappant qui ressort de cette analyse est le manque de continuité dans les cheminements. L'absence de passerelle entre le Bosquet et le camping impose un long détour pour relier ces deux parties de la ville. Ce fait, nous le verrons, est connu de longue date. Au même endroit, les multiples sentiers qui sillonnent le bois aboutissent à une clôture entourant un bâtiment industriel. En aval, s'il existe bien un étroit trottoir sur un côté du pont routier, aucun accès ne permet de rejoindre le pont depuis les rives tant au nord qu'au sud. Quant à la nouvelle piste de mobilité douce, elle se termine abruptement à environ 1km du pont en bois sans autre continuation qu'un sentier informel.



Fig.3 : Allée d'arbres sur les quais, entre le Pont du chemin de fer et le Pont Mistral

Source : J. Weilenmann & J. Leuba

Il existe peu d'élément de signalétique, mis à part pour les itinéraires cyclables. Deux panneaux de bois situés sur les rives donnent des informations sur le Pont en bois et l'entrée dans la vieille ville. On note également l'absence de barrière entre la ligne de chemin de fer et le sentier à l'ouest de la rive nord. Ces points noirs sont localisés sur le schéma 2 en annexe.

### 5.2.3. Paysage et végétation

Nous avons établi 3 différentes catégories pour décrire la végétation le long les berges de la Drôme dans le périmètre de la ville. Le terme forêt désigne toutes les zones de buissons, d'arbres ou d'herbes sauvages. Elle occupe presque toutes les berges, sauf entre le kiosque et le Pont du chemin de fer, côté vieille ville. Le kiosque est une ancienne construction qui pourrait être illuminée lors d'événements particuliers. Les parcs ou jardins sont peu nombreux, il y a le parc en chantier entre le cinéma et la piscine et sinon, aux entrées du pont en bois, les îlots sont décorés de plantes. Les digues, souvent constituées de grandes pierres bordent presque toute la rivière, à part le Bosquet et la rive sud, après le Pont en bois. Une allée d'arbres (des platanes) agrément le tronçon entre le kiosque et le pont de chemin de fer et c'est un des seuls espaces de promenade où nous avons vu des bancs. Une barrière en fer sépare la voirie des rives aux alentours du pont Mistral, sur les deux côtés (nord et sud) de la rivière (entre le pont de chemin de fer et le kiosque). Nous avons pu constater qu'il y a quatre

petites places aménagées au long de la Drôme, chacune comportant quelques bancs. Toutes se situent du côté de la vieille ville, la première après le Pont en bois, la deuxième à l'entrée du Pont du chemin de fer, la troisième autour du kiosque (quai) avant le Pont Mistral et la quatrième avant l'entrée du parc du Bosquet. Nous avons observé que les quelques bancs à dispositions étaient souvent occupés par des personnes âgées.



Fig.4 : Chemin dans le Bosquet

Source : J. Weilenmann & J. Leuba

L'éclairage est souvent destiné aux voitures ; côté vieille ville, la partie qui va du kiosque jusqu'à la zone industrielle est éclairée. Quant à la rive sud, l'éclairage routier relie le camping au Pont en bois. Nous avons pu observer de l'éclairage piéton à quelques endroits ; à la suite du Pont en bois sur le nouveau chemin de mobilité douce, sur le Pont Mistral et dans le nouveau parc du Bosquet.

#### 5.2.4. *Observation sur les usages et les perceptions*

Les bancs et murets orientés vers le trafic sont très utilisés (notamment à l'extrémité du Pont Mistral ou du pont du chemin de fer, côté ville médiévale).

L'environnement autour de la rivière offre de nombreuses satisfactions comme les vues dégagées sur le donjon, la rivière et surtout les montagnes environnantes. Le bruit de l'eau, le chant des oiseaux ne sont que peu mêlés au bruit du trafic et contribuent au sentiment d'être dans un endroit naturel. Les lieux ombragés prédominent, mais alternent avec des passages ensoleillés ce qui semble être le plus optimal pour convenir aux diverses conditions météorologiques. En revanche, et cette impression se verra confirmée dans les micro trottoir, les déchets et les déjections canines qui jonchent le sol sont fort nombreuses.



Fig.5 : Carrefour central à l'entrée du Pont Mistral, coté vieille ville

Source : J. Weilenmann & J. Leuba

## 6. PRESENTATION DES RESULTATS

Notre recherche est structurée en quatre chapitres ; les usages, les demandes, les projets et un dernier chapitre qui met en lien la ville de Crest avec les tendances globales d'aménagement de rives. Nous allons présenter successivement les propos à travers des entretiens avec M. M. Rey de la mairie, M. S. Martin qui est fréquemment sur le terrain et avec les usagers.

### 6.1. Appréciation et usage

Le responsable de l'Urbanisme de la ville de Crest voit la rivière comme un atout pour la ville en tant qu'élément urbanistique. Mais il évoque également que les habitants n'ont pas de relation avec la Drôme. Il se l'explique par l'unique fonction de la rivière pendant la période d'industrialisation qui était de récolter les déchets et des eaux usées. D'après M. Michel Rey, suite à l'installation des stations d'épuration qui a commencé en 1988, l'eau de la Drôme est suffisamment propre pour se baigner. Le régime torrentiel de la rivière qui fait constamment fluctuer la quantité d'eau empêche qu'elle soit navigable ou utilisable pour le loisir : selon lui tout aménagement de place de baignade serait détruit lors de la prochaine crue. En parlant des activités effectuées aux rives de la Drôme, le Crestois mentionne le peu d'intérêt à pêcher dans la Drôme vu la faible diversité des poissons. Il parle en outre de la difficulté d'organiser des compétitions de Canoeing (fluctuation du niveau de l'eau). La rivière ne semble être là que pour qu'on regarde y couler l'eau, dit-il. M. Michel Rey nous parle encore d'un sentier en dehors de la ville. Celui-ci est auto-entretenu par le passage des promeneurs et mène à l'embouchure du Rhône.

Le responsable de l'association AIRE travaille en ce moment sur le chantier du parc du Bosquet et s'occupe de nettoyer les berges. Selon ses observations, ce sont surtout les personnes âgées qui se promènent le long de la rivière (ce qui s'explique entre autre par la proximité d'un home pour personnes âgées). On y voit aussi des jeunes qui passent au bord de la rivière pour se rendre au supermarché, des promeneurs de chiens, ou encore des parents avec leurs enfants, car il y avait un square avant le chantier. Il dit qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui font du sport, car les distances sont trop courtes pour courir ou faire du vélo. M. François Martin regrette l'état actuel des rives : les gens y laissent leurs déchets. Il trouve que

les gens ne réalisent pas la valeur de la rivière. Il critique également la faible continuité des cheminements le long de la Drôme.

L'appréciation générale des rives par les habitants est positive avec toujours la tranquillité et le caractère naturel comme atout principal. Les endroits ombragés sont très appréciés. La propreté des rives est fréquemment (5x) déclarée insuffisante, plusieurs personnes suggèrent l'installation de poubelles ou de débroussailler le côté des quais pour y remédier. La propreté de l'eau est également jugée insuffisante, ce qui explique que de nombreuses personnes (4) se déplacent en amont pour se baigner. La majeure partie des personnes interrogées habite proche de la rivière (2-10 minutes à pied). La fréquentation est hebdomadaire pour plusieurs habitants interrogés. De nombreux propriétaires de chien viennent quotidiennement, y compris l'hiver ou s'il pleut. Une personne a déclaré parcourir régulièrement un trajet de 2 heures de marche pour se promener avec sa fille et voir les chevaux (3). L'hiver, il n'est pas possible de s'installer en bas des digues car le niveau de l'eau est trop élevé.

Les activités pratiquées au bord de la Drôme sont diverses mais restent de l'ordre des loisirs: promenade, canoë, lecture, entraînement sportif, détente, aller voir les chevaux, rencontres, baignade. Dans un seul cas, des étudiants nous disent utiliser comme leur camarade la route sur la rive sud. Ils se rendent du lycée à la gare pour prendre leur car après les cours. Il ne s'agit donc pas d'une promenade mais d'un déplacement. À la question « Quel est votre endroit préféré le long des rives ? » nous a souvent été répondu le Bosquet (7x), mais aussi le chemin qui passe près du camping, l'espace en dessous du Pont Mistral, les Quais (place ou est située le kiosque), la placette vers la gare. On mentionne également souvent l'amont ou l'aval de la rivière (Août, Les Ramières), comme lieu de promenade et de baignade (4x).

Il est intéressant de confronter les propos du responsable du service de l'urbanisme à ceux du responsable de l'association AIRE et à ceux des habitants. En premier lieu, M. Michel Rey nous assure que l'eau de la rivière est propre à Crest contrairement à la population qui prétend que l'eau est trop sale pour se baigner. Ainsi, soit il existe un problème de communication au niveau de la qualité actuelle de l'eau, soit les indicateurs de mesure de la propreté de l'eau utilisés par la mairie ne sont pas assez exigeants du point de vue des habitants. Deuxièmement, nous avons constaté que le régime torrentiel de la rivière est difficilement compatible avec les souhaits des habitants. En effet, des plages de sable traditionnelles seraient détruites à la première crue. Par contre des espaces de baignades pourraient éventuellement être aménagés. Troisièmement, nous avons eu l'impression que M. Michel Rey relativise la fréquentation des rives de la Drôme alors qu'il nous a semblé que la population s'y promène tout de même régulièrement, notamment au Bosquet. Enfin, le constat d'un manque de continuité des cheminements, qui nous a frappé lors de nos observations, ressort chez tous les acteurs.

## **6.2. Demande**

En général, M. Michel Rey constate que les habitants de la ville ne demandent pas beaucoup d'améliorations des bords de la Drôme. Les quelques idées d'aménagements ont surtout été inspirées par des initiatives propres au responsable de l'urbanisme ou par l'étude prospective Crest 2000-2020. M. Michel Rey souhaite continuer l'aménagement au Bosquet et réaménager les cheminements. Un ancien souhait de la population est une passerelle pour lier le Bosquet au haras. Une amélioration générale des déplacements doux est également demandée, mais M. Michel Rey doute qu'une telle infrastructure (chemin pour vélos) sera réellement utilisée par les habitants car on observe peu de gens se déplacer en vélo. Comme la mise en place d'une telle infrastructure demande de grands investissements, il se demande s'il n'y a pas d'autres priorités d'aménagement. Cependant nous avons observé qu'un nouveau chemin pour vélo et piétons a récemment été aménagé dans la zone industrielle. Pendant l'élaboration de l'Agenda 21, un habitant avait lancé l'idée de faire une plateforme en bois sur les berges de la Drôme



pour la mobilité douce et y installer des terrasses. Ceci libérerait de la place pour la circulation des voitures, mais cette idée n'a pas été retenue.

M. François Martin s'est surtout exprimé par rapport à l'environnement. Il souhaiterait pouvoir transformer une partie des berges en espace de promenade, en endroits de détente pour se retirer quand il fait chaud. En plus, il aimerait bien donner plus d'espace à la rivière, c'est-à-dire enlever les digues, ce qui ne concerne pas uniquement la ville de Crest mais toute la Drôme. Selon lui, cette renaturalisation de la rivière permettrait aux gens de réaliser sa valeur et d'y consacrer plus d'attention. D'autres souhaits de M. François Martin concernent la faune, la flore et la biodiversité sur les berges. Il parle également d'une passerelle et d'un prolongement du chemin depuis le Bosquet jusqu'au supermarché.

La principale demande qui ressort de pratiquement tous les entretiens avec la population est de conserver l'état « *naturel* » des rives et généralement de ne pas y intervenir. Certains précisent qu'il serait tout de même souhaitable de sécuriser certains passages sur les sentiers, notamment pour les enfants ou les chevaux, ou encore de mieux négocier certaines pentes. Un passant nous explique que « *les digues font trop modifié* » et qu'il préfère l'espace du Bosquet. Toutes les personnes qui émettent des suggestions complètent qu'il faut conserver l'aspect naturel des lieux au maximum, en utilisant par exemple des matériaux comme le bois et la pierre plutôt que le béton.

La demande de mobilier urbain est relativement faible par rapport à son absence quasi totale le long des rives. Ce sont surtout les bancs qui sont réclamés par de nombreuses personnes (6x), y compris le remplacement de ceux qui sont dépravés. On nous parle également à plusieurs reprises de jeux pour enfants (3x), de plage de sable et de pontons (3x), de fontaine pour boire. La crainte que le mobilier, notamment dans le futur parc, soit à nouveau dépravé est formulée.

Plusieurs personnes expriment le souhait que la continuité de la promenade du Bosquet jusqu'au Pont Mistral soit assurée et que la place du kiosque, sur les quais servent de place et non de parking. Un jeune père confirme que lorsqu'il a une poussette, il ne se promène que sur le côté sud des rives, c'est à dire sur la route, car le côté nord n'est pas praticable avec un landau. On souhaite également dans deux entretiens que les berges (tout au bord de l'eau) soient accessibles plus facilement.

Certains problèmes d'insécurité sont mentionnés. Une fois, on suggère la surveillance du parking près du Bosquet, une autre on nous indique que « *des bandes traînent au Bosquet le soir* ». Une personne constate un problème entre propriétaires de chien. Elle souhaite qu'on puisse lâcher les chiens près de la rivière, mais cela crée des risques de bagarre, elle s'est d'ailleurs fait mordre. Ce sentiment d'insécurité est renforcé par de nombreuses dépravations.

L'emplacement d'un container à ordures sur une placette inquiète un passant par rapport aux odeurs l'été. Cette remarque nous renvoie à notre étonnement face au nombre de point de tri des déchets aménagés directement sur les rives.

Le seul groupe de touristes interrogé s'est montré plus revendicateur que la population: des places de pique-nique, des cendriers, quelques fleurs pour que ce soit joli. Nous émettons l'hypothèse que leur distanciation au lieu leur permet d'imaginer des améliorations, alors que la population qui vit la vie politique de la ville et la vie saisonnière de la rivière au quotidien, limite son champ du possible et accepte l'état actuel des rives plus passivement. La référence à des animations qui ont lieu dans d'autres villes dans des espaces publics est mentionnée une fois avec enthousiasme.

On retient de l'analyse des demandes concernant les rives qu'il existe un souhait commun à avoir plus de continuité, comme nous l'avons observé également. Avant tout, la passerelle entre le Bosquet et le camping est mentionné dans un entretien avec la population et avec M. François Martin. En effet, M. Michel Rey nous dit qu'ils s'agit d'une demande ancienne et

récurrente. La principale demande de la population est de maintenir l'aspect naturel des rives. Le fait que la rivière ait été endiguée ne semble pas remettre en cause le caractère « *naturel* » des rives.

### 6.3. Projets en cours ou envisagés

Les possibilités d'aménager la Drôme, ses berges ou ses rives sont restreintes car la rivière s'inscrit dans plusieurs territoires : la rivière en elle-même est sous la tutelle de l'Etat, les berges (partie inclinée) sont gérées par la communauté de communes, et les rives (partie plate en hauteur) relèvent de la compétence de la commune. Ces structures juxtaposées rendent l'aménagement de la rivière difficile ; pour toute intervention à moins de 50 mètres du lit de la rivière, il faut généralement demander la permission à la mission intermunicipale sur l'eau (MISE) qui est un organisme départemental. Elle a le pouvoir de refuser ou d'inciter à prendre des mesures particulières par rapports aux constructions prévues. La MISE a lancé le plan de prévention des risques industriels (PPRI), un projet de longue durée qui envisage la limitation des risques en cas d'inondation de la rivière.

M. Michel Rey nous explique comment se déroule la planification d'un projet du début à la fin : L'idée émerge souvent de la ville, et un processus de consultation est mis en place. Ensuite on trouve un endroit adéquat (en donnant la priorité au sol public) et les sources de financements. Ensuite de quoi, les acteurs publics s'organisent autour d'une table pour déterminer un maître d'œuvre et étudient la faisabilité de leur idée. Après avoir reçu l'accord de la MISE pour la réalisation du projet, le travail est délégué au marché public. Puis, après la réalisation, on récolte les opinions des habitants au travers des réunions annuelles de l'Agenda 21 ou des nombreuses séances d'associations de quartiers.

Les projets récemment achevés ou en cours actuellement sont des projets de plusieurs années, comme l'assainissement de la rivière pour amener l'eau à un niveau de baignade, ou le PPRI. M. Michel Rey nous parle du déboisement le long de la rivière, qui a commencé il y a 5 ans, pour rendre la Drôme plus visible. Il mentionne le nouveau chemin pour la mobilité douce à la suite de la construction du Pont en bois et parle de la réalisation du parc qui est en chantier, entre le cinéma et la piscine.

Les projets pour le futur contiennent l'élaboration de petits parcours, du style promenade de santé dans le Bosquet ainsi que l'idée, dont on a déjà parlé, de construire une passerelle au niveau des haras pour lier les deux rives. Mais pour des raisons financières cette dernière idée ne sera probablement pas réalisable avant le prochain mandat du maire.

M. Francois Martin nous parle lui aussi des projets en cours. Premièrement, l'allègement du cordon boisé ; avec ses travailleurs, ils ont enlevé des arbres à l'aide de chevaux pour ne pas abîmer le sol. Il nous fait part notamment de l'incompréhension qu'il a ressentie quand il a observé les ouvriers du chantier passer sur ce même sol avec des pelleteuses. Le jour où nous étions sur place, M. Francois Martin nous a montré un projet dont il est à l'origine: la construction d'une protection des pieds de la berge par des parois de bois tressées et renforcées par les racines des arbres qui s'enfonceront dans la terre. Ce système devrait protéger les berges des crues de façon durable. M. Francois Martin mentionne le futur parcours santé qui devrait contenter les promeneurs habituels et permettre à d'autres gens de prendre conscience de la beauté et de la biodiversité de la nature et d'en prendre soin. Dès que le projet sera fini, il se chargera avec son équipe de l'entretien du parc, des poubelles et des déjections canines. Ajoutons que des places de pique-nique devraient voir le jour dans le nouveau parc.

Les habitants sont tous au courant du réaménagement du parc situé avant le Bosquet. Certaines personnes ont vu l'exposition du projet à la mairie, d'autre, plus nombreuses, savent qu'il y a

un chantier mais ne savent pas à quoi ressemblera le parc. Plusieurs s'inquiètent également du déboisement et craignent que l'ensemble de la bordure boisée soit coupée.

Il ressort de l'analyse des projets que la ville fait un effort pour recueillir l'opinion de la population durant la phase de conception des projets. Cependant, les habitants semblent peu informés du contenu des projets. Il s'agit peut-être à nouveau d'un problème dans la manière de communiquer avec la population. Une piste possible serait par exemple d'afficher les plans ou d'autres illustrations sur le lieu même du chantier.

#### **6.4. Intégration de la ville de Crest dans des problématiques globales**

Essayons à présent d'établir des liens entre la situation particulière de Crest et des problématiques plus globales. Considérons tout d'abord la tendance globale à mettre en valeur les cours d'eau dans les villes. Si on observe dans plusieurs villes d'Europe un aménagement soigné des fronts d'eau, cela n'est dans l'ensemble pas encore le cas pour la ville de Crest. Nous pouvons émettre l'hypothèse que dans un pays centraliste comme la France, l'éloignement des processus administratifs freine le déroulement de ce type d'actions. Cependant, plusieurs pistes mènent à penser qu'une réflexion en ce sens est en cours. Premièrement, la mairie de Crest a approuvé son PLU (Plan Local d'Urbanisme) en 2006. La ville avait à cet effet mandaté un urbaniste de Lyon. Deuxièmement elle a remplacé récemment un des ponts sur la Drôme par un pont en bois. Une piste de mobilité douce le long de la Drôme a de plus été créée en continuité de ce nouveau pont. Enfin, un nouveau parc urbain est en construction sur les rives. L'opportunité a été saisie pour aménager un parcours santé en contrebas. La collaboration avec des professionnels de l'aménagement ainsi que l'apport de revues spécialisées ouvrent la conception des aménagements en ville de Crest aux influences extérieurs.

Venons-en maintenant à la continuité de la rivière. Comme nous l'avons expliqué dans la problématique, la réalité environnementale de la Drôme s'inscrit également dans une approche global-local, puisqu'elle traverse plusieurs communes françaises. La rivière prend sa source à Bâtie des Fonds et coule jusqu'à l'embouchure du Rhône à Livron. Ensuite, le Rhône amène l'eau jusqu'à la mer méditerranée. La qualité de l'eau de la Drôme influence donc le Rhône et même, dans une moindre mesure, la mer Méditerranée. Prendre soin de l'eau et gérer les crues sur l'ensemble du cours d'eau dépasse donc l'intérêt local.

Au niveau juridique, l'aménagement de la rivière s'inscrit comme nous l'avons vu ci-dessus dans trois territoires différents. Le cadre légal constitué par ces trois autorités contient diverses contraintes et objectifs qui restreignent les actions possibles en terme d'aménagement. À l'échelle nationale, deux lois déterminent le champ d'action : La loi de maintien du libre écoulement des eaux qui date de 1858 a incité les départements à élaborer des programmes de prévention des risques industriels (PPRI). Le PPRI donne des instructions afin d'aménager au mieux la rivière pour éviter des risques d'inondation. Une organisation départementale veille au respect des PPRI. Il s'agit de la mission intermunicipale sur l'eau, (MISE), qui a le pouvoir d'autoriser des constructions à moins de 50 mètres de proximité de la rivière. La deuxième loi nationale sur l'eau qui date de 1992 a imposé l'amélioration de la qualité des eaux. L'élaboration d'un contrat de rivière par la communauté de communes découle de cette loi. Elle a amené la commune de Crest à construire des industries d'assainissement. Il existe également des législations à l'échelle européenne pour recevoir des aides financières concernant la protection des eaux et des milieux naturels. À notre connaissance, Crest ne profite pas d'une aide financière de l'Union Européenne. Les préoccupations internationales pour la gestion de l'eau chapeautent tout ce contexte juridique.

## 7. CONCLUSION

Revenons brièvement sur les principaux points qui sont ressortis de cette recherche. Nous allons essayer de résumer les usages actuels, ainsi que les souhaits des habitants concernant l'aménagement des rives de la Drôme. Pour répondre à ces souhaits, la ville mène actuellement divers projets auxquels elle associe la population. Enfin, nous soulignerons le champ plus large dans lequel s'inscrit la ville de Crest et terminerons par quelques réserves à propos de cette étude.

La rivière Drôme a servi à l'évacuation des eaux usées et des déchets jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Après quoi elle a été mise à l'écart dans la planification de la ville, sauf pour les questions de préventions des crues. Malgré cela, la Drôme sert actuellement de lieu de promenade à de nombreux habitants qui apprécient son caractère naturel. D'autres activités de loisirs y sont également pratiquées (sport, détente, rencontres). Les divers propos recueillis au sujet de la qualité de l'eau divergent. Pour les utilisateurs, elle est insuffisante.

Si les demandes des habitants sont peu nombreuses au sujet de l'aménagement des rives, la construction d'une passerelle supplémentaire est l'élément le plus désiré. Les Crestois souhaiteraient en outre avoir d'avantage de bancs, des jeux pour les enfants et disposer de plages confortables pour se baigner. Ils regrettent le manque de continuité des cheminements au bord de la Drôme ainsi que les nombreux déchets qui jonchent les rives. Un certain sentiment d'insécurité perturbe une partie des utilisateurs.

Pour ce qui est de l'élaboration de projets d'aménagement, c'est une étape toujours complexe, en raison des multiples législations juxtaposées. La commune a déjà mis en place des processus participatifs à plusieurs reprises concernant l'aménagement des rives. Différents projets liés aux rives et à leur gestion ont été réalisés : le Pont en bois, la piste pour la mobilité douce. D'autres sont actuellement en cour : un parc urbain, un parcours santé, le renforcement des berges, le déboisement, la poursuite de l'assainissement de l'eau et la prévention des risques industriels. D'autres encore, notamment une passerelle supplémentaire, sont envisagés mais pas réalisables immédiatement pour des raisons financières.

Quant à l'insertion de la ville de Crest dans des problématiques plus globales, plusieurs pistes nous permettent d'affirmer qu'une réflexion sur la valeur de la Drôme est entamée. Etant donné que la rivière traverse différents territoires, un cadre légal adéquat existe pour chaque échelle. Ces législations peuvent, soit limiter le champ d'action, soit encourager à entreprendre des mesures précises au travers d'aides financières. Nous relèverons que de manière générale, ces lois traitent de la gestion de l'environnement et pas d'aménagement de type urbain.

En dernier lieu, nous souhaitons émettre quelques réserves par rapport aux résultats de cette recherche. Tout d'abord, l'observation ne peut jamais être totalement dissociée de la personnalité des chercheurs, comme le fait d'être des jeunes femmes suisses dans notre cas. De même dans les entretiens semi-directifs, nos interventions ainsi que le choix des interlocuteurs ne sont jamais neutres. Quant aux micro-trottoir, en plus d'une certaine superficialité, nos entretiens ne se répartissent pas très régulièrement dans le temps passé sur le terrain. Ceci s'explique d'une part par la faible fréquentation des rives en dehors de certaines heures et d'autre part, par des questions d'organisation. Rappelons également que la plupart des entretiens n'ont pas été effectués en marchant comme initialement prévu.

---

## 8. BIBLIOGRAPHIE

**Amzert, M. et Cottet-Dumoulin, L.** 2004 : « Dus sauvage à l'inaltérable » : les conditions sociales de création d'un espace naturel en milieu urbain. Le cas du parc Miribel-Jonage- In *Géocarrefour* 79 n°4 283-292

**Carré, C. et Chartier, M.** 2005 : Une autre nature en ville : l'aménagement de la boucle nord des Hauts-de-Seine. In *Mappemonde*, 78

**Gérardot, C.** 2004 : Les élus lyonnais et leurs fleuves : une reconquête en question. In *Géocarrefour* 79 n°1 75-84

**Larras, J.** 1974 : *L'aménagement des cours d'eau*. Paris : QSJ n 1197

**Quivy, R. et Van Campenhoudt, L.** 2002 : *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris :Dunod

**Rérat P., Schneider-Torrigiani M., Vuagniaux L.** 2003 : *Projet urbain et gouvernance*. Etude du processus de réaménagement des Jeunes-Rives à Neuchâtel, DEA en « études urbaines », 35

**Roderigues Malta, R.** 2004 : Une vitrine métropolitaine sur les quais – villes portuaires au sud de l'Europe. In *Les annales de la recherche urbaine* 97. 93-101.

**Sherrer, F.** 2004 : La rive urbaine en Chine. Figure de la relation au fleuve dans l'urbanisme et l'aménagement des villes du bas Yangzi. In *Géocarrefour* 79 n°1 41-48

Ville de Crest, Environnement et urbanisme :

<http://www.mairie-crest.fr/generale.html>

## ANNEXES

### **Grille d'observation**

#### 1) ACTIVITES ET FONCTIONS

Définir des segments par rapport aux fonctions/activités (sport, loisirs, industrie active, friche, économie/tourisme...)

#### 2) TYPES DE CHEMINS, ACCÈS ET SIGNALÉTIQUE

Repérer les accès, les chemins le long des rives et leur type (piéton, mobilité douce, motorisé)

Repérer la signalétique existante

#### 3) PAYSAGE MORPHOLOGIE

Définir des segments par rapport au paysage morphologique (plage, herbe, forêt, canal, déclivité...)

Observer la continuité, la lisibilité, la perméabilité, le confort, la sécurité, l'attractivité du cheminement

Toujours être attentives aux perceptions sensorielles (ouïe, odorat, lumière, vue, toucher (sol, vélo) et aux dégradations, à la propreté

## Grilles d'entretien

### GRILLE D'ENTRETIEN POUR MONSIEUR MICHEL REY, RESPONSABLE DE L'URBANISME DE LA VILLE DE CREST

#### OUVERTURE GENERALE DE L'ENTRETIEN

1. Quel est votre rôle par rapport à l'aménagement des rives de la Drôme à Crest ?
2. Depuis quand travaillez-vous en tant qu'urbaniste de la ville?
3. Quels ont été les liens entre la population et la rivière par le passé ? (brièvement)

#### FONCTIONS ET PROJETS

4. Quelle est la fonction première des rives de la Drôme ? Pourquoi ?  
(Précision : Hiérarchisation du poids de l'aménagement pour ces trois fonctions :  
- espace de détente      - environnement (ex. : crue) - tourisme)
5. Envisagez-vous également de développer des projets qui remplissent ces fonctions en amont et en aval du fleuve? Lesquels ? Pourquoi ?
6. Quelles seraient pour la municipalité les trois premières idées d'aménagement à réaliser pour améliorer les rives de la Drôme, dans le périmètre de la ville ? Pourquoi ?
7. Parmi les espaces existants et projetés, quel lieu mérite selon vous le plus d'attention au niveau de l'aménagement des rives à l'intérieur de la ville ? Pourquoi ?  
(secteur stratégique)
8. Quels rôles doivent jouer les équipements (culturels) au bord de l'eau ? Dans quel but ?

#### PROCESSUS

9. Pourquoi, ou pour qui, voulez-vous réaliser des projets le long des rives ?
10. D'après vous, que pense la population des rives de la Drôme ?
11. Comment prévoyez-vous de faire participer la population avant/pendant et après les projets ?
12. Par qui sont/seront gérés et coordonnés les projets ? (Envisage-t-il le PPP)
13. Existe-il des liens ou objectifs communs à d'autres autorités qui s'occupent également de la Drôme ? (Ex : Législation du département de la Drôme) Lesquels ? Existe-il des contraintes par rapport à ces autorités ? Lesquels ?
14. Y a-t-il des volontés divergentes concernant les rives, quelles sont-elles, de qui viennent-elles ?

#### FERMETURE GENERALE DE L'ENTRETIEN

## GRILLE D'ENTRETIEN POUR MONSIEUR STEPHANE MARTIN, RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION AIRE

### OUVERTURE GENERALE DE L'ENTRETIEN

1. Quel est votre travail aux rives de la Drôme ?
2. Depuis quand travaillez-vous à ce poste ?

### FREQUENTATION

3. Combien de fois passez-vous aux rives de la Drôme à Crest ? Pourquoi ?  
(catégorisation : min1x /jour ; min 1x/semaine ; min1x/mois ;1x/mois)
4. Qui sont les gens qui passent aux rives ? Quand passent-ils ? Quelles sont les activités des passants ?

### OBSTACLES ET AMELIORATION

5. Observez-vous des obstacles dans votre parcours/les parcours des passants aux rives ?  
Lesquelles ? Pourquoi ?
6. Donnez-nous trois propositions d'améliorations des rives de la Drôme dans la ville ?  
Pourquoi ces trois là ?
7. Quel lieu mérite selon vous le plus d'attention pour l'aménagement des rives de la Drôme dans la ville ? Pourquoi ?

### FERMETURE GENERALE DE L'ENTRETIEN



GRILLE POUR LES ENTRETIENS « MICRO-TROTTOIR » AVEC LES HABITANTS  
OUVERTURE DE L'ENTRETIEN

SOCIO.DEMOGRAPHIQUE    SEXE: H / F            ÂGE (NOUS AURONS 4-5 CLASSES)

Êtes-vous habitant de Crest? / Avez-vous habité à Crest ? (usagers réguliers acceptés aussi)  
Depuis quand?

Combien de temps vous faut-il à pied pour aller de chez vous à la rivière?

(Être attentif aux personnes particulièrement bien informées, élu, architecte, urbaniste)

ACCÈS (CONCENTRÉ OU DISPERSÉ)

Y a-t-il des lieux que vous reliez fréquemment à la rivière (centre ville, école, gare..)?

Rencontrez-vous des obstacles (circulation) sur votre parcours pour rejoindre la rivière?

FRÉQUENTATION

Vous venez au bord de la Drôme : min1x /jour    min 1x/semaine    min1x/mois    <1x/mois

Plutôt à quelle période de la journée? De la semaine? Venez-vous aussi la nuit?

(influence saison météo)

USAGE

Pourquoi venez-vous au bord de la Drôme? Est-ce un but en soi et/ou vous profiter  
d'emprunter ce chemin pour vous rendre ailleurs ?

(Suggestion: sport, promenade/loisirs, déplacement travail/formation ou autres déplacements)

Venez-vous seul ou accompagné? Avec qui?

APPRÉCIATION

Comment trouvez-vous l'aménagement actuel des rives de la Drôme à Crest?

Quel est votre endroit préféré le long des rives? Pourquoi?

Etre attentif aux perceptions sensorielles si mention, et les considérer en tant que perception  
(pas réalité)

SOUHAIT

Donnez-nous s'il vous plaît 3 propositions pour améliorer les rives. Pourquoi?

Voudriez-vous pouvoir y pratiquer d'autres activités? Lesquelles?

FERMETURE DE L'ENTRETIEN

## Extraits d'entretien

### Entretien semi-directif avec M. Michel Rey, responsable du service d'urbanisme de la ville de Crest, 09.05.07

JW : Vous pouvez brièvement nous raconter quels a été le lien entre la population et la rivière ? Dans la ville

MR : Vous allez être déçues. Je crois que pendant très longtemps, au de la des soucis d'inondation, les gens n'ont jamais vraiment bien su qu'ils avaient une rivière qui traversaient leur commune, en dehors de pester, qu'il fallait prendre le pont pour aller de l'autre côté. La rivière n'a jamais été un élément qui a été valorisé. Ça a de quoi être clair hein ?... C'est nul (rire) non je pense qu'on est pas les seuls [...il a voyagé] autant il y a des villes qui ont su valoriser leur patrimoine de l'eau qui est traversée relativement tôt, autant ici ça n'a pas été le cas. Alors je crois que ça tient à un phénomène, aussi c'est que la rivière n'a pas d'utilité en tant que tel, c'est un trou ou c'est un torrent. L'hiver vous avez de l'eau qui peut arriver jusqu'en haut des digues quand il y a des grandes pluies, à peine passer sous le pont de pierre (Mistral). Autant l'été c'est arrivé qu'on voie même plus une goutte d'eau, couler de l'eau. C'est un régime torrentiel, donc elle n'est pas navigable et pas utilisable pour du loisir, on ne peut pas faire de plan d'eau en disant faire de la baignade. Parce que tout est emporté dès qu'il y a une crue. Voyez il y a pleins d'éléments qui font que la rivière est plus un objet de tracasseries qu'un objet de plaisirs. Et comme on sort de décennies où l'élément paysager, environnemental n'était pas forcément intéressant, la rivière a été mise de côté. D'ailleurs on est arrivé aujourd'hui à une époque où on a commencé à déboiser en ville le long de la rivière, il y a 5-6 ans vous seriez venue, la rivière, en dehors de la traversée du pont, la rivière vous ne la voyez pas. Toutes les rives étaient complètement envahies d'arbres. On savait même pas qu'il y avait une rivière à Crest.

JL : Donc là vous dégarez un peu pour qu'on la voie mieux ?

MR : Oui, oui on a beaucoup dégagé pour voir la rivière pour voir le pont aussi qui n'est pas inintéressant. On a nettoyé le pont, on l'a éclairé...

JW : Donc ça, ça a commencé quand ?

MR : Autour des années 2000. La création du pont en bois, on a vécu 20, 30 ans avec un pont en fer qui venait des surplus de l'armée française qui datait donc de la guerre de 1945 (rire) qui un jour a été enlevé et donc c'est là qu'on a décidé de faire quelque chose. Et il y a un autre projet pour faire une passerelle piétonne qui traverserait aussi la Drôme au niveau du camping (nous montre sur le plan de zone affiché au mur ; relier la zone des sports, le camping, les haras avec Bosquet)

JL : Et là, ça en est où le projet, vous avez déjà entamé ?

MR : C'est uniquement dans les têtes (rire) j'avais fait faire un chiffrage lors de mon premier mandat, ça coûtait cher, en euro il faut compter à peu près (1 mio) parce qu'il y a 100m à traverser, c'est large, et de préférence 100m de pied central, tout en ne faisant passer que des piétons, aussi vélo mais pas véhicules.

## Entretien micro-trottoir

MT5 du 10.05.2007

Heure : 18.10, Durée : 17'30''

Trois femmes (70 ans) et une femme plus jeune dans chaise roulante, assises sur bancs dans le parking, en face du kiosque

JW : Êtes-vous habitante de Crest? Depuis quand? Combien de temps vous faut-il à pied pour aller de chez vous à la rivière?

F1 : Depuis 20 ans, dans 5 minutes à pied de la rivière

JW : Vous venez souvent au bord de la Drôme ?

F1 : Tous les jours, si on va se promener on ne vient pas, mais si on ne va pas se promener, on vient ici. Le matin, l'après-midi, il y a des fois qu'on allait vers le jardin d'enfant, mais maintenant on ne peut plus y aller, parce que c'est en chantier (vers la piscine). Avant on allait là-bas, avec les enfants, c'est plus tranquille là-bas. On est souvent en compagnie, toujours avec ma sœur, des amis, mon mari, des fois il vient avec nous.

JW : Pourquoi venez-vous au bord de la Drôme ?

F1 : Je suis grandie ici, avant on se baignait, on venait toujours au bord de la rivière, on y campait, on venait le matin et on mangeait au bord de l'eau (entre pont Mistral et pont de train, côté sud). Aujourd'hui on ne marche plus en bas, on va manger chez nous.

JW : Rencontrez-vous des obstacles pour arriver aux rives? Y a t'il des choses que vous dérangent ?

F1 : Ces arbres, d'où tombe ce qui est comme coton, ma fille elle est allergique, mais dans un mois il n'y a plus...

JW : Qu'est ce qui signifie la Drôme pour vous ?

F1 : On aime bien voir la drome, on n'a pas la mer, mais on a la drome.

JW : Comment trouvez-vous l'aménagement /l'organisation actuelle des rives ? Avez-vous des propositions à faire comment on pourrait l'améliorer ?

F1 : Maintenant ils ont bien rangé, là ils ont bien dégagé tout ça là, de l'autre côté, le maire il nous a bien nettoyé et tout.

F2 : Il faudrait des jolis bancs. Les bancs ils sont tous abîmés, là il y a un peu de l'ombre, et les bancs sont tous cassés, alors ils permettent aux voitures encore de passer par là. Avec les enfants qui jouent et tout, derrière la voiture, il a failli écrasé mon petit parce qu'il cherchait une place de parc à l'ombre. Mais là-bas (piscine) ça serait joli, quand ça sera tout terminé on ira là-bas. Le maire permet que ces voitures viennent. On avait fait une pétition, mais ça na pas marché (il y a 3 ans), il a dit que les touristes, il faut bien les mettre quelque part, ils savent pas ou mettre les voitures, sinon. Les gens ne savent pas où aller, parce qu'ici les gens n'ont pas d'argent, les pauvres gens qui viennent voir passer les gens, on n'a pas de couvert vert. Dans les autres villes, Loriol, le parc Loriol il est super joli, il y a deux parcs, on va se promener dans ces parcs, il y avait un spectacle, il y avait une fête dans ce parc, c'est formidable. Tout en beauté.

JW : Quels sont les activités pratiqué à la Drôme ?

F1 : Ici il y a beaucoup de canoë, mon fils fait beaucoup de canoë. L'été c'est bien, il y a plein de touristes, il nous font pleins de foires, c'est touristiques...

JW : Avez-vous un endroit préféré sur les rives de la Drôme ?

F1 : Ici, c'est ici, ça s'appelle le quai, (parfois vers la gare)

JW : Pourquoi ?

F1 : Parce qu'ici on va beaucoup de monde, les commerçants prennent leurs voitures et s'en vont, et on connaît un peu tout le monde, tout le monde nous parle.

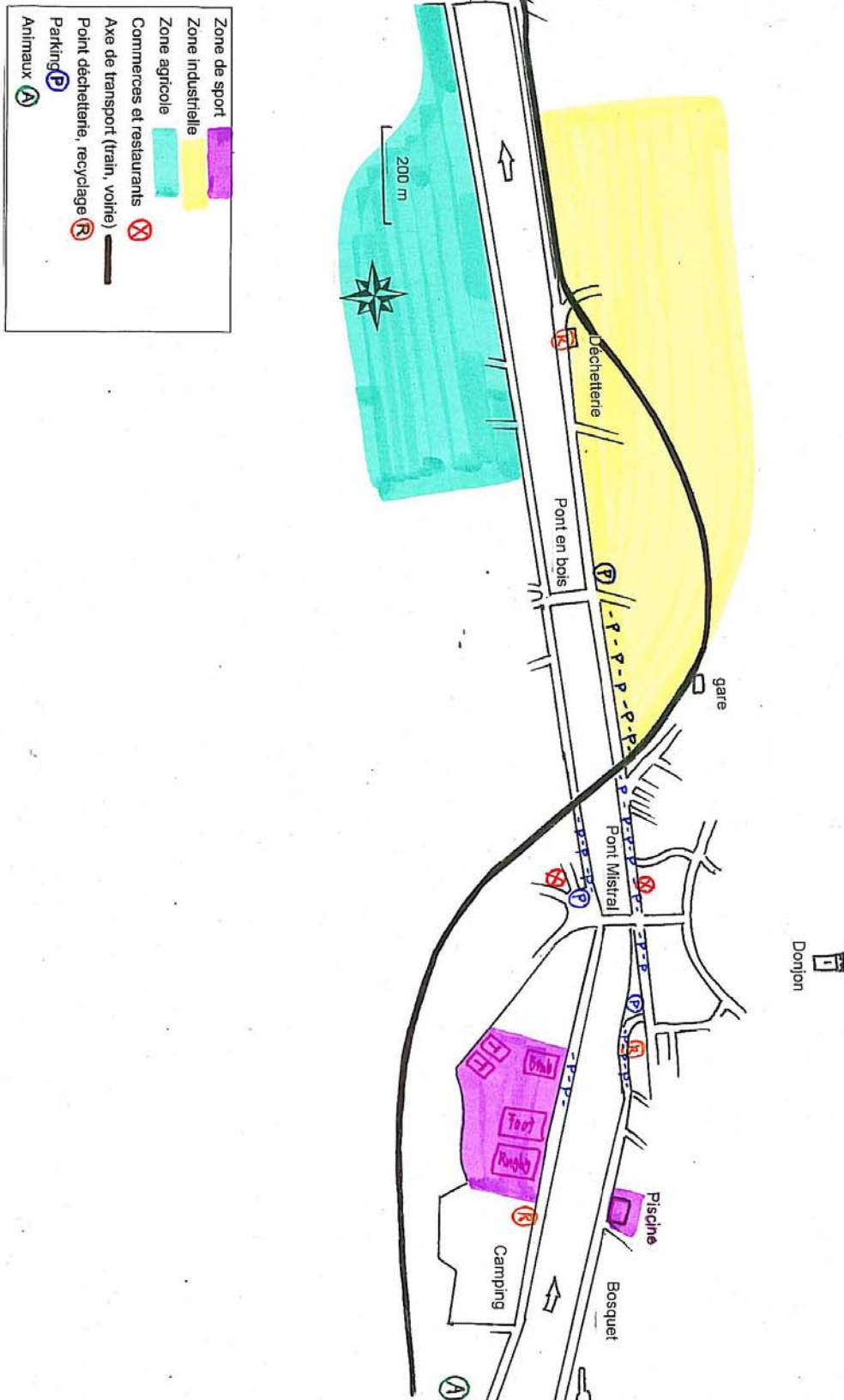
JW : Revenons aux propositions pour améliorer les rives...

F2 : J'aimerais qu'on range ici, qu'on range comme il faut. Mettre des jolis bancs et qu'on interdit à ces bagnoles de venir. Là ça serait un bon machin pour nous. Regardez là-bas, il y a un kiosque, et là on a volé la porte, tout démoli (les jeunes d'aujourd'hui ça ne va plus) on avait une belle fontaine, ils ont tout abîmé. Ils ont tout volé. Le soir ici c'est plein de jeunes de con, là qui font les cons. Il y a 20 ans il n'y avait pas de voitures ici, et on jouait aux boules, il y avait un camion qui vendait des pizzas, on buvait au camion, mais ce ne se fait plus tout ça, c'est fini tout ça.

F1 : Au moins avoir une place potable, qu'on puisse arriver, respirer sans toujours respirer ces gaz de voiture, tout ça. Dans la piscine ils sont en train de faire quelque chose de joli, mais les vieux il ne pourraient pas aller la haut, parce qu'ils ont mal aux jambes. Parfois ils viennent du bout de la ville, puis les gens qui ont 80 ans, ils doivent encore retourner après. Nous encore on est jeune, moi, j'ai 70 ans, j'arrive encore à bien marcher. Une dame qui a mal dans les jambes, qui a les forces, elle ne peut pas aller. Parfois elles bataillent même avec leurs chiens, mais elle m'a dit « *on ne peut pas aller au fond, nous, ce n'est pas possible* ». Il faudrait avoir des bons bancs et ben là, on peut faire des pauses. Maintenant il n'y a plus de fontaine, ils nous l'ont enlevé, maintenant j'amène à boire à ma fille, il faut amener.

## Schéma 1 : Activités et fonctions

Crest



SCHEMAS

élaborés par J. Weilenmann et J. Leuba

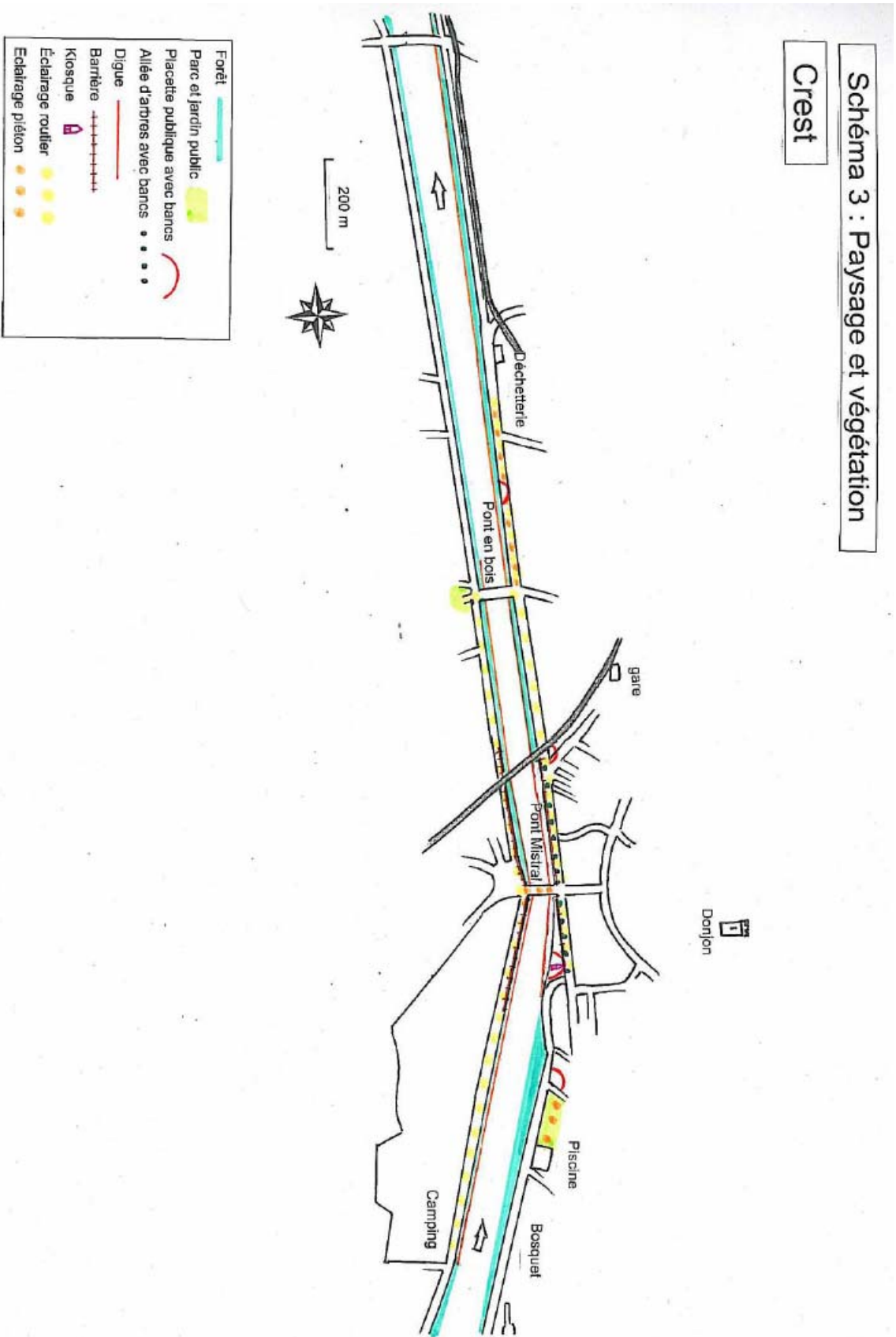
# Schéma 2 : Types de chemins, accès, signalétique

## Crest



### Schéma 3 : Paysage et végétation

#### Crest







# AGENDA 21 : LE CENTRE TECHNIQUE DES HARAS NATIONAUX DE CREST

Sabrina Ammann, Erica Di Nicola et Vincent Terrier

## 1. INTRODUCTION / PROBLEMATIQUE

### 1.1. Généralités

On le voit dans les médias, les problèmes liés à l'environnement et au réchauffement climatique sont toujours plus d'actualité. Ainsi, depuis quelques années, le développement durable est devenu une préoccupation importante dans bien des pays du monde. Les actions concrètes tardent toutefois à voir le jour.

Il est intéressant de signaler que cette prise de conscience a lieu à différents niveaux : international, national, régional, départemental ou encore communal. C'est pour respecter cette « obligation morale » que la ville de Crest a choisi de s'engager et de se doter d'un Agenda 21. Ainsi, la ville participe elle aussi à cette démarche.

Un Agenda 21 est un programme d'actions favorisé depuis cinq ans par la France, qui a adopté une stratégie nationale de développement durable. En fait, la première réflexion sur le développement durable menée par Crest a été faite avec un groupe de personnes volontaires et a abouti à l'élaboration d'une charte de projet urbain. Cette prospective a également servi de base pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Construit selon une méthodologie proposée par Rhônalpénergie-Environnement, l'Agenda 21 local a été la deuxième étape de la réflexion. Trois ans de travail ont été nécessaires pour son élaboration (source : site Internet de la ville de Crest) :

- **Etude préalable (déc. 2002 - octobre 2003)**  
diagnostic de la ville sur la base de 134 actions ou pratiques communales  
formation du personnel municipal (101 personnes au total)
- **Concertation (juin 2003 - décembre 2004)**  
forums et ateliers de concertation et de débat public  
enquêtes téléphoniques (400 personnes de 15 ans et plus puis enquête auprès des acteurs économiques locaux)
- **Rédaction de l'Agenda 21 (sept. 2004 - avril 2006)**  
validation des recommandations répertoriées  
validation par les élus et les services, étude de faisabilité puis rédaction

Cette démarche a abouti en mai 2006 à la publication d'un plan d'actions regroupé autour de sept thèmes : l'aménagement urbain, les déplacements et le stationnement, la gestion des ressources, le développement économique et touristique, l'action sociale, la qualité de vie, l'information, la communication et la concertation.

Elaborer un Agenda 21 est une démarche facultative. Elle traduit donc une volonté forte en matière de développement durable. On peut toutefois se poser la question de savoir comment

une ville comme Crest retient les actions qu'elle choisit de mener et d'inscrire dans son Agenda. On peut également se demander quels sont les acteurs de ces projets ou encore quels sont les objectifs réellement visés par la ville...

A Crest, deux projets mettant en rapport le développement durable et le tourisme figurent dans l'Agenda 21 : l'implantation du Centre technique des Haras nationaux, ainsi que la promotion des produits locaux. Nous avons choisi d'évoquer plus en détails le développement durable au sein du Centre technique des Haras nationaux. Ce dernier permet à la ville de participer à la dynamisation de son tourisme équestre et de contribuer au développement économique de la commune. Un haras national est un établissement public destiné à accueillir des chevaux reproducteurs afin d'améliorer et multiplier les races. Crest, déjà réputé pour sa culture du cheval, a inauguré en juillet 2006 un Centre technique des Haras nationaux. Les missions de ce centre sont multiples : fournir un appui technique et des conseils aux éleveurs, accueillir des manifestations locales, ou encore offrir des locaux au monde associatif du cheval, etc. Le Centre technique se compose de quatre bâtiments : un destiné à la reproduction, deux écuries, un bâtiment de logements. Cette réalisation, inscrite par la suite dans le programme de l'Agenda 21 cretois, intègre une forte dimension environnementale et durable. Le Centre technique a été construit selon les principes de la Haute Qualité Environnementale (HQE). Cette démarche vise à réduire l'impact du bâtiment sur l'environnement à plusieurs niveaux et dans le temps : de sa conception à sa « déconstruction », en passant par sa construction et son fonctionnement. Pour répondre aux normes, un bâtiment doit satisfaire un maximum d'exigences appelées « cibles » et organisées selon deux domaines :

- Les cibles de maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur
- Les cibles de création d'un environnement intérieur satisfaisant

Ainsi, l'exigence générale pour la qualité environnementale d'un bâtiment se décompose en 14 « cibles ».

## 1.2. Question de départ

*Le Centre technique des Haras nationaux a été construit selon les principes HQE. Quels ont été les intérêts de chacun des acteurs (l'architecte, la ville et les haras) à s'associer à ce projet ? Sont-ils d'ordre environnementaux, éthiques, financiers ou d'image ?*

## 1.3. Objectifs

Les objectifs que nous visons peuvent être exprimés sous forme de questions :

1. Qu'est-ce qu'un haras ?
2. Quelles sont les origines de la construction du centre technique des Haras nationaux ?
3. Quels ont été les principaux acteurs du projet ? Quel rôle a tenu la commune de Crest (les Haras nationaux sont inscrits dans son Agenda 21) ?
4. Pourquoi avoir construit un bâtiment durable, selon les principes HQE ?
5. Quelles ont été les cibles retenues ?
6. Comment la ville de Crest et l'architecte des Haras s'adaptent-ils en général aux préoccupations et exigences environnementales toujours plus grandes ?
7. Comment le centre s'inscrit-il dans une échelle plus globale ?

## 1.4. Méthodes

Dans un premier temps, nous avons effectué une recherche bibliographique afin de mieux connaître la filière « cheval » et les Haras nationaux en général (contexte). Nous nous sommes ensuite intéressés à l'implantation du centre technique à Crest, à sa dimension environnementale (HQE) et aux rôles qu'ont joué la ville, les Haras et l'architecte dans l'élaboration du projet. Pour répondre à notre question de départ, nous avons donc opté pour des entretiens semi-directifs.

Nous avons pris contact par téléphone avec le responsable du centre technique des Haras nationaux et l'architecte pour fixer un rendez-vous. Roland Schmied, nous a fait parvenir par e-mail les plans du centre et quelques photos. Ces documents nous ont donné un premier aperçu du lieu sur lequel nous allions travailler.

Une fois arrivés à Crest, nous nous sommes rendus sur le site pour visiter le centre et prendre quelques photos. Nous avons ensuite rencontré Vincent Moreau sur place. Celui-ci a volontiers répondu à nos questions (entretien semi-directif) en nous guidant à travers le centre. Une rencontre du même type (entretien semi-directif et visite commentée) a été effectuée quelques jours plus tard avec l'architecte Roland Schmied.

Nous souhaitions également interroger un membre de la commune. C'est la Directrice générale adjointe des services de la ville de Crest, Pascale Lucas, qui nous a dirigés vers Gérard Devaux. Ce dernier s'occupe actuellement de la culture au sein de la cité mais c'est lui qui était chargé du projet des Haras à l'époque. Nous l'avons vu dans son bureau et il nous a exposé dans les détails la genèse de cette implantation à Crest.

Nous voulions également poser quelques questions au journaliste du *Crestois* Claude Bourde, mais celui-ci était absent pendant notre séjour.

Après la semaine de terrain, nous avons analysé les retranscriptions des entretiens et écrit la présentation des résultats ainsi que la conclusion.

**Les Haras nationaux ont pour objectif principal de contribuer au dynamisme de la filière « cheval ». Pour situer le sujet dans son contexte, nous avons donc choisi de traiter de la filière et des Haras nationaux en général. En outre, cette partie nous permettra de mieux comprendre dans quel cadre s'inscrit le centre technique de Crest.**

**Nous nous intéresserons ensuite plus en détails à l'implantation de ce centre et à sa dimension « durable ». Nous nous arrêterons notamment sur les principes HQE et sur l'intégration par la ville et l'architecte du centre des préoccupations environnementales toujours plus grandes.**

## 2. LA FILIERE CHEVALINE

Etant donné la complexité du sujet, nous avons choisi de nous limiter à la dimension nationale de la filière. En France, le cheval occupe une place importante dans l'histoire et l'agriculture. Depuis peu, il est devenu le support d'une filière économique complexe. « *Source d'emplois, l'élevage du cheval et son utilisation interviennent dans l'agriculture, le sport, le jeu, le tourisme, l'environnement, l'aménagement du territoire, la formation, l'insertion sociale, l'artisanat, le patrimoine, la culture et l'art, le commerce, etc. A tous ces titres et sans doute à bien d'autres, la filière hippique est bien une filière économique* », explique Sophie Lemaire (Observatoire économique et social du Cheval). Le cheval contribue donc à d'autres activités (sportives, sociales, culturelles, etc.). 44 races d'équidés reconnues, 800'000 animaux, 450'000 personnes ayant une licence de la Fédération française d'équitation, 54'000 emplois (source : *Une nouvelle politique pour le cheval*, 2003), la filière équine présente un réel

potentiel de développement et concerne des secteurs très variés, tant au niveau des produits que des hommes et des organisations. Aussi, la filière du cheval est-elle sujette à de nombreux débats et à des redéfinitions constantes. D'une part, les métiers n'y sont pas toujours bien définis. En effet, il n'existe pas, par exemple, de véritable statut pour les cavaliers. D'autre part, les limites « générales » de cette filière ne sont pas nettes. On peut par exemple se demander si les professionnels de la viande chevaline ou encore les maréchaux-ferrants en font partie. Bref, la filière du cheval est difficile à cerner car complexe et extrêmement pluridisciplinaire.

En fait, le concept de « filière » est assez flou en lui-même. En effet, aucune définition universelle n'existe. Au sens strict du terme, une filière est « *un instrument ou un organe destiné à étirer ou à produire des fils* ». Le sens du mot s'est élargi peu à peu pour désigner aujourd'hui « *une succession d'états à traverser, de degrés à franchir, de formalités à accomplir pour parvenir à un résultat.* » (Le Petit Robert, 2003). Sophie Lemaire nous donne une définition du terme « filière » qui correspond bien au monde équin : une filière est « *un sous-ensemble (ndla : ici le cheval au sens large), structuré et hétérogène, d'une activité économique plus globale (agricole, touristique, de loisir) organisé autour de la production, de la transformation, de la commercialisation et de la consommation d'un groupe de produits plus ou moins élaborés.* »

On peut ainsi identifier quatre secteurs-filières dans le monde du cheval:

- deux filières de courses (représentées par les sociétés mères France Galop, courses de galop, et la Société d'Encouragement du Cheval Français, courses au trot)
- une filière « viande » (ayant créé une section équine au sein d'Interbev)
- la filière sport, loisirs et travail (représentée par la Fival)

Chacun des secteurs composant la filière équine peut se décomposer en trois ou quatre stades:

- La production,
- La valorisation du cheval par le dressage et l'entraînement,
- La commercialisation (parfois mise avec la valorisation),
- L'utilisation.

		SECTEURS		
		Courses	Sports équestres, Loisirs et instruction	Traits, ânes et mulets
STADES	Production	Eleveurs Etalonniers Associations d'éleveurs	Eleveurs Etalonniers Associations d'éleveurs	Eleveurs Etalonniers Associations d'éleveurs
	Commercialisation Valorisation	Eleveurs Marchands Entraîneurs	Eleveurs Marchands Cavaliers, jeunes chevaux	Eleveurs Marchands
	Utilisation	Personnel des sociétés et écuries de courses	Personnel des Etablissements équestres Organisateurs de manifestations Cavaliers professionnels Cavaliers amateurs Associations de tourisme équestre.	Personnel des boucheries chevalines et des abattoirs Organisateurs de manifestations et de randonnées Dresseurs - Meneurs

**ACTEURS TRANSVERSAUX**

Personnel des Lycées Agricoles, des Maisons Familiales Rurales, Vétérinaires, Maréchaux-ferrants, personnel des fabricants d'aliments pour chevaux, personnel des selleries, conseil des chevaux, ...

*Source : Contrat de filière cheval 2006 - 2008*

### 3. LES HARAS NATIONAUX

#### 3.1. Généralités

Les Haras nationaux ont pour vocation de contribuer, dans le cadre du service public, au dynamisme de la filière économique chevaline et au dynamisme des territoires ruraux. Collaborateurs des organismes professionnels et des collectivités territoriales, ils apportent depuis quelques années un appui à ces dernières dans le cadre de la conception et de l'aide à la réalisation de projets liés au cheval. (*Source : site Internet des Haras nationaux français*)

Les premiers haras, lieux de reproduction et d'amélioration de la race, sont créés en 1663 par Colbert. Avant cette création, dès 1550, on note une sérieuse pénurie de chevaux dans le pays, et spécialement de chevaux militaires. Celle-ci est tellement grande que le pays est obligé de faire venir ses montures d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie et de Turquie. Les Guerres de Religion semblent être la cause la plus probable de cette pénurie. En effet, comme Jacques Mulliez le dit dans son ouvrage : « *alors qu'un état de guerre stimule la production lorsque le gouvernement ne procède pas par réquisitions, la guerre civile détruit les races de poulinières et désorganise les circuits commerciaux propres à l'élevage du cheval.* » (MULLIEZ 2004 : 83). La création des Haras nationaux apparaît ainsi comme la meilleure solution à cette pénurie. Elle se fera de manière très calculée : un règlement est instauré pour éviter la dégénérescence des races, et des professionnels sont formés pour s'occuper de cette « industrie ». L'administration des Haras est donc de la plus grande importance : c'est sur elle que repose la sauvegarde et la reproduction des races.

Lorsque Colbert décide de reprendre à son compte l'idée d'une administration des Haras, il le fait suivant plusieurs préoccupations : la sauvegarde de l'agriculture et la défense nationale. Le 17 octobre 1665, par arrêt du Conseil du Roi, les Haras nationaux sont officiellement créés. C'est en 1717 que « *le Règlement des Haras, véritable charte des haras et code de sélection, est élaboré et mis en place.* » (JAMME 1968 : 16).

Auparavant sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur, ils sont rattachés, en 1870, au Ministère de l'Agriculture. En 1999, les Haras nationaux et l'Institut du cheval – organisme qui vise à intégrer la recherche, la formation et les nouvelles technologies au sein des Haras – se sont rassemblés pour devenir un établissement public à caractère administratif visant à améliorer l'économie de la filière du cheval et à favoriser l'utilisation diversifiée de l'animal. Un contrat d'objectifs liant l'Etat aux Haras est venu, en 2003, parachever cette réforme.

En préambule du contrat, le ministère susmentionné rappelle qu'il entend donner « *une double impulsion à la filière "cheval" pour en faire une expression privilégiée de sa politique de renforcement de l'attractivité des espaces ruraux* » :

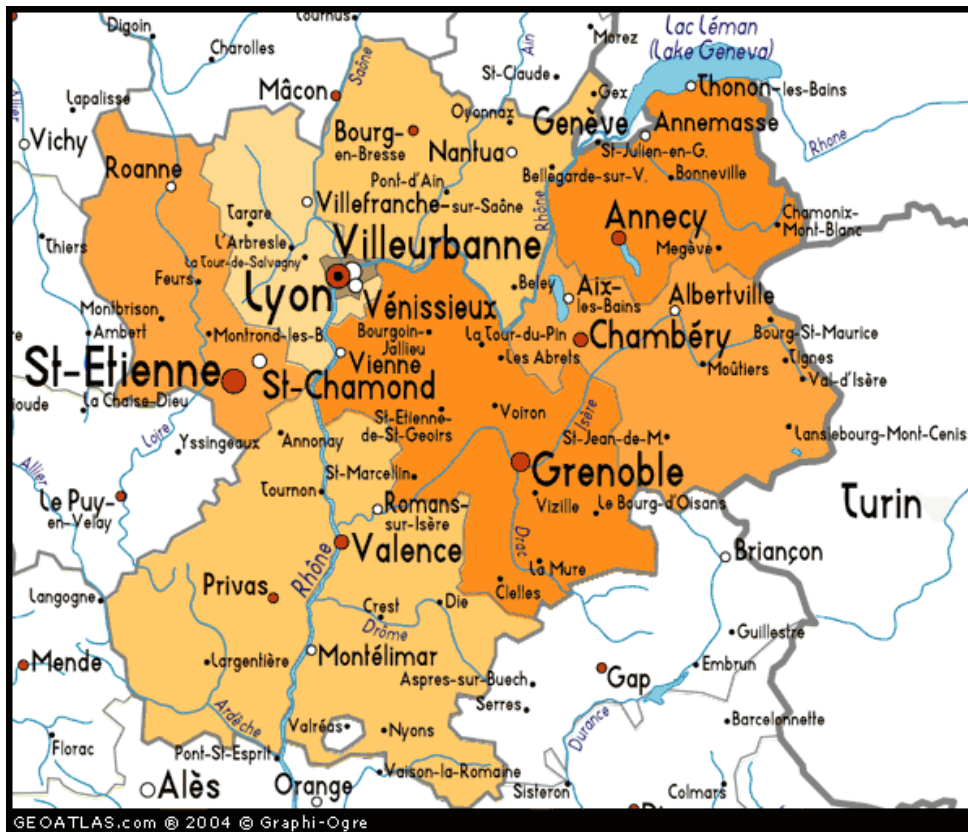
- « *Une impulsion visant à responsabiliser les organisations socioprofessionnelles et à soutenir leurs actions pour que la filière soit compétitive.* »
- « *Une impulsion territoriale, en s'appuyant sur le rôle que les collectivités peuvent jouer dans le développement local de la filière.* »

Il précise également les missions des Haras autour de trois grands axes:

- « *Conforter et mobiliser l'expertise sur le cheval et les activités hippiques* »
- « *Intervenir dans la production, la valorisation et la promotion des filières équinnes* »
- « *Insérer les actions de développement dans des politiques régionales renouvelées.* »

### **3.2. Les centres techniques**

En France, les Haras nationaux sont au nombre de 20 : Aurillac, Besançon, Blois, Cluny, Compiègne, Gelos (Pau), Hennebord, Lamballe, Le Lion d'Angers, Montier-en-Der, Le Pin, Pompadour, La Roche-sur-Yon, Rodez, Rosière aux Salins et Saint-Lô. Cependant le nombre de centres techniques est, lui, beaucoup plus grand. En effet, pour la seule région Rhône-Alpes – qui dépend du Haras d'Annecy (lequel va fermer prochainement au profit du Haras de Bourg-en-Bresse) –, on en dénombre 7 (Bourg-en-Bresse, Chalamont, Crest, La Chapelle-de-la-Tour, Montbrison, Marcy-L'étoile, Annecy) :



Ces centres ont pour vocation la reproduction équine de manière naturelle (la monte en main) et artificielle (avec l'insémination immédiate – la semence étant récoltée sur place et inséminée directement dans la jument – et l'insémination réfrigérée transportée – la semence étant récoltée, puis congelée et transportée de son lieu de récolte au centre technique où se trouve la jument). Les différents centres n'ont pas tous la même taille, comme nous l'a signalé M. Moreau :

*Il y en a d'autres qui sont beaucoup plus grands et vous avez un centre à la Tour qui dépend de du haras de Cluny où la vous avez un immense centre où ils font 400 juments ou quelque chose comme ça. (...) ici on est un petit centre, mais il y a mieux que nous.*

En plus de leur vocation reproductive, les centres techniques renseignent les propriétaires de chevaux sur toutes sortes de sujets (papiers, insémination, etc.), d'où leur nombre important. En effet, les centres techniques des Haras nationaux ont pour but aussi de se rapprocher au maximum des clients pour pouvoir répondre rapidement et efficacement à leurs demandes.

Si le rayonnement de chaque centre est local, ils sont répartis sur le territoire de telle manière qu'ils forment un réseau en forme de « marguerite », comme nous l'explique Gérard Devaux :

*Vincent Terrier : Vous parlez du réseau des paillettes là, c'est vraiment national ça ou ça peut-être européen ?*

*Gérard Devaux : C'est plus une étoile, c'est une marguerite rhône-alpine. Avant les Haras c'étaient Annecy, maintenant c'est plus Annecy, c'est plus autour de Bourg-en-Bresse que ça va se passer. Mais toujours est-il que les dix véhicules qui partent le matin, et qui font les circuits qui reviennent, ça fait tout Rhône-Alpes (...) chaque véhicule qui part revient au camp de base et là ils échangent les containers, ils mettent ça dans les petites glaciers et le lendemain ça se redistribue... Vous voyez pourquoi je parlais de pâquerette ou de marguerite on arrive déjà à irriguer, mais ceux qui sont limitrophes sont capables aussi, au moment de l'échange, de remmener à*

*Cluny de la semence de Rhône-Alpes pour qu'elle aille distribution  
Bourgogne. On fait pour le grand quart sud-est de la France.*

Ainsi, malgré sa petite taille, le centre technique de Crest peut accueillir jusqu'à une trentaine de chevaux. Il est une pierre importante de l'édifice que sont les Haras nationaux. Il participe à la reproduction de la race équine, que ce soit en inséminant des juments ou en envoyant la semence de l'étalon inséminer d'autres juments situées dans d'autres centres techniques.

Ce nombre important de centres techniques, répartis dans toute la France (le Contrat d'objectifs en prévoit 108 d'ici 2008), participe non seulement à une économie territoriale mais aussi locale (que ce soit au bénéfice des Haras nationaux ou du tourisme). Attirant les propriétaires de chevaux pour inséminer leurs juments, ils permettent à certains de découvrir une nouvelle région. En effet, les propriétaires peuvent décider de rester sur place quelques jours ou alors de revenir plus tard en vacances avec leur famille, d'en parler à leurs amis, etc. Cela contribue donc à dynamiser l'économie locale. Ainsi, les centres techniques participent, de diverses manières, au réseau économique français tout entier.

#### 4. LA DEMARCHE HQE <sup>7</sup>

Depuis 1970, la France a réalisé divers projets d'architecture solaire ou bioclimatique en privilégiant la mise en œuvre de matériaux sains. Mais ce n'est qu'à partir de 1992 avec le Sommet de la Terre à Rio qu'il y a eu une réelle prise de conscience environnementale. Ainsi, depuis cette date, les pouvoirs publics français ont créé la Mies et le Comité 21, groupe interdisciplinaire qui réunit des acteurs travaillant sur l'environnement, tels que le Ministère de l'environnement, des associations, des entreprises, des institutions et des chercheurs.

Un an plus tard la première application d'une démarche de qualité environnementale des constructions a été mise en place, entraînant la première réalisation expérimentale à haute qualité environnementale (HQE). Mais c'est depuis 1996 seulement que la vocation de l'association HQE englobe à la fois la promotion de la qualité environnementale des bâtiments, neufs et existants, et le management environnemental des opérations de constructions. Cette association regroupe les initiateurs du mouvement HQE ainsi que plus de 40 membres représentatifs du secteur du bâtiment : les institutions politiques, les organismes officiels, les fédérations et associations d'artisans, d'industriels, d'architectes et de bureaux d'études.

La démarche HQE permet de réduire considérablement la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> dès la conception du bâtiment. Elle s'applique à tous les types de programmes et à tous les secteurs du bâtiment, tant pour la construction neuve que pour les réhabilitations. Elle essaye de répondre à trois exigences complémentaires : tout d'abord la création d'un environnement intérieur sain et confortable pour les usagers, ensuite la maîtrise des impacts du bâtiment sur son environnement extérieur, enfin la préservation des ressources naturelles grâce à l'optimisation de leur utilisation. Pour encourager le perfectionnement de la qualité environnementale des bâtiments, l'association HQE a rendu formelle la démarche grâce à une grille de 14 cibles réunies en quatre groupes d'objectifs : l'écoconstruction, l'écogestion, la santé et le confort. Cette grille a des implications sur toutes les phases du processus de création et de production d'un bâtiment (2001 GAUZIN-MULLER : 252) :

- les décisions stratégiques ou politiques de la maîtrise d'ouvrage,
- les études préalables du site (climat, topographie, nature du sol, végétal existant) et du contexte social,

---

<sup>7</sup> Voir bibliographie : Gauzin-Muller D. et Steele J.



- le projet architectural (esquisses, avant-projets sommaire et définitif, détails de construction et cahier des clauses techniques particulières),
- le choix des équipements (installations de chauffage et de ventilation, appareils sanitaires, électriques et électroménagers, etc.),
- l'usage (coût de fonctionnement et maintenance),
- la déconstruction et l'élimination des déchets.

Cette énumération qui est très théorique n'est pas toujours adaptée à la pratique quotidienne de la construction. Cependant, elle indique un outil de base qui peut s'élaborer et devenir vraiment opérationnel.

Dans la pratique la démarche HQE est initiée en général par le maître d'ouvrage. Il faut souligner que cette démarche n'est pas réglementée et qu'elle ne représente pas un label. En 2001, elle a fait l'objet de 250 réalisations. En effet, depuis que les décideurs politiques ont pris conscience de l'image positive que peuvent leur apporter la construction d'équipements à haute qualité environnementale et leur engagement dans une approche écologique, la croissance de la demande de la part des maîtres d'ouvrage publics augmente. Ceux-ci ont souvent dû se former et se familiariser avec l'ingénierie environnementale afin d'acquérir les outils nécessaires pour élaborer un projet HQE.

En ce qui concerne le centre technique de Crest, la démarche HQE n'a pas été suivie à la lettre. En effet comme nous l'a expliqué l'architecte Roland Schmied, on s'en est juste inspiré en ne reprenant que certaines cibles. Dans la présentation du projet (*Construction d'une station de monte pour les Haras nationaux*, p.2) il est noté :

*« L'opération de la station de monte pour les Haras Nationaux à Crest n'a pas été prévue à l'origine comme opération HQE, aucun exigentiel environnemental n'a été défini par le maître d'ouvrage, au niveau du programme. Toutefois, les concepteurs, soucieux de la qualité environnementale des bâtiments qu'ils ont à construire, ont tenu compte dans l'élaboration du projet de l'esprit développement durable dans le domaine de plusieurs cibles. » (cf. Annexes)*

Les objectifs ciblés dans cette construction ont principalement été l'insertion du projet dans son environnement, le choix des produits et des procédés de construction, la gestion de l'énergie et de l'eau. Ces diverses exigences ont été satisfaites de différentes manières. L'idée première était de construire un Haras dans la nature, de telle façon que celui-ci présente un cadre « harmonieux » pour accueillir les chevaux. Ensuite, en ce qui concerne les matériaux, il était important de choisir le bois, en particulier celui de la région, pour que le bâtiment corresponde le mieux possible à son cadre naturel et respecte certains principes du développement durable. Enfin, les problèmes de gestion d'eau et d'énergie ont été résolus par l'installation de panneaux solaires sur les toits des logements et par divers équipements traitant les eaux pluviales et usées. Ces équipements sont donc les cibles HQE utilisées par les auteurs de ce projet pour la réalisation des Haras.



*Enclos à cheval, cadre de l'implantation*  
(Photo prise par Erica Di Nicola).



*L'image de gauche illustre l'une des écuries du centre technique et l'image de droite l'habitation du responsable Vincent Moreau. Nous avons pu constater que ces bâtiments sont essentiellement construits en bois. Sur les deux bâtiments abritant les logements, des panneaux solaires sont installés (Photos prises par Erica Di Nicola).*

## 5. PRESENTATION DES RESULTATS

Pour répondre à notre question de départ (Le Centre technique des Haras nationaux de Crest a été construit selon les principes HQE. Quels ont été les intérêts de chacun des acteurs – l'architecte, la ville et les haras – à s'associer à ce projet ?), nous avons choisi d'interroger les trois personnes qui nous semblaient le plus à même de nous apporter des informations (voir méthode).

L'analyse des résultats est organisée selon plusieurs thèmes : la problématique écologique, les intérêts des différents acteurs à s'associer au projet, le financement et, enfin, la dimension géographique du centre technique.

La préoccupation aujourd'hui « généralisée » de préserver l'environnement, d'utiliser les ressources naturelles de manière respectueuse et de construire écologique existe aussi dans une petite commune comme Crest. On peut notamment le constater avec la création de son Agenda 21 et les actions quotidiennes des élus au sein de la mairie. En effet, le bâtiment de la mairie a été rénové afin d'être plus écologique. Des vitres filtrant le soleil ont été posées, la climatisation a été supprimée dans certains locaux au profit d'une nouvelle circulation d'air et les produits de nettoyage utilisés sont dégradables.

*Gérard Devaux : Avant l'achat de produits pour laver le sol, on ne regardait pas tellement quelle était son étiquette, on regardait le prix. Maintenant (...) on en prend où il n'y a pas de solvant. (...) C'est un état d'esprit. Dans toute démarche maintenant, on pense : développement durable*

Le centre technique des Haras nationaux répond également à cette préoccupation environnementale puisque ses bâtiments sont construits selon les principes HQE et sont inscrits dans l'Agenda 21 de la commune. Cependant, lors de nos entretiens, nous avons constaté qu'autant la commune que l'architecte se disputent la paternité de cette idée :

*Gérard Devaux : On a choisi un architecte qui était formé à ça, ça faisait partie de ses papiers, ça faisait partie de ses impositions.*

*Roland Schmied : C'était plus une volonté de nous architecte de faire une construction qui tenait compte de ce principe HQE.*

Les intérêts des différents acteurs à s'associer à ce projet sont donc d'ordre différent. Pour la commune, avoir un Agenda 21 et se préoccuper de l'environnement renforce son image auprès des touristes et apporte également une plus-value au niveau de son économie. Effectivement, même si elle n'a pas agi seulement par attrait économique, préoccupation éthique et conviction écologique, ses intentions étaient précises :

*Gérard Devaux : C'était surtout un outil de communication pour associer la population. (...) L'intérêt qu'on a c'est une image autour du cheval, image porteuse...*

Cependant, la construction du centre technique selon les principes HQE ne s'est pas seulement faite selon une démarche écologique. Comme nous l'a expliqué Pascale Lucas, la directrice générale adjointe des services de la ville, l'idée de construire écologique n'est venue qu'après le début des travaux. Si le centre avait respecté à la lettre les principes HQE, il aurait fallu y réfléchir bien avant de commencer à construire. Mais, en ayant choisi à temps de se diriger vers une démarche plus « durable », la ville a pu inscrire le centre dans son Agenda 21 et ainsi étoffer sa liste de réalisations. Néanmoins, comme nous l'a précisé Gérard Devaux, il n'aurait pas été possible de construire le centre en respectant à la lettre tous les principes voulus par la démarche HQE, étant donné qu'ils ont été développés pour des habitations et non pour des écuries. Nous avons toutefois constaté un décalage entre le discours de la mairie et celui du principal utilisateur des lieux au sujet de cette étiquette énergétique. En effet, Vincent Moreau ne semblait pas être au courant des qualités environnementales du centre. Ceci nous a passablement surpris puisqu'il vit sur place et que des panneaux solaires recouvrent le toit de sa maison jouxtant le centre (voir photo page 11). Pour lui, l'aspect fonctionnel du bâtiment est déterminant, alors que les aspects environnemental et esthétique sont secondaires. Un autre décalage que nous avons constaté concerne la communication entre les Haras nationaux et l'architecte Roland Schmied. Ce dernier, peu habitué à construire des bâtiments destinés au monde équestre, aurait, selon Vincent Moreau, négligé certains détails, comme par exemple la hauteur de la porte de la grange, l'évacuation de l'eau dans le local d'insémination ou encore l'ouverture des portes des écuries.

Quant au choix des projets à inscrire dans l'Agenda 21 de la ville, il s'opère de manière assez simple : la mairie les reçoit, les étudie et décide par la suite quelles sont les actions qui seront ajoutées et quelles sont celles qui ne le seront pas. Etant donné que, quand Crest a décidé de se doter de sa charte écologique, certaines actions en faveur de l'environnement avaient déjà été accomplies, il a simplement fallu continuer dans cette voie pour les projets futurs.

La construction du centre technique a également permis à la ville de se repositionner par rapport au tourisme équestre français. Monsieur Devaux nous a indiqué que la Drôme a été le premier département français à s'intéresser au développement de son tourisme équestre. Il existe de nombreux centres hippiques dans le département, mais aussi des kilomètres de chemins balisés qui permettent aux randonneurs équestres de se balader, ainsi que des gîtes adaptés où ils peuvent passer la nuit. A Crest, le but de cette construction a donc été non seulement économique (l'an passé on a pratiqué 110 saillies pour un prix minimum d'une centaine d'euros), mais aussi touristique. Cela a permis à la ville de renforcer son image « cheval » et d'attirer de nouveaux touristes.

Quant aux Haras, la construction du centre rentre tout à fait dans le cadre de son nouveau contrat d'objectifs. Grâce à lui, ils sont plus proches des propriétaires de chevaux et peuvent ainsi les renseigner plus rapidement sur toutes questions, ainsi que leur proposer des centres d'insémination près de chez eux. Toutefois, les Haras nationaux ne sont pas propriétaires des bâtiments, comme nous l'ont précisé Gérard Devaux et Pascale Lucas. Ils sont au bénéfice d'une convention de mise à disposition sur 20 ans et ont apporté un tiers du financement. Ils payent toutefois à la ville une sorte de loyer qui permet de couvrir les charges de

fonctionnement et les frais de maintenance. Cela représente une rentrée d'argent non négligeable pour la commune, d'où, en partie, sa volonté de voir les Haras installer leur centre technique à Crest.

En ce qui concerne Roland Schmied, son intérêt à s'associer à ce projet a évidemment été d'ordre pécuniaire, mais cela lui a également permis de renforcer son image d'architecte spécialisé dans le « durable ». On l'a vu, sa méconnaissance du milieu équestre l'aurait conduit à privilégier l'aspect esthétique au détriment de l'aspect fonctionnel.

Concernant la dimension géographique du projet, outre le fait que le centre s'inscrit spatialement dans la ville de Crest et participe à son économie, il a aussi sa place à une échelle plus large. Comme mentionné dans la partie qui lui est consacrée, grâce au réseau des paillettes et au nombre déjà important de centres techniques, son rayonnement déborde facilement des frontières régionales. Certes, il collabore surtout avec les centres situés en Rhône-Alpes, mais il peut arriver que les semences récoltées à Crest aillent dans d'autres départements. Le réseau de reproduction n'est pas encore internationalisé, du moins pas en ce qui concerne Crest, mais avec l'amélioration constante des techniques de conservation, cela pourrait bientôt être le cas. Tous les acteurs que nous avons rencontrés participent, à différents niveaux, au développement de la filière reproductive équestre en France.

## 6. CONCLUSION

Le cheval occupe une place importante en France, au point qu'il est devenu le support d'une filière économique complexe. Selon le nouveau contrat d'objectifs datant de 2003 et liant l'Etat aux Haras nationaux, ces derniers ont pour vocation de contribuer au dynamisme de la filière et des territoires ruraux.

Inauguré en 2006, le centre technique de Crest est situé au bord de la Drôme dans un cadre naturel et près du centre hippique. Il s'occupe principalement de la reproduction équine, cela de manière naturelle et artificielle (il existe trois modes d'insémination). Cela permet de servir les clients proches de la Drôme et de s'inscrire dans le réseau national de reproduction.

Les trois acteurs que nous avons choisi de rencontrer nous ont permis de répondre à notre question de départ. En effet chacun d'eux représente une étape décisive du projet : Gérard Devaux en est l'initiateur, Roland Schmied le réalisateur et Vincent Moreau l'utilisateur.

Le centre technique satisfait différemment chacun des acteurs : pour la ville, cette réalisation a permis de renforcer son image « cheval » et d'ajouter une réalisation dans sa politique environnementale. En effet, la Drôme est le premier département français pour le tourisme équestre. Les retombées économiques ne sont pas uniquement liées à l'attrait touristique de Crest. En effet, la commune reçoit de la part du centre technique un loyer mensuel qui représente un revenu non négligeable. De plus, malgré sa taille modeste, la ville a su se doter d'un véritable programme d'actions en faveur de l'environnement au travers de son Agenda 21. Celles-ci sont aussi diverses que complémentaires et concernent des secteurs comme l'aménagement urbain, la gestion des ressources, le développement économique et touristique ou encore la qualité de vie.

Grâce aux connaissances de l'architecte en matière de construction durable, elle a pu se doter d'un centre technique moderne et écologique et ainsi l'inscrire dans son Agenda 21. La formation professionnelle de Roland Schmied est aujourd'hui importante au regard de l'accroissement exponentiel des préoccupations environnementales dans le monde. En fin de compte, Vincent Moreau, le responsable du centre, est le seul à exprimer quelques doléances, mais cela se comprend bien étant donné que pour lui le bâti importe moins que la fonctionnalité. Si la ville et l'architecte semblent se targuer du caractère durable du bâtiment,

l'utilisateur paraît l'ignorer et regretter que l'accent n'ait pas été mis plutôt sur l'usage et la disposition des installations.

Avec la construction de ce centre, Crest se positionne clairement au cœur de la filière chevaline française. Comme nous l'avons vu, nonobstant sa petite taille, son rayonnement est non seulement local mais aussi régional et départemental.

Le bâtiment a été construit en s'inspirant des principes HQE. Néanmoins, le complexe ne peut bénéficier du « logo » car il ne respecte pas tous les critères requis. C'est compréhensible puisque, comme nous l'a expliqué Gérard Devaux, ces cibles ont été créées pour des logements et non pour des bâtiments destinés aux animaux. Pourtant, en ayant décidé de s'inspirer de ces principes et en mettant en place des mesures concrètes respectueuses de l'environnement, tant la ville de Crest que les Haras nationaux montrent que des actions concrètes en faveur du développement durable sont possibles à une petite échelle.

## 7. BIBLIOGRAPHIE

### Livres et articles

**Baumet M.**, 1990. Le cheval : un produit agricole – un acteur du tourisme. In : L'élevage du cheval en France. FEZ, n° 53, Cereopa Ed., 32-36.

**Commission européenne Direction générale des entreprises Unité Tourisme**, 2003 : *Le patrimoine naturel et culturel au service d'un développement touristique durable*. Luxembourg : Commission européenne.

**Gauzin-Müller, D.**, 2001: *L'architecture écologique*. Le Moniteur, Paris.

**Hall, D. & Richards, G.**, 2003 : *Tourism and sustainable community development*. New York: Routledge Advances in Tourism.

**Les Haras nationaux**, 2005 : *Rapport d'activité 2005. Point d'étape du contrat d'objectifs 2004 – 2008, 2005*. Arnac-Pompadour : Les Haras Nationaux.

**Jamme, J.-Ph. M. F.**, 1968 : *Rôles actuels de l'Administration des haras nationaux*. Toulouse.

**Lemaire, S.**, 2003 : *Economie et avenir de la filière chevaline*. INRA Prod. Anim., 16, 357-364.

**Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires culturelles**, 2003 : *Une nouvelle politique pour le cheval*. Dossier de presse.

**Ministère de l'environnement et du cadre de vie**, 1978-1981 : *Environnement et cadre de vie : architecture, faune et flore, logement, bâtiment et travaux publics, dépollution, qualité de la vie, sites et paysage, urbanisme*, Paris.

**Mulliez, J.**, 2004 : *Les chevaux du royaume : aux origines des haras nationaux*, Belin, Paris.

**Steele, J.**, 2005 : *Architecture écologique, une histoire critique*. Actes Sud, Arles.

### Sites Internet

#### **Présentation des Haras nationaux de Crest**

<http://www.lyon-communiqués.com/communiqué.php?id=7210>

#### **Site officiel des Haras nationaux de France**

<http://www.haras-nationaux.fr/>

### **Tourisme équestre dans la Drôme**

<http://www.ladrome.fr/fr/le-tourisme/tourisme-equestre/index.html>

### **Conseil de la filière cheval Rhône-Alpes**

<http://www.cheval-rhone-alpes.com/filiere/index.htm>

### **La Drôme a cheval**

<http://www.drome-a-cheval.com/>

*Présentation* : <http://www.drome-a-cheval.com/dac/index.htm>

*Crest* : <http://www.drome-a-cheval.com/equestre/pluvinel.htm>

### **Fédération Française d'Équitation (FFE)**

[http://www.ffe.com/?cat=2&fic=/whoswho/region/reg\\_missions.html](http://www.ffe.com/?cat=2&fic=/whoswho/region/reg_missions.html)

### **Présentation générale HQE**

<http://www.ale-lyon.org/rubrique/energie/qeb/index.html>

### **Association HQE**

<http://www.assohqe.org/>

### **Drôme Tourisme**

<http://www.drometourisme.com/pdf-ladrometourisme/espace-presse/bio/evenement.pdf>

### **HQE sur le site de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)**

<http://www2.ademe.fr/servlet/kbaseshow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=16140>

<http://www.ademe.fr/entreprises/hqe/>

<http://www.ademe.fr/entreprises/hqe/brochure%20hqe%204369.pdf>

## 8. ANNEXES

### **Grilles d'entretiens**

*Grille d'entretien pour le membre de la commune (Pascale Lucas + Gérard Devaux)*

1. Comment expliquez-vous l'implantation du centre technique des Haras nationaux à Crest?
2. Quels ont été les intérêts de la ville de Crest à accueillir un tel projet ?
3. Y a-t-il eu une mise en concours pour le choix du projet ?
4. Le développement durable faisait-il partie des conditions initiales ou est-il apparu par la suite ?
5. Quels ont été les principaux acteurs dans la réalisation de ce projet ?
6. Comment jugez-vous la réalisation du projet et le fonctionnement du centre ?
7. Êtes-vous impliqué quotidiennement au bon fonctionnement du centre technique ?
8. Si oui, à quel degré (directives, suivi, etc.) ?
9. Quel est le rayonnement économique et touristique du centre ?
10. Est-ce que ce projet a suscité des oppositions de la part de la population ?
11. Avez-vous l'intention de développer d'autres projets de ce type ?

---

*Grille d'entretien pour le responsable du centre technique (Vincent Moreau)*

1. Quelle est votre fonction dans le centre technique ? Depuis quand occupez-vous ce poste ?
2. D'où viennent vos directives ?
3. Quelles sont les caractéristiques que doit offrir un centre technique des Haras nationaux (espace, technologie, etc.) ?
4. Comment expliquez-vous l'implantation du centre technique des Haras nationaux à Crest ?
5. Quels sont vos contacts avec la ville de Crest ?
6. Quels ont été les principaux acteurs dans la réalisation de ce projet ?
7. Existe-il des exigences spécifiques dans ce centre par rapport au développement durable (règlement à respecter, HQE) ?
8. Quel regard portez-vous sur le bâtiment des haras en matière de développement durable ?
9. Qui l'a financé (partenariat public-privé ?) et comment assurez-vous son fonctionnement économique (dons, financement public, parrainage, etc.) ?
10. Comment jugez-vous la réalisation du projet et le fonctionnement du centre ?
11. Quelles sont les personnes impliquées quotidiennement au bon fonctionnement du centre technique ? Combien de personnes y travaillent ?
12. Quel est le rayonnement économique et touristique du centre ?

*Grille d'entretien pour l'architecte du centre technique (Roland Schmied)*

1. Comment avez-vous eu connaissance de ce projet ?
2. Pourquoi vous y êtes-vous intéressé ?
3. Pourquoi votre projet a-t-il été choisi ?
4. Pourquoi y avoir inséré une dimension HQE ?
5. Quels ont été les principaux acteurs dans la réalisation de ce projet ?
6. Avec qui avez-vous travaillé pour cette réalisation ?
7. Quels sont vos contacts avec la ville de Crest ?
8. Selon vous, quelles sont les caractéristiques que doit offrir un centre technique des Haras nationaux (espace, technologie, etc.) ?
9. Existe-il des exigences spécifiques du centre par rapport au développement durable (règlement à respecter, HQE) ?
10. Quels aspects de la démarche HQE avez-vous décidé de cibler ?
11. Au niveau de la construction, sur quoi avez-vous axé votre démarche HQE (relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement immédiat, choix intégré des procédés et produits de construction et chantier à faible nuisance) ?
12. Quelles sont les caractéristiques du centre en matière d'écogestion (gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets d'activité) ?
13. Comment jugez-vous votre réalisation (si c'était à refaire) ?

## Extrait d'une retranscriptions des entretiens

*Entretien du 07.05.07 avec Vincent Moreau*

Situation : Mr Moreau nous accueille dans son bureau à l'entrée du centre lundi 7 mai à 17h. Il vient de terminer une insémination sur une jument.

XXX *tout le monde parle en même temps, on ne comprend pas grand chose*

VT : On voulait savoir justement quel était le rôle du centre technique, enfin d'un centre technique des haras nationaux en général quoi.

VM : Alors si vous voulez euh le ... le centre technique, enfin, ce qu'on appelait avant station de ... de monte, ... euh si vous voulez le... le nom a été changé euh on va dire depuis 2 ans, puisqu'il y a eu restructuration des Haras nationaux et donc on appelle ça un centre technique maintenant hein. Euh donc dans un centre technique en premier lieu on fait de la reproduction équine bien sûr euh à savoir tout ce qui est euh à la fois récolte d'étalons on peut faire euh fabrication des doses euh via euh transport de semence et tout ça aussi et bien sûr insémination en semence euh fraîche. Alors (*il nous explique les trois modes d'insémination : la monte en main, l'insémination en immédiat, et l'insémination réfrigérée transportée*) d'où les semences sont récoltées dans différents centres à savoir que nous nous travaillons avec le secteur Rhône Alpes Bourgogne et Franche Comté et donc on peut faire les échanges de ... des étalons. hein donc on appelle ça l'insémination réfrigérée transportée. En fait vous avez l'insémination également en congelée en semence congelée. Alors c'est le but si vous voulez de ... principal de... d'un centre technique quoi.

S : d'accord

VT : Pis vos directives alors elles arrivent de Paris ou bien elles arrivent de XXX (VM l'interrompt)

VM : Non c'est-à-dire que enfin oui on est euh nous on dépend du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

VT : XXX ça c'est le nouveau statut des haras nationaux hein qui date de 2002

VM : Non non non on est passé en EPA si vous voulez c'est ... c'est euh Etablissement Public à caractère Administratif voilà euh depuis on va dire euh 5 ans.

VT : et pis avant c'était quoi ?

VM : c'était le Ministère de l'Agriculture, c'était les haras nationaux tout simplement ... mais bon j'ai pas euh ... j'ai pas toutes les infos hein XXX

S : Vous ça fait euh ça fait combien de temps que vous ...vous travaillez ici à Crest ?

VM : Moi ça fait ... c'est la deuxième saison, ma deuxième année

S : D'accord

VM : J'ai démarré en ... mars euh... au 15 mars 2006 voilà... et les bâtiments sont tous neufs ... l'inauguration a été faite euh en février dernier, enfin de l'année dernière

VT : XXX tout ce qui concerne la filière du cheval on a vu qu'il y avait 4 filières différentes en général de course... euh un de sport, de ... enfin il y en a 4

VM : Oui

VT : et puis y'avait 4euh, 4 secteurs de production euh valorisation etc., à l'origine ce qu'on voulais savoir



VM : Oui

VT : Euh c'était ou s'inscrivait les haras nationaux dans euh dans toute la filière ?XXX (les 2 parlent en même temps)

VM : Vous avez la maison mère des haras nationaux qui est installée à euh Pompadour en Arnes ( ?) Pompadour ( ...) donc ça si vous voulez c'est la maison mère des haras nationaux si vous voulez. C'est là que on ... on enregistre toutes les données sur les chevaux hein (il nous explique ce qu'est le SIR, le système d'identification des chevaux : tous les chevaux sur le territoire français sont identifiés selon un numéro précis selon le sexe, la robe, l'année de naissance, le nom du père, de la mère et du grand père paternel ainsi que le lieu de naissance et les naisseurs.)

VT : On a vu euh qu'il y avait un nouveau contrat d'objectif euh ben qui liait euh les haras avec l'Etat qui date de euh depuis je sais plus quand

S : 2003

VT : 2003 voilà, et pis en fait maintenant de nouveau on XXX les haras nationaux pour redynamiser la filière

VM : voilà

VT : et pis tous les chevaux sont inscrits aux haras nationaux en fait c'est XXX ?

VM : Oui si vous voulez, au départ les haras nationaux on était simplement des centres de reproduction alors que maintenant on est ouvert à tout... tout... tout... tout détenteur d'équidé si vous voulez. On est plus simplement là pour euh inséminer ou faire saillir des juments ... on est là pour euh un maximum renseigner les éleveurs ou tout euh détenteur d'équidé on va dire hein, de manière à pouvoir lui apporter tous les renseignements qu'il désire quoi. A savoir euh tout ce qui est euh papiers euh enfin tout ce qui est papiers XXX un propriétaire qui vient chez nous et qui nous dit ma jument n'a pas de papiers on lui explique ce qu'il faut faire, quelles démarches il doit faire ...on lui donne tout un tas de renseignements si vous voulez quoi

S : XXX du cheval

VM : voilà, si vous voulez moi je suis pas euh je peux pas vous renseigner de tout quoi si vous voulez dans la mesure du possible j'essaye

VT : XXX

VM : voilà, voilà donc si un éleveur vous demande euh ou un propriétaire vous demande un renseignement on va éventuellement sur renseigner sur les haras pour lui donner ... on va lui rendre tout de suite mais nous de notre côté on fera des recherches et éventuellement le rappeler pour lui dire « écoutez j'ai trouvé l'info que vous cherchiez quoi »

**Construction d'une station de monte pour les Haras nationaux (présentation)**

0214

OPERATION

CONSTRUCTION D'UNE  
**STATION DE MONTE**  
**POUR LES HARAS NATIONAUX**  
QUARTIER LES PLANTAS – 26400 CREST

**PRÉSENTATION**

Maître d'ouvrage:..... Ville de Crest  
Architecte: .....Agence Schmied Architectes, Crest  
BET structure (béton et bois):.....BET Mathieu, Valence  
Maçonnerie: .....Claude M. BTP, Bourg-de-Péage  
Charpente-Couverture-Bardage:..... Traversier Sarl, Saint-Péray  
Menuiseries:.....Garcin-Barbier-Gencel, Aouste s/Sye

.....  
Octobre 2006

*La qualité environnementale tient compte de tous les moments de la vie d'un bâtiment: construction, utilisation, adaptations, démolition.  
Il faut intégrer l'environnement dans toutes les étapes: programmation, conception, réalisation, gestion."  
Le bois est l'un des meilleurs outils de construction répondant aux critères d'environnement et permettant le développement de la filière bois en Rhône-Alpes*

#### **RAPPEL DE QUELQUES PRINCIPES FONDAMENTAUX D'UNE REALISATION HQE**

- Le maître d'ouvrage est l'acteur principal
- La qualité environnementale ne correspond pas actuellement à une exigence réglementaire, la décision repose sur une volonté politique et un intérêt économique
- La volonté d'engager un programme HQE engage une responsabilité du maître d'ouvrage, celle-ci doit être définie au stade du programme; les objectifs doivent être précisés et les priorités des cibles doit être fixée
- Il appartient au maître d'ouvrage de:
  - définir un exigentiel environnemental
  - organiser la mise en œuvre de l'exigentiel
  - contrôler la mise en œuvre et les résultats
- Le maître d'ouvrage doit adopter un exigentiel environnemental pour l'opération, qui soit plus important que la réglementation en vigueur

L'opération de la station de monte pour les Haras Nationaux à Crest n'a pas été prévue à l'origine comme opération HQE, aucun exigentiel environnemental n'a été défini par le maître d'ouvrage, au niveau du programme. Toutefois, les concepteurs, soucieux de la qualité environnementale des bâtiments qu'ils ont à construire, ont tenu compte dans l'élaboration du projet de l'esprit développement durable dans le domaine de plusieurs cibles .

### **LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT**

Le terrain de l'opération est situé dans une zone naturelle, entre l'ancien canal industriel et la rive sud de la Drôme. La topographie est pratiquement à l'horizontale, le pourtour du terrain est boisé en végétation dense formant haie naturelle.

Les bâtiments projetés sont implantés dans la partie ouest du terrain, le plus près des voies d'accès et des réseaux publics existants ou à créer. Cette disposition permet une utilisation rationnelle de l'espace, et dégage le maximum de terrain pour les prés et enclos extérieurs des chevaux. La concentration des bâtiments autour d'une "cour d'honneur du cheval" permet également de réduire la superficie de la voirie lourde, et les longueurs des différents réseaux à réaliser.

La disposition des bâtiments d'exploitation, comprenant les deux écuries et le complexe de reproduction, en U autour de la cour couverte au Sud-Est en direction des prairies, protège l'ensemble du vent du Nord. Le règlement sanitaire impose l'implantation des bâtiments hébergeant des animaux à 15 m mini d'une limite séparative.

Les logements seront disposés séparément, légèrement à l'écart des bâtiments d'exploitation; ils sont regroupés pour des raisons économiques et d'économie d'espace et d'énergie. Les logements bénéficient d'un petit patio d'entrée et d'un jardin privatif au Sud-Est.

### **PRODUITS ET PROCÉDÉS DE CONSTRUCTION**

L'opération de la station de monte pour les Haras Nationaux à Crest n'a pas été prévue à l'origine comme opération HQE, aucun exigentiel environnemental n'a été défini par le maître d'ouvrage, au niveau du programme.

Toutefois, les concepteurs soucieux de la qualité environnementale des bâtiments qu'ils ont à construire, ont tenu compte dans l'élaboration du projet de l'esprit HQE dans le domaine de plusieurs cibles. Il est notamment recherché dans la cible n° 2 les exigences suivantes:

- l'adaptabilité aux besoins futurs des bâtiments (extension, modification)
- la durabilité des bâtiments
- le choix des procédés de construction
- le choix des produits et matériaux de construction

Les concepteurs ont pris la décision de réaliser la totalité des bâtiments (à l'exception des soubassements et de murs coupe-feu en béton) en bois, tant pour la structure que pour les façades. Une préfabrication partielle en atelier a été recherché en collaboration avec l'entreprise de charpente-couverture TRAVERSIER de Saint-Peray.

Matériaux apparents en façade:

Toitures	Charpente bois ossature + toiture: sapin provenance régionale Couverture en plaques ondulées fibres-ciment type COLORONDE: teinte vert sombre
Façades	Bardage logements + bureaux: pin douglas non traité, posé à claire-voie, provenance régionale Bardage écuries + remises: pin douglas non traité, posé à clins, provenance régionale
Menuiserie	Mélèze provenance Europe

## GESTION DE L'ÉNERGIE

Pour les logements (et éventuellement pour les bureaux) il est envisagé l'installation d'une production d'eau chaude sanitaire par le solaire; les capteurs seraient disposés sur la toiture-terrasse des logements.

Il est prévu un chauffage gaz propane pour les logements et les bureaux, les autres locaux ne nécessitent pas de chauffage.

La ventilation des écuries est faite d'une manière entièrement naturelle.

Dans le cadre d'une opération HQE, des études complémentaires auraient à comparer d'autres hypothèses pour un choix environnemental; en tout état de cause, une surisolation des locaux sera le premier dispositif pour réduire les consommations d'énergie de chauffage.

## GESTION DE L'EAU

L'opération sera équipée d'une alimentation en eau potable, à partir d'une extension du réseau communal à réaliser. Ces travaux étant relativement coûteux, la solution d'un forage est envisageable (et autorisé par le règlement du POS de Crest). Dans ce cas le programme serait entièrement autonome pour la gestion de l'eau.

### Eaux pluviales

- Toitures : les eaux pluviales sont collectées et évacuées vers des puits perdus , redonnant ainsi les eaux directement au milieu naturel
- Voirie : les eaux pluviales de la voirie lourde sont collectées et évacuées vers des puits perdus ; la voirie légère et les zones de stationnement étant réalisés en tout-venant avec revêtement stabilisé ne nécessitent pas de collecte des eaux pluviales.

### Eaux usées

Le projet prévoit une séparation entre 2 types d'eaux usées

- Les eaux de lavage

Ce réseau collectera d'un côté les eaux de lavage provenant des écuries, et de l'autre côté les eaux de percolation provenant de la fumière. Il est à noter que le fumier de cheval est très sec et pailleux, il n'y a donc pas à prévoir de fosse à purin. Toutes ces eaux seront collectées dans une fosse étanche ; cette fosse sera vidangée à intervalle régulier et les eaux recyclées par épandage sur les prairies de la station.

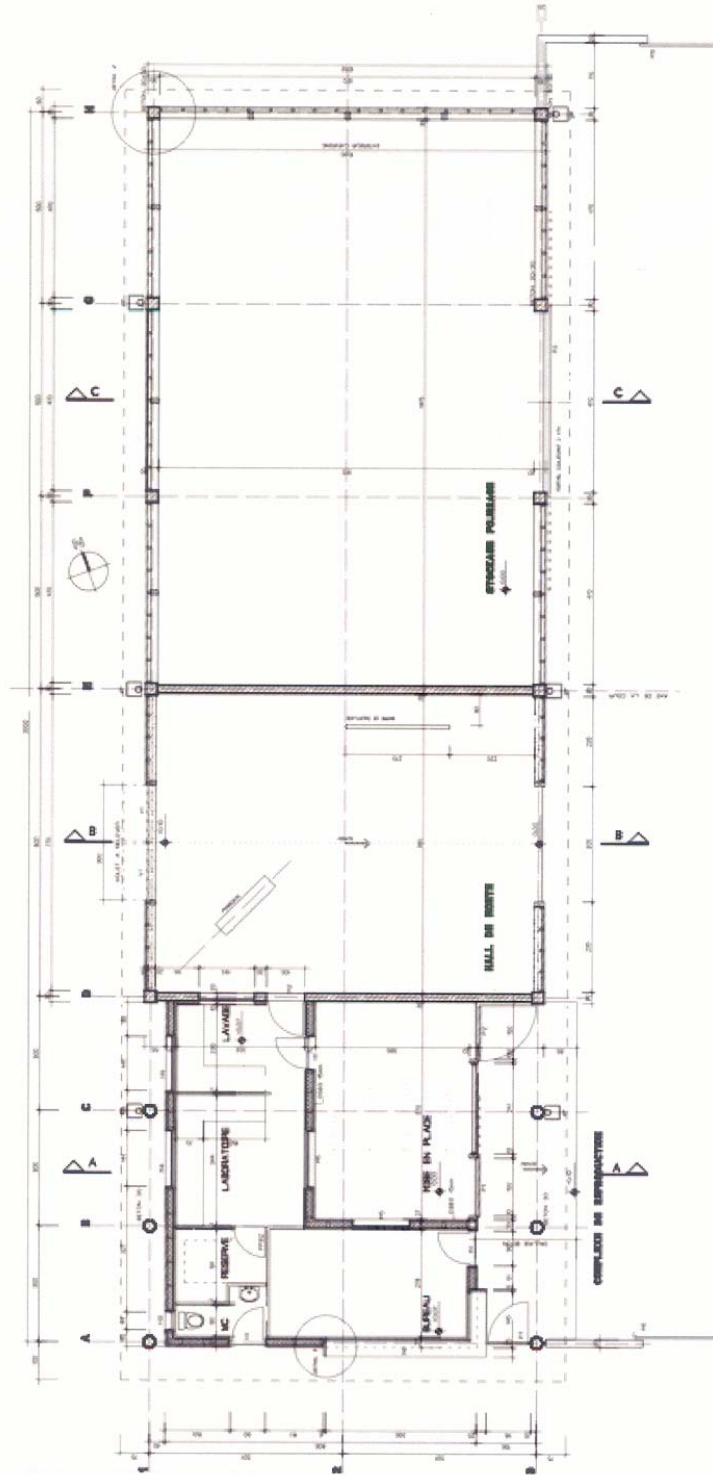
- Les eaux usées / yanne

Les eaux provenant des bureaux (labo et wc) et des logements de fonction, correspondant à une fréquentation de 8 à 12 personnes, sont collectées et traitées par un assainissement autonome par fosse septique toutes eaux, un préfiltre et comme dispositif épurateur un filtre à sable vertical non drainé d'une superficie de 60 m2



LES HARAS NATIONAUX / VILLE DE CREST  
PROJET POUR UNE STATION DE MONTE A CREST  
PLAN BATIMENT DE REPRODUCTION  
AGENCE SCHMIED ARCHITECTES CREST

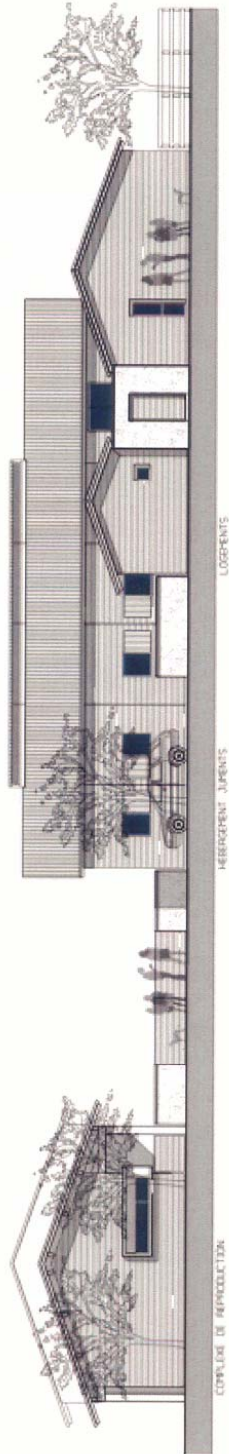
0214  
APS  
ECH:  
02.2008





LES HARAS NATIONAUX / VILLE DE CREST  
PROJET POUR UNE STATION DE MONTE A CREST  
ELEVATION 8UD  
AGENCE SCHMIED ARCHITECTES CREST

0214  
APS  
ECH: 02.2000



Photographies du centre technique de Crest prises par Erica Di Nicola:



*Photos montrant les différents bâtiments qui composent le centre technique des Haras nationaux. Sur l'image du haut l'écurie à jument, sur l'image du bas le bâtiment principal à gauche et les deux écuries sur la droite.*





*Lors de notre entretien, le responsable du centre Vincent Moreau nous a indiqué les différentes espèces d'étalon dans la région.*

*Voici l'intérieur d'une des écuries.*





*Voici une  
jument du  
centre dont  
l'insémination  
a bien réussi.*



*Un tableau à l'entrée du centre technique.*

# LA POLITIQUE ENERGETIQUE A CREST

Alain Segessemann et Simon Rowell

## 1. INTRODUCTION ET PROBLEMATIQUE

La France se trouve actuellement dans une situation charnière en ce qui concerne sa politique énergétique (Bonnaure, 1999 : 33) De nouveaux enjeux, à toutes les échelles, s'ajoutent aux anciens, modifiant le paysage énergétique global. Que ce soit l'importance croissante du réchauffement climatique, la déréglementation des marchés publics de l'énergie au niveau européen ou encore la nécessité de faire face à des infrastructures nucléaires vieillissantes. (Bonnaure, 1999 : 34)

Les enjeux sont nombreux, les contraintes multiples. L'électricité est un élément économique unique, de part sa nature même. On ne peut pas la stocker sans en perdre une large partie et on ne peut pas distinguer une énergie d'une autre dès lors qu'elles ont rejoint un réseau de distribution. Par contre, il est possible de mesurer la quantité d'électricité produite (sous forme de KW/h) par chaque source d'énergie lors de son introduction dans le réseau. Il est donc possible pour le consommateur de choisir la part de chaque producteur d'électricité, pour couvrir ses besoins en électricité, alors qu'il reste dépendant d'un seul et unique réseau de transport, constituant un cadre national réglementé pour la distribution de l'énergie.

La volonté à un niveau européen de constituer un réseau de distribution d'électricité unifié et de privatiser le secteur de la production est une entreprise d'une envergure énorme de part ses proportions, mais aussi de part la complexité que représente l'harmonisation des politiques énergétiques et l'unification des réseaux de distribution nationaux, un domaine longtemps considéré de souveraineté nationale.

Le mazout, le gaz et les autres produits à base de pétrole constituent une autre problématique, vu la distribution de cette source d'énergie sous la forme de combustibles transportables. Ainsi, l'énergie, à proprement dite, est souvent produite au même lieu que sa consommation (chauffage, cuisinière à gaz, etc.). Le réseau de distribution, souvent lié verticalement au réseau d'extraction du pétrole et du gaz, ne connaît pas les mêmes contraintes, ni les mêmes réglementations d'Etat que le marché de l'électricité.

Une politique énergétique couvre donc des domaines de recherche et d'application vastes et variés et beaucoup de choix et de décisions, aux conséquences parfois lourdes pour les consommateurs, l'économie et l'environnement, se présentent aux responsables à tout les niveaux. Notamment à un niveau communal ou régional.

Selon Pierre Bonnaure (1999 : 35), toute politique énergétique doit comporter une « *approche globale, combinant compétition et diplomatie, régulation et fiscalité, développement économique et emploi, environnement et santé* ». Cela n'a donc pas de sens d'agir seul dans ce domaine. L'élaboration et l'application d'une politique énergétique implique la participation de tous, dans la mesure de ce qui leur est possible et permis ; ce qui est plus important encore est la cohérence à l'échelle nationale des actions menés par les collectivités locales, et finalement la cohérence globale des politiques énergétiques nationales.

Pour leur part, les consommateurs d'énergie de la ville de Crest (les ménages compris), pourront pour la première fois choisir leur fournisseur d'énergie dès le mois de juillet 2007, comme le prévoit la 3<sup>ème</sup> directive européenne sur le gaz et l'électricité établie en 2003.

Que vont-ils choisir ? Quels possibilités leurs sont offertes ?

Il faut néanmoins préciser que la France, en matière de gaz et d'électricité, contrairement à d'autres pays plus prompt à adapter leurs politiques nationales aux directives européennes, suit le calendrier des seuils minimaux. C'est à dire qu'elle met en application les directives européennes au dernier délai prévu par ces mêmes directives.

## 2. QUESTIONS DE DEPART

Dans un premier temps : Quels sont les effets locaux à Crest de la libéralisation des marchés de l'énergie en France ?

Dans un second temps : Quels sont les efforts entrepris localement par la ville de Crest afin de s'inscrire dans une politique énergétique durable à plus grande échelle ?

## 3. OBJECTIFS

Nous voulons, au travers de ce séminaire, savoir si d'une part les grands consommateurs d'énergie (entreprises) et les autorités de Crest (l'infrastructure même de la ville nécessitant probablement beaucoup d'énergie) ont conscience des enjeux liés à l'énergie à ses différentes échelles.

D'autre part, nous cherchons à savoir si des mesures concrètes ont été prises par les autorités de Crest afin de se conformer aux engagements globaux pris par la France (protocole de Kyoto, conférence de Bonn, etc.) et aux directives européennes (libéralisation des marchés de l'électricité).

En parallèle, nous voulons connaître les effets sur le secteur privé (entreprises) de ces changements politiques.

Enfin, il nous paraît également important de noter la présence éventuelle d'initiatives propres à la commune de Crest et de nature à modifier le comportement en matière de consommation d'énergie des habitants et des entreprises locales.

## 4. METHODE

### 4.1. Entretiens semi-directifs :

Avec les autorités de la Commune de Crest :

-Pascale Lucas, le mercredi 9 mai au matin. *Directrice Générale Adjointe des Services* elle est une actrice privilégiée dans le domaine de l'application des politiques énergétiques à un niveau administratif.

Avec les entreprises suivantes situées dans le périmètre de la Commune qui sont relativement *grandes* consommatrices d'énergie et qui ont déjà eu l'opportunité de choisir leurs sources d'énergie :

- M. Joel, gérant du GammVert local, petite entreprise de Brico-jardinage au Nord de Crest le mercredi après-midi.
- M. Astic, directeur d'Astic Injections, entreprise de taille conséquente pour Crest employant une soixantaine de personnes et spécialisée dans les injections plastiques pour des composants industriels de différents secteurs (aéronautique, construction, chimie...).

Des discussions spontanées avec les gérants des commerces suivants :

- « La bonne Fromagerie » situé le long de la Grand'Rue.
- Le Tabac & kiosque de la place du temple.

## 5. LES CHIFFRES DE L'ENERGIE EN FRANCE.

L'observatoire de l'énergie a récemment rejoint les conventions internationales d'équivalence de la mesure de l'énergie. Cela a profondément changé les résultats obtenus précédemment par l'observatoire, les rendant du même coup comparables aux mesures des autres pays de l'union européenne.

La mesure de la consommation d'énergie est exprimée selon la nature de la source d'énergie : l'essence en litres, le charbon en tonnes ou encore le bois en stères. Il est donc nécessaire d'adopter une unité de mesure commune afin de pouvoir comparer la consommation des différentes énergies. L'unité officielle d'énergie est le Joule (J), mais vu la prédominance du pétrole parmi les sources d'énergie on utilise plus communément la « tonne équivalente pétrole » (TEP) dont la conversion depuis les autres unités de mesure se fait « [...] sur la base du pouvoir calorifique de chaque produit énergétique » (Dessus, Benjamin & al. 2003).

Selon les conventions d'équivalence internationales, la part de la consommation finale d'énergie sous forme d'électricité s'élève à 22%. Cependant il est important de noter que d'après la source d'énergie, l'équivalence en TEP de l'électricité peut passer de 0.086tep pour l'électricité d'origine fossile et renouvelable à 0.86tep pour l'électricité géothermique, pour une quantité d'électricité de 1Mwh (1000 Kw/h) (Observatoire de l'énergie, 2006).

Figure 1 : Tableau de la consommation finale énergétique en France par produit énergétique et par secteur d'activité, d'après l'observatoire de l'énergie en 2001. (En Mtep)

Secteur d'activité	Charbon	Produits pétroliers	Gaz	Electricité	Energies renouvelables	Total
Industrie	6	7.2	11.3	12	1.8	38.3
Habitat et tertiaire	0.6	16.8	19.6	21.3	8.5	66.8
Agriculture	0	2.4	0.3	0.2	0.1	3
Transports	0	49.2	0	0.9	0.3	50.4
Total	6.6	75.6	31.2	34.4	10.7	158.5
Part	4%	47%	20%	22%	7%	100%

Ce tableau nous indique une forte domination de l'usage des produits pétroliers, essentiellement dans le domaine des transports où ces derniers constituent 97.5% de la consommation d'énergie. « Cela met en évidence l'extraordinaire dépendance de ce secteur vis-à-vis d'une seule énergie, le pétrole » (Dessus, Benjamin & al. 2003).

On voit aussi que les domaines de l'habitat et du tertiaire consomment la plus grande part de l'énergie en France et que la provenance de celle-ci est relativement équilibrée parmi les différentes sources d'énergie primaire.

Dans le domaine de l'industrie on note une prépondérance de l'utilisation du gaz et de l'électricité comme source d'énergie. C'est également dans ce domaine que l'essentiel du charbon est utilisé, près de 94% de la totalité de la consommation de charbon. De plus l'industrie représente le 3<sup>ème</sup> plus grand consommateur d'énergie, après l'habitat et le tertiaire et les transports.

## 6. LA LIBERALISATION DU MARCHE DE L'ELECTRICITE

### 6.1. Historique

Dès la fin des années 1990, l'union européenne et ses membres expriment la volonté d'unifier les marchés de l'électricité et du gaz au travers d'une libéralisation totale des domaines concernés, à l'exception des institutions de régulation. C'est ainsi qu'en 1999 le marché est ouvert aux grands comptes, c'est-à-dire aux consommateurs de 100GWh ou plus par année.

En 2003 la commission européenne introduit une nouvelle directive qui ouvre les marchés aux clients professionnels (industries, grandes entreprises et PME). C'est seulement 2 ans plus tard que la France vote une loi programme définissant les orientations de sa politique énergétique. Processus qui prendra fin le 7 novembre 2006, lorsque la France vote la dernière loi et les derniers délais de mise en place du droit interne (1<sup>er</sup> Février 2007). Est fixée à la date du 1er juillet 2007 l'ouverture du marché aux consommateurs résidentiels, c'est-à-dire à l'ensemble de la population. (Euractiv France)

### 6.2. Enjeux

Il y a, dans le cadre de la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité en France, deux enjeux essentiels selon le réseau d'information des politiques européennes « Euractiv France »

*L'avenir du service public énergétique :*

Est-ce encore un service public? Avec la déréglementation des prix, et l'abolition de la péréquation tarifaire, on pourrait assister à une croissance des inégalités de traitement des clients, en fonction de leur localisation géographique. Cependant l'Etat actuel est en train de préparer des lois visant à réduire les possibles disparités géographiques, mais aussi afin de maintenir la garantie de l'approvisionnement et la protection de l'environnement. C'est dans ce cadre qu'un « médiateurs national à l'énergie » à été nommé (Jean-Claude Lenoir, député UMP de l'Orne) pour résoudre les conflits potentiels entre clients et fournisseurs d'électricité.

*La déréglementation des prix et la séparation des opérateurs :*

Un autre aspect de la déréglementation des prix est qu'elle est la conséquence directe de la mise en place d'une concurrence entre fournisseurs d'électricité. En général cela implique une séparation de ceux-ci, tant sur le plan physique que sur le plan financier et organisationnel. Sans réglementation adéquate et une application effective de celle-ci pour atteindre cette séparation, on pourrait assister au phénomène de cartellisation du domaine de l'énergie, comme dans le cas de la Californie, où une absence de réglementations après la privatisation du marché a conduit à une grande augmentation du prix de l'électricité. En France, la séparation de la production et du réseau de distribution (anciennement EDF) reste le point le plus critiqué par les autorités européennes.



## 7. ANALYSE DES RESULTATS

### 7.1. Les entreprises

La ville de Crest compte sur son territoire communal près de 550 entreprises dont de très nombreuses PME. Seules quelques entreprises ont un contingent de main-d'œuvre dépassant 50 employés et qui font partie des deux principales activités économiques : un pôle de moulage et un pôle agro-alimentaire. Pour notre étude et en vue de notre problématique, nous avons cherché à obtenir des entretiens avec les entreprises ayant une grande consommation d'énergie car celle-ci devient alors un véritable enjeu pour les entreprises en question. Malheureusement, après de nombreux appels infructueux, nous avons dû renoncer à rencontrer nos deux principales entreprises initialement visées :

- SMURFIT CAPA SOCAR, entreprise multinationale de fabrication d'emballages de cartons ondulés, plus grande entreprise du périmètre communal avec env. 140 employés.
- DAUPHINE SA, entreprise de découpe de volailles.

Cependant, nous avons tout de même obtenu un entretien avec une parmi les cinq plus grandes entreprises de Crest, ASTIC INJECTIONS SA, spécialisée dans l'injection de matières plastiques pour la fabrication de composants destinés à d'autres entreprises (aéronautique, mécanique...). La disponibilité du président du conseil d'administration en personne, M. Michel Astic, fondateur de l'entreprise et dont le départ à la retraite est imminent nous a été salutaire.

Ensuite, nous avons interrogé le responsable d'une filiale du groupe GAMMVERT, entreprise d'une quinzaine d'employés et agissant dans la vente de matériel utilitaire pour le jardinage, le bricolage et les loisirs.

Enfin, les grandes entreprises ayant déclinées notre offre, nous nous sommes focalisés sur les PME se situant directement dans le tissu urbain de la ville de Crest. Nous avons engagé des discussions spontanées avec les gérants des deux commerces suivants, lors de notre bref passage chez eux :

- une fromagerie de Crest, à « La bonne fromagerie », petit commerce employant trois personnes fixes et dont nous avons interrogé le gérant.
- Le tabac et kiosque de la place du Temple.

Ces deux commerces ne nous ont apportés aucune information supplémentaire valable au sujet de notre problématique qui ne ressort déjà de nos deux entretiens plus approfondis (voir ci-dessous Astic Injections SA et Gammvert). En d'autres termes, la très récente libéralisation de l'énergie n'a pour l'instant en rien modifié le quotidien de ces deux petits commerces.

A noter que nous nous sommes également rendus dans un centre commercial, mais celui-ci se trouvait en fait à l'extérieur du périmètre communal de notre étude et nous avons donc choisis de ne pas continuer nos recherches.

### 7.2. Astic Injections SA

L'entreprise pratique la sous-traitance industrielle, c'est-à-dire qu'elle fabrique des composants plastiques pour d'autres entreprises qui ne les fabriquent plus. L'industrie exige des gens compétents, c'est-à-dire un savoir-faire, des machines performantes et modernes surtout pour une industrie qui fabrique des matières plastiques. Naturellement, l'énergie y joue un grand rôle.

### 7.2.1 La libéralisation de l'énergie et ses conséquences

Astic Injections a pour source énergétique en très grande partie l'électricité et selon le président du conseil d'administration de l'entreprise, M. Michel Astic, le changement survenu suite à la libéralisation du marché de l'électricité n'a pas vraiment affecté son industrie. M. Astic refuse pour l'instant tout changement de fournisseur d'électricité pour trois raisons principales :

-fiabilité du service : les industriels exigent que les processus fonctionnent continuellement pour satisfaire leur clientèle (qualité, ponctualité du service). De ce fait, M. Astic ne veut pas prendre le risque de changer de fournisseur d'électricité pour éviter d'être victime de coupures de courant, ce qui nuirait à la productivité en continu de ses facteurs de production, surtout les machines.

-temporalité des investissements : les industriels résonnent toujours dans le long terme car les grands investissements sont coûteux (machines...) et ne peuvent pas être modifiés à chaque instant. Pour cette raison, la fourniture d'électricité entre dans un processus de long terme et n'est pas vérifiée annuellement (comparaisons de prix entre fournisseurs).

- l'instabilité des changements sur les fournisseurs d'électricité : la libéralisation récente a entraînée une instabilité du marché de l'électricité due à une vive concurrence entre fournisseurs sur les prix de l'électricité. Ainsi, cette ouverture de marché entraîne à court terme une ruée sur les parts de marché pour s'adjuger des profits.

En bref, selon M. Astic :

*« On n'a pas voulu s'embêter avec des changements de fournisseurs. La première année, c'est sûrement très intéressant au niveau du prix mais très rapidement derrière les tris entre les fournisseurs vont se faire et la sélection sera impitoyable. On est bien chez EDF qui a fait ses preuves et on ne veut pas s'enquiquiner avec des changements que l'on pourrait regretter. Mais je ne suis pas contre la privatisation en cours pour autant. »*

En fait, selon M. Astic, seules les très grandes entreprises ont intérêt à faire le calcul entre les différentes offres des fournisseurs. En effet, les très nombreuses sollicitations de la part des fournisseurs que reçoit actuellement Astic Injections obligeraient l'entreprise à effectuer des calculs de comparaison entre fournisseurs en permanence, ce qui reviendrait à

*« [...] engager un demi acheteur par mois qui ne s'occupe que de ça, faire des calculs de rentabilité ».*

Ainsi, Astic Injections a d'autres priorités dans la perspective d'une PME en plein développement (satisfaction du client, investissements dans la matière grise...).

*« On préfère se payer un technicien pour faire des devis, des ordres de prix ou des comparaisons de marchés ».*

Pourtant, M. Astic concède l'importance de l'énergie pour son entreprise :

*« 74000 euros sur 5,3 millions de chiffre d'affaire (CA) annuel, ce qui revient à 1,4% du CA. Je pensais moi-même que ça ferait plus mais c'est tout de même une somme importante par rapport à un ménage ou bien une usine qui ne fait pas de la production comme des bureaux d'administration. Cette somme est aussi équivalente à la taxe professionnelle pour l'ensemble de nos machines ».*

Précisons que la taxe professionnelle est un impôt qui taxe l'outil de travail sur le prix d'achat du bien (machines, outils...) et qui s'élève à env. 15-16 % du prix total d'achat du bien en question.

En fait, selon M. Astic,

*« L'économie que l'on peut réaliser en changeant nos machines qui évoluent sans cesse avec la technologie et qui de ce fait consomment moins est plus importante que si l'on change de fournisseur d'électricité. »*

### 7.2.2. Une énergie propre et durable pour l'industriel ?

Concernant la question d'une énergie propre et durable, M. Astic n'entre pas en matière concernant la provenance de l'énergie consommée :

*« en tant qu'industriel, on a besoin de consommer de l'électricité pour notre production alors après qu'elle vienne d'une chaudière, d'une éolienne, du nucléaire ou de l'énergie hydraulique, c'est moins notre problème. »*

On remarque tout de même une certaine ambiguïté dans ses propos puisque par la suite, M. Astic reconnaît l'importance du réchauffement climatique :

*« c'est clair que le charbon par exemple n'est pas la source d'énergie la plus propre pour l'effet de serre et le réchauffement global de la planète, mais encore une fois, c'est un autre problème qui n'est pas du ressort d'un industriel. »*

### 7.3. GAMMVERT

Cette filiale du groupe Gammvert spécialisée dans la vente d'outillages de jardinage et de loisirs utilise comme énergie l'électricité (éclairage) et le gaz (chauffage) à raison de 2/3 d'électricité. Aucun changement des suites de la libéralisation n'a été effectué :

*« On n'a pas fait de démarches parce que le magasin a été ouvert en 1986 et on a maintenant le projet de le déplacer dans d'autres locaux. » (M. Joel, gérant de GammVert).*

Celui-ci semble sensible aux messages des autorités :

*« à chaque fois que des intervenant de la ville parlent, il parlent d'énergies propres. Et on est attentifs à ce genre de chose. Ils parlent de deux points : le premier est diminuer à terme nos consommations, le deuxième est faire du business avec le marché de l'énergie. »*

Et il semble même prêt à aller plus loin en matière d'énergie écologique :

*« On a plusieurs applications dans lesquelles il seraient intéressant d'utiliser d'autres énergies que l'électricité, notamment l'arrosage. C'est la politique de GammVert aussi, globalement en France. »*

A la question : Est ce-ce que la commune vous a encouragés ou vous a proposé des solutions qui vont dans le sens de la réduction de votre consommation d'énergie ? Il répond :

*«La région Rhône-Alpes en a faite, elle a menée une étude avec les entreprises et les élus pour mobiliser justement les acteurs dans ce domaine-là. La commune a participé à cette réflexion, comme toutes les communes de la vallée de la Drôme. Mais en tant que commerçant je n'ai rien entendu de la Commune à l'exception d'une démarche qui a mené à la création d'un dossier ».*

C'est à dire l'audit énergétique dont nous avons pris connaissance de l'existence en parlant avec les autorités (voir ci-dessous).

#### **7.4. Les autorités**

Nous avons effectué un entretien avec le domaine public à l'échelon communal pour savoir ce qu'il en était localement du degré d'implication des autorités concernant notre problématique de l'énergie. Nous avons directement obtenu un entretien avec la responsable énergétique et de l'Agenda 21 de la ville de Crest, Mme Pascale Lucas.

Nous avons également envisagé d'effectuer une visite de site d'un bâtiment ou de toute autre installation dont les rendements énergétiques sont remarquables et qui offre des éléments visibles (pour la photographie notamment) pour une telle démarche. Cependant, aucune installation n'a satisfait ces critères à l'exception du bâtiment de la Mairie qui dispose de certains éléments d'exception (absence de climatisation, système d'aération pour l'été et énergie solaire pour l'hiver) mais qui sont tous soit enterrés soit disposés sur le toit (panneaux solaires).

##### *7.4.1. Une politique énergétique durable?*

Concernant tout d'abord les efforts entrepris localement par les autorités de Crest pour s'inscrire dans une politique énergétique durable, la création d'un audit énergétique global de la Commune qui répertorie l'ensemble des consommations et des objectifs visés par les autorités communales concernant l'énergie en est l'élément principal. Pour cette raison, l'entretien avec Mme Lucas s'est orienté davantage sur le sujet de la libéralisation de l'énergie alors que l'audit contient les éléments de réponse à notre deuxième question de départ. L'audit est un document contenant surtout les chiffres de la consommation annuelle d'énergie du domaine public. Mais les améliorations ainsi que les objectifs à l'échelon communal y sont également sommairement notifiés d'après les chiffres.

Ainsi, d'après l'audit, la principale source d'énergie à Crest est l'électricité

*« Parce que le gaz ne va pas encore partout, il n'est pas encore distribué chez tous les particuliers de Crest. Par contre l'électricité oui. » (Pascale Lucas).*

Ensuite les consommations d'énergie globales de la Commune sont inférieures à la moyenne régionale même si le climat relativise cette situation car la région périphérique est caractérisée par une zone de climat de montagne où la consommation est plus élevée. Concernant le parc des bâtiments de la ville, la vétusté d'un grand nombre d'entre eux apporte parfois des pertes énergétiques importantes avec le chauffage. A l'échelle de la Commune, le fioul est progressivement remplacé par le gaz naturel récemment arrivé mais comme on l'a dit ci-dessus, l'électricité est largement répandue même pour les bâtiments à consommation permanente. L'éclairage public est aussi grand consommateur d'énergie et l'utilisation de types d'ampoules à basse consommation permet de faire des économies substantielles. Cependant, le coût plus élevé de celles-ci empêche pour l'instant une généralisation de leur utilisation. A noter aussi que le niveau technologique des régulateurs joue aussi un rôle dans le conduit et le contrôle de l'électricité. Jusqu'à présent, au vu de la vétusté de ces régulateurs à Crest, les services techniques de la ville doivent souvent intervenir manuellement pour économiser l'énergie de la Commune. Enfin, les auteurs de l'audit énergétique proposent la création d'un demi poste « d'homme-énergie » pour la Commune ainsi qu'une modernisation progressive des équipements.

Ainsi, selon l'audit, les éléments clés à l'échelon communal pour une consommation durable et propre passent principalement par la modernisation des équipements et des bâtiments ainsi

que par l'introduction progressive du gaz naturel là où c'est possible (notamment en remplacement du fioul). De ce point de vue, le bâtiment de la mairie fait figure d'exemple remarquable à suivre pour atteindre une efficacité énergétique en ayant grandement recours aux énergies renouvelables (panneaux solaire, système de ventilation selon la température externe). Des efforts remarquables sont aussi entrepris concernant la mobilité en ville de Crest: les autorités ont remplacé une partie des voitures habituelles de la police municipale par des voitures hybrides au gaz naturel. Notons enfin que les autorités de Crest n'auront plus d'influence directe sur les consommations privées des habitants de Crest qui choisiront librement dès le mois de juillet 2007 leurs fournisseurs d'énergie. Feront-ils le choix d'une énergie propre qui sera certainement plus coûteuse ou jugeront-ils uniquement selon le prix et la fiabilité du service sans prise en compte des aspects écologiques ? Nous ne pourrions juger qu'une fois la libéralisation du marché pour les particuliers effectuée car ces choix dépendront grandement de l'existence au niveau de l'offre des fournisseurs d'une énergie à la fois propre et peu coûteuse, c'est à dire abordable pour la population, ce qui n'est pas encore le cas.

#### 7.4.2. *Les conséquences de la libéralisation pour les autorités de Crest*

Nous arrivons donc à notre deuxième question de départ : les conséquences qu'entraîne la libéralisation des marchés de l'électricité en France pour les autorités communales de Crest. Celles-ci n'ont pas véritablement anticipés les conséquences de ces changements, notamment en raison de la petite taille de Crest qui influence nettement le nombre d'offres des fournisseurs d'énergie comme le remarque Pascale Lucas :

*« On est une petite commune et en ce qui concerne l'électricité ou le marché du gaz, les fournisseurs d'énergie n'étaient pas forcément intéressés à répondre à nos appels d'offre. On n'a pas un volume de consommation suffisant. Lors de la rénovation d'un des bâtiments, j'ai ratissé assez large pour trouver des offres pour le gaz, et finalement il n'y a que GDF qui a répondu. Les autres ne sont intéressés qu'en dessus d'un certain volume. Donc il y a toute une réflexion qu'on doit mener pour globaliser l'ensemble de nos achats de gaz ou d'électricité, on ne peut pas le faire pour juste un bâtiment. Et c'est donc quelque chose de très compliqué. » (Pascale Lucas)*

On remarquera, d'après ces propos, que la palette de l'offre actuelle en matière d'énergie n'est pas encore très variée. Ceci s'explique certainement par la très récente libéralisation des marchés qui n'a pas encore permis à l'offre de s'adapter. Seuls les grands fournisseurs tels EDF/GDF, très influents et déjà présents sur le marché avant la libéralisation de l'énergie agissent en quelque sorte en monopoleurs sur l'offre d'énergie. Pourtant, l'offre se développe bel et bien puisque, selon Mme Lucas, certains fournisseurs adoptent déjà une stratégie commerciale avec la fourniture d'énergie renouvelable (verte), actuellement tendance, en offrant un pourcentage d'énergie « verte » sur le total pour séduire les éventuels futurs consommateurs.

Ensuite, il ressort de notre entretien une réelle absence de coordination entre les différents territoires communaux de la région qui agissent seuls en matière énergétique. En fait, les communes sont propriétaires de leur réseau électrique et seul un syndicat (SDED), basé à Lyon, contrôle la bonne utilisation du réseau par les concessionnaires (principalement EDF pour la Drôme). En effet, comme on l'a vu, uniquement la fourniture d'énergie a été libéralisée et non son transport qui dépend quant à lui des infrastructures existantes (pylônes électriques, centrales...). En termes spécifiques, il s'agit donc d'une libéralisation segmentée de l'énergie.

La petite taille de la Commune, l'absence de coordination à l'échelon des communes ainsi que la complexité de la mise en œuvre de cette libéralisation rendent les changements difficiles pour les autorités de Crest.

*«C'est tellement compliqué, je veux dire de mettre en consultation l'ensemble des achats d'énergie. Parce que si on le fait pour un seul bâtiment, on n'a pas de réponse, car c'est à une trop petite échelle. Donc il faut qu'on globalise l'ensemble de notre consommation sur 3 ans, 5 ans, sur une durée assez longue. C'est assez conséquent parce que l'on ne peut pas changer tous les ans de fournisseurs et ça prend du temps et du personnel. »*  
(Pascale Lucas)

De plus, la Commune n'intervient pas dans le choix des fournisseurs d'énergie pour les particuliers (absence d'incitations, de conseils concernant les fournisseurs etc.) qui agiront donc à leur guise (à partir de l'entrée en vigueur de la libéralisation de l'énergie pour les ménages, soit juillet 2007). En d'autres termes, la consommation privée n'est pas influencée par la Commune.

Pour terminer, notons que Mme Lucas doit encore se mettre à jour sur l'ensemble des conséquences complexes qu'entraîne la libéralisation :

*« Ce n'est que le début de l'application, j'ai encore beaucoup à lire à ce sujet, notamment sur les conséquences locales de l'application des directives européennes. »* (Pascale Lucas)

## 8. CONCLUSIONS

Il est très dur de tirer des conclusions de l'impact local d'un phénomène européen aussi récent que la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité. Cependant nous pouvons dire que la France, comme on nous l'a souvent indiqué, tente de respecter les derniers délais de mise en place des directives européennes. De part sa structure centralisée à Paris et son abondante bureaucratie, l'Etat français a à priori beaucoup de peine à mettre en place une politique énergétique harmonisée dans ses communes. Dans le domaine de l'énergie, les liens entre autorités communales et la population sont restreints par les impératifs de la commune (sa taille, ses moyens financiers et les compétences en matière d'énergie qui lui sont attribués par les instances à une échelle régionale et nationale). On peut évidemment avoir des subventions (à un niveau national ou départemental) pour des actions allons dans le sens d'une réduction de la consommation d'énergie.

D'après nos entretiens et nos lectures, nous devons conclure que la commune de Crest, n'a ni anticipé les directives européennes, ni informé la population des changements que cela implique. Ce travail n'étant pas de leur ressort. La commune a pour politique énergétique des actions ciblées sur des bâtiments communaux (puits canadien sous-terrain devant la mairie, vitres réfléchissantes sur le bâtiment de la mairie), sur l'infrastructure urbaine (changements des ampoules de l'éclairage nocturne, notamment) et finalement sur les modes de transports de ses employés (une voiture hybride pour la police). Evidemment, dans une commune plus grande, on s'attendrait à voir apparaître une politique énergétique dynamique et anticipative des directives et des lois venant d'au dessus, mais ce n'est pas le cas de Crest, à défaut de moyens (financiers) et d'intérêts (son volume total de consommation d'énergie n'étant pas assez élevé). Pour sa part, la problématique écologique n'est pas propre au mouvement de libéralisation des marchés de l'énergie, c'est plutôt un élément extérieur déterminant les moyens qui doivent être mis en place après cette libéralisation pour poursuivre dans le dessein de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Avec un peu de recul, la commune de Crest nous paraît tout de même concernée, autant par la problématique entourant la libéralisation du marché de l'électricité, que par la situation environnementale liée à la consommation d'énergie. La commune, ainsi que les entreprises qui s'y sont installées font face à des contraintes de volume de consommation, mais aussi de distribution des compétences en matière d'énergie. Les compétences dans ce domaine étant généralement délégué par l'état à des entités territoriales plus grandes, tel qu'une région, ou un département. Cela réduit considérablement la marge de manœuvre de la commune dans son action d'anticipation mais aussi de conformation aux nouvelles directives européennes et des nouvelles lois nationales.

## 9. BIBLIOGRAPHIE

**Audit énergétique global de la Commune de Crest**, janvier 2005 : Rhônalpénergie-environnement. Conseil Régional Rhône-Alpes, ADEME. 78 p.

**Bonnaure, Pierre.** 1999 : Une politique énergétique pour la France : A propos du rapport « énergie 2010-2020 ». In *futuribles*, n° 241. Paris. 33-45.

**Carlier, Bruno.** 2004. *Les agendas 21, outils de développement durable*. Techni.Cités, Voiron.

**Chevalier, Jean-Marie.** 2003 : Politique énergétique : les enjeux. In *futuribles*, n° 284. Paris. 2-23.

**Dautray, Robert.** 2004. *Quelles énergies pour demain ?* O. Jacob, Paris.

**Euractiv France : réseau d'information des politiques européennes en France.** 2007. *Libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité*. Euractiv.fr.

**Roussely, François** (président d'électricité de France). 2001. *Le développement durable et le groupe EDF : agenda 21*.

**Lo Ricco, Sandrine.** 2005. *Cité de l'énergie et agenda 21 : deux démarches de développement durable complémentaires : Le cas de la ville de Neuchâtel*. UNINE, Institut de géographie.

**Dessus, Benjamin & al.** 2003. Petit mémento énergétique : Eléments pour un débat sur l'énergie en France. In *Les cahiers de Global Chance (hors série)*. Global Chance, 92150 Suresne.

**Observatoire de l'énergie.** 2006. *L'énergie en France : repères*. Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ; 75703 Paris.

**Mazères, Danièle ; Mariton, Hervé.** 2006. *Agenda 21 pour le développement durable de la ville de Crest*. Imprimerie des Deux Ponts. 26400 Crest.





# PRODUIT DU TERROIR : LE PICODON

Cristina Mele et Marc-Antoine Bolletta

## 1. INTRODUCTION

Les produits locaux ou produits du terroir constituent un des secteurs les plus dynamiques de la consommation alimentaire. Selon Virginie Amilien, ils répondent « *aux besoins de l'évolution sociale occidentale, la consommation alimentaire est devenue un trait distinctif des identités collectives et individuelles. La tension entre «globalisation» et «localisation» représente l'un des cadres d'action les plus crédibles pour le développement à venir de la production alimentaire en Europe.* » Cet essor des produits du terroir, de leurs productions et le besoin croissant de labelliser certains produits (AOC) va de pair avec une reconnaissance et une revalorisation d'une région donnée. Il en découle également une recherche de la part du consommateur de ce type de produits et donc une globalisation dans leurs diffusions. Il n'est pas rare de retrouver des AOC américaines en Suisse par exemple. Pour essayer de comprendre ce phénomène de globalisation d'un produit local typique, nous allons nous pencher sur le picodon qui est un fromage d'appellation d'origine contrôlée, produit aussi bien en Ardèche que dans la région Rhône-Alpes.

## 2. PROBLEMATIQUE

Notre objet d'étude a pour sujet l'organisation d'une filière d'un produit AOC (appellation d'origine contrôlée). Chaque AOC est différente, donc chaque filière l'est aussi tout en étant semblable aux autres sur de nombreux points. Comment est définie la région qui bénéficie de l'AOC ? Quel en est le cahier des charges ? Quel rôle joue la commune au sein de la filière ? Quel est le marché visé par les producteurs ? Quelle diffusion pour un tel produit ? Quels sont les outils de promotion utilisés ? Comment une AOC s'inscrit-elle dans un marché international ? Ainsi se présente notre problématique. Il convient tout d'abord de donner quelques définitions des termes que nous allons utiliser.

### 2.1. La filière

Une filière c'est l'ensemble des stades de fabrication qui interviennent successivement ou simultanément dans l'élaboration d'un produit et des étapes jusqu'aux consommateurs. Certaines filières sont organisées en ce qu'on peut appeler filières intégrées. C'est le cas par exemple de la filière du bois en France. Tous les acteurs sont liés entre eux par des contrats ou sous l'égide de la même tête pensante. Les autres filières peuvent être considérées comme des filières traditionnelles où chaque maillon de la chaîne est indépendant ou réunis chez la même personne (producteur-fermier, par exemple).

Traditionnellement, les AOC s'organisent en filière longue comme le dit Bertil Sylvander : *[...] la mesure où il y a des produits de terroir qui passent dans des filières longues, comme les produits d'AOC.* Cependant, il existe aussi des filières courtes dans lesquelles le produit fini est vendu directement par le producteur sur le lieu de production.

## **2.2. Les produits du terroir et les AOC**

Ils se définissent selon L. Bérard et P. Marchenay (1998) par un lieu d'origine et une histoire. Ils ont une forte dimension identitaire, car ils reposent sur des savoirs et des pratiques partagés. La protection et la promotion des produits du terroir ont des enjeux aussi bien économiques, que culturel. Dans un premier temps, cela permet de maintenir ou de relancer une activité économique dans une région donnée, puis, d'un point de vue culturel, cela permet de faire reconnaître la particularité du territoire de production en le distinguant des territoires voisins. Un moyen plus spécifique qui permet de garantir la typicité et le niveau de qualité d'un produit est de faire recours à une appellation officielle telle que l'appellation d'origine contrôlée (Valceschini : 2000)

## **3. PRÉSENTATION DES ACTEURS**

### **3.1. Le Syndicat du Picodon, Mme Ballet**

Le syndicat est une structure qui doit s'occuper de la mise en place de l'appellation d'origine contrôlée. Son rôle principal vise à contrôler le cahier des charges et son second rôle est celui de la promotion du produit. Pour remplir ces deux missions, il a des rapports avec différentes structures comme les chambres d'agriculture pour la partie technique, les syndicats caprins, et son interlocuteur principal, est l'institut national des appellations d'origine. Avec la nouvelle loi d'orientation agricole le syndicat est en pleine mutation. Il a changé de statut le 5 avril et pour devenir un organisme de gestion de l'appellation. L'institut national des appellations d'origine a été, également, complètement réformé et son nom a aussi changé : institut national de la qualité et de l'origine. Il ne s'occupe plus uniquement des AOC mais également des labels et du bio.

Le syndicat en lui-même est composé de tous les collèges de l'AOC (les producteurs laitiers, les producteurs fermiers, les affineurs et les industriels) qui doivent être représentés.

Madame Ballet est la directrice du syndicat et la seule salariée à temps plein.

### **3.2. Coopérative Valcrest, Monsieur Chapel**

Le groupe Valcrest est une coopérative fromagère de la région Rhône-Alpes qui fait partie d'un petit groupe fromager (trois cent personnes) qui produit près de cinq mille tonnes de fromage par an, chèvre et vache. Il se compose de trois usines de production, d'un atelier de production et d'un siège social à Givors, dans le Rhône, où se concentre toute la partie administrative, commerciale et logistique et s'y ajoute un petit atelier de conditionnement. Les usines de production et l'atelier se trouvent à Tarare, dans le Rhône, (entre Lyon et Rouen) où est produit essentiellement du fromage de vache ; à Saint-Marcellin, qui fabrique du fromage du type tomme de Savoie, et dont la spécialité est la brousse, (qui n'est pas vraiment un fromage) et l'atelier de production à Vigne, dans l'Isère, (entre Roman et Voiron) où est produit le Saint-Marcellin et le Saint-Félicien. Pour finir l'usine de Crest, où est transformé exclusivement du lait de chèvre, dont le Picodon. Pour Crest il y a à peu près soixante personnes qui travaillent, avec une production d'environ 1500 tonnes par an, dont le picodon.

Monsieur Chapel est notre interlocuteur. Il est le bras droit du directeur de Valcrest.

### **3.3. Pierre Boutarin, éleveur de chèvre, fromager à Auriple le Reparas**

Monsieur Boutarin nous a reçus dans son exploitation (qu'il gère avec son frère et sa femme), une ferme qui comprend un cheptel caprin de 75 têtes, ainsi que des terres dédiées à l'agriculture, principalement aux céréales. Pour compléter son revenu, il gère une maison d'hôte.

### **3.4. Un responsable de la mairie**

A la mairie nous avons discuté avec Monsieur Devaux, responsable du service culturel et ancien responsable du service économique.

## **4. METHODOLOGIE**

### **4.1. Entretiens semi-directif**

Pour comprendre comment s'organise la filière du Picodon, nous nous sommes naturellement entretenus avec un certain nombre d'acteurs que nous avons voulu le plus diversifié possible, afin de couvrir le plus d'étapes possibles de la filière.

Essayer de comprendre la filière sans interroger ses acteurs aurait été plus que dangereux et nous aurait conduits à omettre des relations qui n'apparaissent pas dans la littérature. Les entretiens ont tous été semi-directifs, ce qui a permis de donner la parole de manière plus libre à l'interviewé, tout en gardant une certaine maîtrise de l'entretien. Nous avons ainsi pu cibler les questions sur les sujets qui nous intéressaient le plus. La durée des entretiens a beaucoup varié, entre une heure trente pour le plus long et 15 minutes pour le plus court.

### **4.2. Parcours commenté**

Dans notre panel d'acteur se trouve un fermier producteur de Picodon. Au départ nous pensions faire un entretien semi-directif avec lui après une visite de son exploitation. Une fois sur place nous nous sommes rendu compte que le plus simple pour lui et pour nous, serait de faire l'entretien durant la visite et d'un entretien semi-directif nous sommes passés à un parcours commenté. Durant la visite, nous avons laissé notre interlocuteur parler librement de son exploitation, nous lui avons ensuite posé quelques questions qui n'avaient pas attiré directement à sa ferme (la promotion, par exemple).

### **4.3. Observations participantes**

Pour comprendre le point de vue des consommateurs locaux, nous avons fait une observation participante au marché de Crest le mardi matin. Nous nous sommes promenés dans le marché en jouant aux touristes qui voulaient acquérir du Picodon et en observant les clients, les vendeurs et les rapports entre eux. Malheureusement, le marché de Crest est relativement petit, les commerçants ne sont pas nombreux. Il y a trois fromagers qui se trouvent proches les uns des autres. Un seul des trois est, officiel, c'est-à-dire que le certificat AOC est mis en avant, et que le nom de la fromagerie figure sur le stand. Les deux autres présentent du fromage dit Picodon, mais le certificat AOC n'est pas visible et le nom de la fromagerie dans lequel il est produit n'est pas mentionné.

Cette étape n'a pas été concluante et nous n'allons pas l'utiliser dans notre analyse.

## 5. PRESENTATION DES RESULTATS

### 5.1. Déterminer la région définie par l'AOC et le cahier des charges de la production

L'AOC Picodon, comme toutes les AOC, est définie par une zone dans laquelle le produit peut être fabriqué. Cette zone a été déterminée en 1983 lors de la mise en place de l'AOC. Elle couvre toute la Drôme, toute l'Ardèche, le canton de Barjac, qui est un canton dans le département du Gard, et le canton de Valréas qui est un canton du Vaucluse, une enclave dans la Drôme.



Figure 1 : Carte de l'AOC Picodon

(Site internet du syndicat [http://www.picodonaoc.fr/adherents/carte\\_drome\\_ardeche.html](http://www.picodonaoc.fr/adherents/carte_drome_ardeche.html))

Cependant, cette région définie par l'AOC est en cours de modification, comme nous l'indique Mme Ballet, directrice du syndicat du Picodon :

*« Justement pour le picodon on a aussi une réforme de notre zone en ce moment, parce qu'on a une appellation qui est assez vieille, par rapport aux appellations chèvre [...] Et là on a pris les contours administratif Drôme – Ardèche. Aujourd'hui on se dit que ce n'est peut-être pas tout à fait ça. »*

Un rapport d'experts sera remis au Syndicat vers la fin novembre de cette année et ce dernier fera une proposition de modification de la zone AOC, ou non, au près de l'INAO<sup>8</sup>.

Pour ce qui est du cahier des charges, il suit le même processus de transformation et d'adaptation :

*« [...] c'est un produit qui vis une appellation donc le cahier des charges y peut être amené à être modifié, d'ailleurs c'est le cas pour nous on est amené à rouvrir le cahier des charges en ce moment (Mme Ballet, directrice du syndicat du Picodon) »*

Le cahier des charges actuel, qui comprend les règles à respecter pour pouvoir prétendre à l'AOC, nous a été transmis. Il comprend 14 articles qui définissent non seulement les méthodes de productions à l'exemple de l'article 5<sup>9</sup> :

Préparation du lait :

*« Le fromage bénéficiant de l'appellation d'origine Picodon est obtenu par coagulation du lait de chèvre entier avec addition d'une faible quantité de présure. »*

*« Pour la production fermière, le lait doit être utilisé à l'état cru. Dans le cas d'une production laitière, le lait peut subir un traitement thermique appelé « thermisation ». [...] (Décret du 25 Août 2000 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « picodon ») »*

Mais aussi son aspect, son aire de production, la méthode de récolte du lait, les races de chèvre ainsi que leur alimentation.

*« C'est un fromage de chèvre au lait cru qui pèse 60 grammes, qui est fait de matière grasse, de matière sèche, enfin tout est noté, qu'il a des croûtes jaune, bleu. Et ensuite on décrit le système alimentaire du troupeau. Qui dit produit du terroir dit animaux nourris avec des produit du terroirs.[...] Donc il y a l'alimentation des chèvres qui est importante, les 5 choses importantes pour nous, c'est que 80% de l'alimentation provient de la zone d'alimentation, pas d'ensilage ou de produits fermentés, que les gens, ils aient un hectare pour 10 chèvres en terme de pression d'animaux, qu'ils utilisent pas plus de 20% de produit déshydratés, qu'ils sortent les chèvre le plus souvent possible et là il y a un minimum c'est d'avoir un parc d'exercices en accès permanent à la chèvrerie [...](Mme Ballet, directrice du syndicat du Picodon) »*

Cette appellation a quelque chose d'assez exceptionnel car elle contient une autre appellation en son sein, définie également par le cahier des charges qui est : Picodon « affiné méthode Dieulefit »

*« Que je sache, on est la seule appellation à avoir le droit d'avoir deux méthodes d'affinage pour la même appellation. (Mme Ballet, directrice du syndicat du Picodon). »*

Cette méthode diffère de la méthode traditionnelle par les processus suivant :

*« C'est quelque chose de très traditionnel à Dieulefit. Quand il n'y avait pas le froid pour maintenir ces fromages, ils les lavaient. Ils les laissaient bleuir par la moisissure, ils les mettaient dans l'eau, pour enlever la moisissure et ça permettait de faire durer l'affinage tout en ayant un fromage qui ne sèche pas trop et qui ne devienne pas trop noir de moisissures. Et donc, ça c'est une méthode d'affinage qui est protégé dans le cadre du picodon. (Mme Ballet, directrice du syndicat du Picodon.) »*

<sup>8</sup> Institut National des Appellations d'Origine

<sup>9</sup> Une copie du cahier des charges se trouve en annexe

Tous les points du cahier des charges sont définis de manière précise (que nous ne détaillerons pas ici) et la mise en place de ce dernier dépend du Syndicat qui joue aussi le rôle d'organe de contrôle.

*« Alors, le syndicat c'est un, une structure qui doit s'occuper de la mise en place de l'appellation d'origine contrôlée, il ne peut pas y avoir d'appellation d'origine s'il n'y a pas de syndicat à la base. Et ça c'est valable pour toute les AOC, pas uniquement pour le picodon et il a un rôle essentiel qui est le contrôle du cahier des charges, première chose avec toute les sanctions, enfin tout ce qui va avec [...] (Mme Ballet, directrice du syndicat du Picodon) »*

Le Syndicat s'occupe également d'un autre aspect, la promotion. Nous traiterons de cet aspect plus loin dans le texte, mais il est bon de revenir à son rôle de contrôle. Comme pour chaque produit à valeur ajoutée tel les AOC, un organe de contrôle existe pour éviter les fraudes et garantir la qualité du produit. Le syndicat qui joue ce rôle se trouve dans une position ambiguë, car apparemment il n'a pas les moyens de punir les fraudeurs, bien que se soit son rôle. Cette situation devrait changer avec l'entrée en vigueur d'une loi qui va permettre au Syndicat de faire suivre les cas d'infractions comme le souligne Mme Ballet :

*« Bon nous notre but maintenant c'est de plus voir sur les marchés des gens qui ont une pancarte picodon, un peu en catimini et qui sont pas recensés chez nous et qui font croire aux touristes que c'est du picodon alors que ça l'est pas et ça il va falloir que ça s'arrête. Et ça on attend un petit peu le nouveau système de contrôle, jusqu'à présent je vous disais qu'on s'était surtout contenté de faire de l'information mais sans sanction et là avec la nouvelle loi agricole, elle va nous aider parce qu'il y aura un contrôle qui sera fait par un organisme certificateur, et que notre rôle d'ODG<sup>10</sup>, c'est de prévenir cet organisme qu'il y a des soucis et c'est eux qui vont mettre des sanctions via les fraudes. Or, aujourd'hui il n'y a pas de sanctions. (Mme Ballet, directrice du syndicat du Picodon) »*

Le Syndicat a donc un rôle central dans la filière en tant qu'organisme de gestion du cahier des charges et de la zone AOC, ainsi qu'en tant qu'organe de contrôle de ces derniers. Il est frappant de constater la mutation en cours autour de ce produit sachant le temps et la complexité d'un accord autour d'un cahier des charges et de la définition d'une zone AOC.

En résumé, la région définit par l'AOC couvre l'Ardèche et la Drôme, mais cette zone est en cours de modification ou tout du moins de remise en question. Le cahier des charges actuel comprend 14 articles qui définissent non seulement les méthodes de productions mais aussi son aspect, son aire de production, la méthode de récolte du lait, les races de chèvre ainsi que leur alimentation.

## **5.2. Définition du rôle de la commune de Crest au sein de la filière**

Après avoir déterminé la délimitation spatiale de la production du Picodon, notre recherche s'est axée sur le rôle que peut avoir la commune de Crest par rapport à la filière. Il s'est avéré, par notre entretien avec le responsable du service culturel de la Mairie, G. Devaux, que c'est une affaire complexe, non pas due au sujet Picodon, mais à la situation géographique de Crest. C'est une ville qui se trouve au carrefour des sorties de Livron, de Loriol et de l'axe autoroutier de Valence, et c'est également une zone de transit qui permet d'accéder au cœur de la vallée de la Drôme. Ainsi, plutôt que de considérer le rond-point qui se situe à l'entrée de Crest comme un simple lieu de passage, la ville, en partenariat avec le Syndicat du Picodon, a tiré profit de cette zone stratégique en l'équipant de la farandole du Picodon, qui fait partie du

<sup>10</sup> Organisme De Gestion

projet de la route du Picodon, dont nous parlerons plus loin. Cette farandole a pour objectif d'inciter les vacanciers qui passent dans la région à s'y arrêter pour y découvrir les produits du terroir, qui apporte une plus value à la région

Le rôle de la ville de Crest, cependant ne se limite pas à faire découvrir le Picodon, au contraire, d'autres produits du terroir sont mis en avant. Elle développe également tout un programme de sorte que la commune dans son ensemble soit connue, avec le donjon, le festival Jazz et tente de faire le lien entre agriculture, culture, produits locaux et identité. Ainsi, dans le cadre d'un projet de route du Picodon dont nous reparlerons plus loin, G. Devaux a demandé au Syndicat du Picodon qu'une des sculptures de chèvre installée sur le rond-point à l'entrée de la commune, joue du saxophone pour rappeler le festival de jazz.

G. Devaux nous explique que récemment Crest est entré dans le guide *Les plus beaux détours de France* qui sont des villes qui se trouvent en dehors des grands axes autoroutiers qui méritent le détour et parce qu'elles répondent à un certains nombres de critères, tel que détenir un monument historique, accueillir des évènement comme un festival et d'avoir des produits locaux.

Ainsi, la ville de Crest, en partenariat avec le syndicat, joue un rôle dans la promotion du Picodon, mais le produit seul ne suffit pas à créer un flux touristique, d'autres éléments ont une importance majeure, comme nous l'avons mentionné ci-dessus. Ainsi, le fromage fait surtout partie de la vallée plus que de la ville, et si Crest s'oriente vers une production fromagère, elle est plus industrielle qu'artisanale.

### **5.3. Quel est le marché visé par les producteurs et quelle est l'ampleur de la diffusion d'un tel produit ?**

L'élaboration du Picodon peut se faire, soit de manière artisanale, soit industriellement, et le type de production se répercute sur la diffusion des produits. Ainsi, les fromagers artisanaux peuvent distribuer leurs fromages à un niveau local ou régional, alors que les productions industrielles sont diffusées à un niveau plus national, voire global.

Nous nous sommes rendus chez un fromager, dont la production fromagère correspond à 50% de son chiffre d'affaire, dont la moitié correspond à la production du Picodon. La vente de ses fromages se déroule en trois temps. Dans un premier temps, il se rend trois fois par semaine au Marché de Livron, Loriol, et Montélimar. Cela correspond à la part la plus importante de ses ventes, soit environ 70%.

*« Si on vend du fromage de chèvre ordinaire, surtout en frais, c'est ce qui est le plus intéressant. Parce que quand on va sur le marché, quand on a créé mille fromages, jusqu'à midi on en a vendu huit cent fromages frais (...) là, c'est très intéressant. »*

Une partie de ces fromages est vendue à des restaurants. Ensuite, dans un second temps, 20% sont des faisselles qui sont distribuées à des affineurs, et enfin, il garde le reste de sa production pour une vente personnelle.

*« Nous on n'est pas très loin, on est sur le passage de ceux qui nous connaissent ; de temps en temps ils s'arrêtent. Autrement, on livre aux chambres d'hôtes locales, quand ils ont des gens qui leur demandent du fromage. Il leur font goûter, pis après ils viennent acheter. Les clients des chambres d'hôtes viennent là. »*

La vente du seul produit Picodon, ne suffit pas à rentabiliser tous les frais nécessaire à sa production, ainsi les fromagers se tournent vers d'autres types de fromage, toujours issus du lait de chèvre, qui permettent un meilleur rendement. Quel est le rapport entre la production

d'un produit, comme il vient d'être décrits, et la diffusion sur les marchés ? Pour citer Virginie Amilien (2005 :8) :

*Ces traits globaux du local sont fondés sur l'émergence de réseaux, l'importance de l'action collective et de l'identité culturelle soutenues par une perspective d'économie de marché.*

Le Picodon a une valeur identitaire dans la vallée de la Drôme, et cet aspect est mis en avant sur les marchés, pour favoriser sa vente et celles d'autres fromages. Mais c'est aussi un moyen de faire valoir tout le savoir-faire traditionnel et de présenter la région dans laquelle s'inscrit la production. Le fromager ne diffusera pas son produit dans d'autres régions, d'abord parce qu'il n'a pas les moyens de le faire, et ensuite, parce que c'est à la production industrielle de prendre cette relève, en remplissant un cahier des charges différent de celui du fromager artisanal. Par contre, en faisant connaître le Picodon, la diffusion du produit s'étend d'une certaine manière, car les touristes qui passent l'achètent, le mangent sur place ou le ramènent chez eux. Comme l'explique Rautenberg (1998 :4) :

*Ces produits locaux retrouvent une fonction sociale éminente qu'on avait pu croire marginalisée par la standardisation et la globalisation du marché de l'agro-alimentaire(...) Ils sont l'occasion de retrouver un lien collectif à l'espace et au territoire, tout en ouvrant le local aux visiteurs que sont les touristes-consommateurs.*

L'AOC impose une production dans un territoire bien délimité, mais la texture du Picodon, son odeur et son goût sont connues bien au-delà de cette zone.

Il y a un autre type de diffusion, comme nous l'avons mentionné, qui s'étend à un niveau national et global. Cela représente une volonté de globaliser le local, le Picodon est même allé dans l'espace !

Bref, à Crest, il existe un groupe fromager de la région Rhône-Alpes nommé Valcrest qui fait partie d'une des trois usines de production de la région et dont le siège social se trouve à Givors, dans la vallée du Rhône. Valcrest compte environ soixante personnes et produit des fromages exclusivement au lait de chèvre. La part du marché du Picodon pour l'usine représente à peu près 25% de l'activité. Alors qu'une petite part de la productivité, exclusivement au lait de chèvre, est destinée à produire des spécialités pour la région, ou à livrer des restaurants, la plus grosse part de leur production est destinée à l'exportation et au marché national. Les principaux pays à l'exportation sont les Etats-Unis, l'Allemagne et le Canada, viennent ensuite l'Italie, l'Angleterre et l'Espagne. Ensuite, d'un point de vue plus national, Valcrest distribue ses produits à des Grands magasins de surface, tel que Auchan, Grand Casino, Intermarché, Système U. Il est important de relever que Valcrest ne distribue pas que du Picodon, mais de nombreux autres produits à base de lait de chèvre. M. Chapel, de Valcrest, nous révèle qu'il y a une stagnation des ventes des produits traditionnels et le Picodon a tendance à suivre cette direction. En effet, l'évolution de la vente est quasi nulle, elle représente 1%, c'est pourquoi la coopérative produit d'autres fromages. Mais si le Picodon continue d'être produit, la raison nous est donnée par M. Chapel:

*« (...) on y est par tradition, puisque on reste un des moteurs dans la filière Picodon. S'il n'y avait pas eu à un moment donné Valcrest pour défendre le Picodon, je pense que l'AOC n'y serait pas. Là, on est quand même le moteur, car on est le plus grand fabricant de Picodon. On y est par tradition, même si c'est le produit qui n'est pas le plus rentable ça reste un produit qui dégage de la marge et on a besoin de négliger aucun marché, parce qu'il est quand même de plus en plus difficile de vendre du fromage. »*

G. Devaux nous confirme que la seule production du Picodon pour une coopérative n'est pas suffisante :



*« On ne peut pas faire l'avenir d'une identité fromagère ou agro-alimentaire sur la Drôme uniquement avec une méthode, je veux pas dire ringarde, mais basée uniquement là-dessus. Valcrest est très attentive à cela, à ne pas se faire emprisonner par une image seulement Picodon. (...) Il en faut pour ne pas perdre son identité, pour ne pas vendre son âme au diable, c'est une valeur de référence, mais il ne faut pas non plus croire qu'il faut vendre que ça. »*

En somme, le Picodon est un fromage avec une valeur identitaire forte, mais ce n'est pas celui qui est le plus vendu à l'étranger et dans les grands magasins de surface. Sa diffusion s'étend plus à un marché national qu'international, mais l'image de l'AOC est un facteur essentiel à la valorisation d'autres produits :

*L'origine est incontestablement un facteur de reconnaissance et vecteur de confiance auprès des consommateurs d'un côté, support de notoriété et de réputation pour les producteurs. (Valceschini 2000 :493)*

Notons que la fabrication artisanale du Picodon tient une place importante dans la filière, car elle représente un lieu, une histoire accompagnée de ses traditions et de ses savoir-faire. La fabrication artisanale est le berceau de la filière du Picodon. Quant à l'entreprise de Valcrest, son rôle est, d'après ce que nous dit M. Chapel, important dans la filière du Picodon, car cette coopérative a permis de poser une AOC sur ce produit, et donc de le protéger. Mettre une AOC sur un produit est une forme de reconnaissance et cela donne lieu à une valorisation de la région.

Pour conclure sur ce point, ce que nous pouvons constater c'est que la stratégie de diffusion du produit dépend du type de producteur. Les industriels visent essentiellement le marché national, tandis que les petits producteurs visent plutôt le marché local. L'AOC Picodon comme nous l'avons déjà dit, est une des plus petites de France et cette taille détermine également les marchés visés. En effet, une diffusion internationale existe bien qu'elle soit anecdotique et un plus grand développement de ces débouchés hors hexagone, ne sera pas possible sans une augmentation de la production. Il n'y a pas de distribution globale du produit, contrairement à d'autres AOC plus grande tel le Comté. Le Picodon est donc un produit local destiné principalement à une consommation régionale ce qui est assez typique des produits du terroir.

#### **5.4. Les outils pour la promotion du Picodon**

En s'intéressant à la promotion, nous nous attendions à trouver quelque chose de très structuré, avec des plans et des objectifs précis à atteindre. Ce n'est pas le cas. La promotion se fait au cas par cas, souvent à l'initiative du Syndicat. Lorsque nous avons interrogé le producteur fermier sur la promotion, ce dernier nous a parlé d'une action qui s'appelle de ferme en ferme et qui est organisée en collaboration par le Syndicat et la mairie et qui consiste en un parcours organisé sur une journée qui promène le touriste dans différentes exploitations.

*« [...] Je ne sais pas si la semaine dernière vous étiez dans le secteur, mais il y avait de ferme en ferme. C'est une fois par an, qui est le dernier week-end d'avril, où un certain nombre d'exploitations font portes ouvertes. Et en fait on fait la visite des fermes et on explique un peu comment ça se passe. (Pierre Boutarin, éleveur de chèvre, fromager à Auriple le Reparas) »*

C'est un bon moyen de vente direct selon Pierre Boutarin, éleveur de chèvre, fromager à Auriple le Reparas :

*« Et là ça nous permet de vendre tout notre gros stock, parce que au début d'année on a un stock qui est très important, ça nous permet d'en liquider. »*

Le syndicat a aussi mis sur pied d'autres formes de promotion à grande échelle, notamment une route du picodon qui est une sorte de route virtuelle composée de différents éléments. Tout d'abord le syndicat a fait écrire un livre, « le picodon dans les étoiles », qui serait selon Mme Ballet, le premier élément de cette route. Ce livre est suivi d'une série de bornes qui sont « *des meubles, en bois, en forme de tourniquet. Sur ce tourniquet c'est des pages du livre au hasard* (Mme Ballet, directrice du syndicat du Picodon) ». Le troisième élément de la route du picodon ce sont des ronds-points avec des sculptures de chèvres en métal, comme nous l'avons mentionné dans le cas des ronds-points à l'entrée de la ville de Crest. La dernière « étape » de cette route c'est un DVD :

*« [...] qui contient le cahier des charges en image, la lecture des chroniques avec les photos du livre qui défilent de manière aléatoire et un spectacle pour enfant qu'on écrit : La chèvre au picodon d'or. Voilà, le but c'est de le donner aux adhérents pour qu'il le duplique et le donne autour d'eux à leur famille, à leurs amis, à leurs clients, etc. c'est un support un peu particulier le dvd mais on pense que c'est bien. »*

La mairie participe aussi à ce projet notamment avec les ronds-points, comme nous l'avons mentionné plus haut.

Il y a aussi la fête du picodon dont nous a parlé Monsieur Chapel de la coopérative Valcrest :

*« Je dirais que ce type de manifestation, la fête du picodon à Saou, les différentes manifestations qu'il peut y avoir dans la région et d'autres, c'est à l'initiative du syndicat »*

Il est le seul de nos interlocuteurs à nous en avoir parlé bien qu'il reconnaisse ne pas y être présent et n'accorder que peu d'importance à ce type de manifestation.

*« On y participe pas souvent, parce que ce n'est pas forcément là où nous on a besoin d'être connu, puisque nous on est diffusé sur le marché national, ça ne relève pas de la même importance que pour les producteurs locaux. (Monsieur Chapel de la coopérative Valcrest) »*

Il souligne également que son entreprise ne fait quasiment pas de publicité autour du Picodon mais que c'est surtout les grandes surfaces qui font la promotion de ces produits.

Pour en revenir au Syndicat, celui-ci organise encore d'autres actions. Il est présent au salon de l'agriculture :

*« On fait déjà le salon de l'agriculture, pendant 10 jours et c'est payer par le syndicat du picodon. Il faut savoir que faire un salon comme ça coute 100'000 FRF [...]. C'est une animation vente. C'est la seule fois où on fait de la vente. On achète à nos adhérents pour revendre, parce que les gens veulent acheter et c'est idiot d'aller à Paris sans vendre. (Mme Ballet, directrice du syndicat du Picodon) »*

Le Syndicat est présent au salon régional tous les 2 ans à Lyon et il participe à une action en Ardèche qui s'appelle « Goûter l'Ardèche » :

*« On participe, en Ardèche on a une organisation qui s'appelle « Goûter l'Ardèche », [...] qui est pas mal financée par le conseil régional de l'Ardèche et donc, nous ne pouvons pas aller tous les dimanches [...] Donc on a trouvé un accord avec « Goûter l'Ardèche » dont le travail est de sortir tous les dimanches. Y a 50 cm sur leur stand qui correspond au picodon. On paye pour cet emplacement et l'animateur qui est derrière a été drillé picodon. (Mme Ballet, directrice du syndicat du Picodon) »*

Le syndicat produit aussi tout un assortiment de produits promotionnels pour ses adhérents :

*Pour nos adhérents, on fait des cartes postales, des fiches recettes qu'ils peuvent donner à leur clients, des dépliants si on leur demande ce que c'est*

*le picodon et ils peuvent faire aussi leur publicité puisque sur les dépliants il y a un espace blanc pour qu'ils puissent mettre leur tampon. (Mme Ballet, directrice du syndicat du Picodon) »*

Force est de constater que le syndicat est le maillon de la filière qui fait le plus de publicité autour du Picodon, mais ce sont des actions spontanées qui ne découlent pas d'un plan réfléchi à long terme. Comme le reconnaît Mme Ballet elle-même, le syndicat n'a jamais fait d'étude de marché et malgré les idées qui foisonnent, il n'a aucune idée des impacts de ses campagnes de promotion.

*« [...] par exemple on a fait un set de table qu'on a donné aux restaurateurs qui jouaient le jeu picodon, soit parce qu'ils avaient du picodon soit parce qu'ils avaient une recette à base de picodon. Alors on invente des choses mais quelle est la portée, on n'en sait rien. »*

Comme nous venons de le voir, la promotion s'articule surtout de manière régionale autour des actions du syndicat. Ce dernier a mis sur pied ou collabore à diverses actions qui sont : De Ferme en Ferme, la route du Picodon, la fête du picodon, goûter l'Ardèche. De plus, le syndicat a créé des supports promotionnels pour ses membres.

## 6. CONCLUSION

Le Picodon est un fromage AOC produit dans une zone spatialement délimitée. La filière de ce fromage de chèvre s'articule autour du Syndicat. Il est l'organe de contrôle et l'organe principal de la promotion du nom Picodon. Cette filière est un peu particulière, notamment du fait, que c'est une des plus vieilles AOC de France, mais aussi, parce que c'est une des plus petites. Nous sommes arrivés en période de changements et de transformations, mais nous pensons, néanmoins, avoir pu montrer l'organisation de cette filière, même si celle-ci n'est pas représentative des autres, et que l'impact sur le global de ce processus local est minime.

La filière de la production se divise en deux ramifications, la première suit le cours traditionnel et artisanal qui vise à une diffusion des produits sur un plan local et régional. La seconde ramification, qui représente la production industrielle, vise plus la diffusion du produit à un niveau national et quelque peu global. A l'intérieur de cette ramification viennent se greffer la ville de Crest et les touristes-consommateurs, qui sont des acteurs, dans le premier cas, pour la promotion et dans le second cas, pour la diffusion du produit à un niveau virtuellement plus global.

La voie artisanale de la filière du Picodon semble avoir plus d'importance que celle de l'entreprise de Valcrest. Bien que cette coopérative produise du Picodon par tradition, nous avons constaté qu'elle utilise plus l'image Picodon pour faire valoir la notoriété de ce produit sur les autres fromages, auprès de leurs clients. Mais nous pensons que le Picodon n'est pas qu'un fromage en soi, il fait partie d'un tout qui englobe un territoire avec toute une région spécifique, ces paysages, ses rivières, c'est aussi tout un savoir-faire, toute une tradition, mais c'est aussi tout un savoir vivre. Dans ce contexte, il est difficile de détacher le Picodon de son territoire. Il est évident que vendre du Picodon dans un grand magasin de surface en Bretagne, cela peut avoir comme effet sur le consommateur, d'attiser sa curiosité en venant visiter la région où se produit le fromage, mais, dans la plupart des cas, le fromage étalé sur un rayon, n'est-il pas un fromage parmi tant d'autres ?

La filière du Picodon est, à notre sens, un réseau qui prend toute son importance et tout son sens à l'intérieur de la région délimitée par l'AOC.

Si on regarde l'organisation d'autres filières AOC, on se rend compte que certains éléments sont significatifs, comme le rôle du syndicat ou l'importance du produit AOC dans sa propre région autant pour la consommation que pour la promotion.

## 7. BIBLIOGRAPHIE

**Amilien V.** 2005 : Préface : A propos des produits de produits locaux. *Anthropology of food*. 4. 1-10

**Amilien V.** 2005 : Produits locaux entre vente directe, circuit-court et action collective, Entretien avec Bertil Sylvander. *Anthropology of Food*. 4. 1-9

**Bérard, L.** 2005 : Produits locaux entre nature et culture : de la ferme voisine au terroir. *Anthropology of food* 4.

**Bérard, L., Marchenay, P.** 1998 : PATRIMOINE ET MODERNITE : Les produits du terroir sous les feux de la rampe. *Journal des Anthropologues-Montrouge* 74. 47-66.

**Bérard, L. Marchenay, P.** 2004. *Les produits du terroir : entre culture et règlements*. Paris : CNRS Editions

**Rautenberg, M.** 1998 : Une politique culturelle des produits locaux dans la région Rhône-Alpes. *Revue de géographie alpine* 86 (4). 35-50.

**Valceschini, E.** 2000 : La dénomination d'origine comme signal de qualité crédible. *Revue d'économie régionale et urbaine* 3. 489-500.

## 8. ANNEXES

### Grilles d'entretiens

#### *La coopérative Valcrest, Monsieur Chapel*

- Quels sont vos rapports avec les producteurs de lait, les distributeurs, le syndicat du picodon ?
- Le picodon représente-t-il une part importante de votre production ?
- Quel est la diffusion de vos produits ?
- Qui sont vos partenaires commerciaux ?
- Quel marché votre société vise-t-elle ?
- Est-ce que le cahier des charges de l'AOC est contraignant ?

#### *Syndicat du picodon à Chabeuil*

- Quel rôle joue le syndicat dans la filière du picodon ?
- Quel est la zone déterminée par l'AOC et quels ont été les critères de sélection ?

- Qu'en est-il du cahier des charges ?
- Quel est le nombre de producteur associé au syndicat ?
- Comment s'organise la production du picodon ?
- Le syndicat s'occupe-t-il de la diffusion du picodon ?
- Quel procédé pour la diffusion du produit ?
- Ou le produit est-il distribué ?
- Quelle est la clientèle ciblée ?
- Quelle stratégie pour la diffusion du produit ?
- Ce type de syndicat est-il spécifique au picodon ou plutôt répandu en France ?

*Parcours commenté d'une ferme avec Pierre Boutarin, éleveur de chèvre, fromager à Auriple le Reparas*

- Quels sont vos rapports avec les producteurs de lait, les distributeurs, le syndicat du picodon ?
- Le picodon représente-t-il une part importante de votre production ?
- Quelle est la diffusion de vos produits ?
- Est-ce que le cahier des charges de l'AOC est contraignant ?
- Quelle promotion autour du picodon ?

*Responsable du service économique de la mairie*

- Quel est le rôle de la commune dans la filière du picodon ?
- Quelle promotion autour du picodon ?
- Y a-t-il d'autre AOC typiquement Crestoise ?

**Cahier des charges du Picodon AOC**

Décret du 25 août 2000 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Picodon » Le Premier ministre, Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre de l'agriculture et de la pêche, Vu le règlement no 2081/92 du Conseil des Communautés européennes du 14 juillet 1992 relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires, modifié par l'acte d'adhésion du 24 juin 1994 et par le règlement no 535/97 du 17 mars 1997 ; Vu le code de la

consommation, et notamment ses articles L. 115-1 et L. 115-16 ; Vu le code rural, et notamment ses articles L. 641-2 et L. 641-3 ; Vu le décret no 88-1206 du 30 décembre 1988 portant application de la loi du 1er août 1905 sur les fraudes et falsifications en matière de produits et de services et de la loi du 2 juillet 1935 tendant à l'organisation et à l'assainissement du marché du lait, en ce qui concerne les fromages ; Vu le décret no 91-638 du 15 avril 1991 portant organisation et fonctionnement de l'Institut national des appellations d'origine ; Vu le décret no 93-1239 du 15 novembre 1993 relatif à l'agrément des produits laitiers bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée ; Vu la délibération du comité national des produits laitiers de l'Institut national des appellations d'origine du 8 avril 1999 ; Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu, Décrète :

Art. 1er. - Type et description. - L'appellation d'origine contrôlée « Picodon », initialement reconnue sous le nom de « Picodon de la Drôme » ou « Picodon de l'Ardèche » par le décret du 25 juillet 1983, est réservée aux fromages de chèvre répondant aux dispositions de la législation en vigueur et aux usages locaux, loyaux et constants, tant en ce qui concerne la production et la livraison du lait que la fabrication et l'affinage des fromages, et répondant aux dispositions du présent décret. Le fromage bénéficiant de l'appellation d'origine « Picodon » est un fromage en forme de petit palet circulaire, de 5 à 7 centimètres de diamètre, de 1,8 à 2,5 centimètres de hauteur, ayant un poids minimum de 60 grammes. C'est un fromage à pâte molle, non pressée, renfermant au minimum 45 grammes de matière grasse pour 100 grammes de fromage après complète dessiccation et dont la teneur en matière sèche ne doit pas être inférieure à 40 grammes pour 100 grammes de fromage. La croûte est fine avec des moisissures jaune pâle ou blanches, éventuellement tachetées de bleu. L'aspect de la coupe est franc, la pâte blanche ou jaune, de texture homogène et fine, pouvant être cassante après un affinage prolongé. Le goût est franc, caractéristique, sans excès de salinité ni d'acidité. Le fromage qui répond aux conditions précisées à l'article 6 ci-dessous est dit « affiné méthode Dieulefit » et doit porter cette mention sur son étiquetage. Un règlement d'application homologué par arrêté du ministre chargé de l'agriculture et de la pêche et du ministre chargé de la consommation, pris sur proposition du comité national des produits laitiers, précise en tant que de besoin les modalités d'application du présent décret.

Art. 2. - Aire géographique. - La production du lait, la fabrication et l'affinage des fromages doivent être effectués dans l'aire géographique qui s'étend au territoire des communes suivantes : Département de l'Ardèche : toutes les communes ; Département de la Drôme : toutes les communes ; Département du Gard : canton de Barjac : toutes les communes ; Département de Vaucluse : canton de Valréas : toutes les communes.

Art. 3. - Troupeaux. - Races et alimentation : a) Le lait utilisé pour la fabrication doit provenir uniquement de troupeaux laitiers composés de chèvres de race alpine, saanen, ou d'animaux de ces deux races croisées, ou d'animaux de souche locale. Il doit répondre aux dispositions légales et en particulier provenir d'un cheptel indemne de brucellose ; b) Au niveau de chaque exploitation, le chargement maximal ne peut excéder dix chèvres par hectare réellement utilisé en pâturage ou en production de fourrage ou de céréales pour l'alimentation des chèvres. En outre, tout produit d'ensilage et autres produits fermentés sont interdits sur l'exploitation. L'alimentation du troupeau doit être assurée au minimum à 80 % par des fourrages ou céréales provenant de l'aire géographique de l'appellation. Les produits déshydratés ne peuvent représenter plus de 20 % de l'alimentation, sauf en cas de circonstances climatiques exceptionnelles. En outre, la composition des aliments de complément doit être conforme aux prescriptions définies par le règlement d'application prévu à l'article 1er. Sont interdits les

aliments qui peuvent influencer défavorablement sur l'odeur, le goût du lait, ou qui présentent des risques de contamination bactériologique. La liste correspondante est définie par le règlement d'application prévu à l'article 1er. La claustration permanente des animaux est interdite. Lorsque les conditions climatiques le permettent, ceux-ci doivent être sortis sur un parc d'exercice en accès permanent dont les caractéristiques sont précisées dans le règlement d'application prévu à l'article 1er.

Art. 4. - Lait et collecte. - Le lait utilisé pour la fabrication de Picodon doit être conforme aux normes sanitaires en vigueur. Il doit présenter un taux butyreux minimal de 28 grammes/litre et un taux protéique minimal de 25 grammes/litre. L'addition de lait concentré, de lait en poudre ou de protéines laitières ainsi que l'ultrafiltration du lait mis en œuvre sont formellement interdites. Lorsque la collecte du lait est effectuée par un atelier de transformation extérieur à l'exploitation où sont élevées les chèvres, elle doit être effectuée quarante-huit heures maximum après la traite la plus ancienne. La chaîne du froid doit être respectée. Lors de l'arrivée à l'atelier de transformation, la température du lait ne doit pas excéder 10° C.

Art. 5. - Fabrication et affinage : Préparation du lait : Le fromage bénéficiant de l'appellation d'origine « Picodon » est obtenu par coagulation du lait de chèvre entier avec addition d'une faible quantité de présure ; Pour la production fermière, le lait doit être utilisé à l'état cru. Dans le cas d'une production laitière, le lait peut subir un traitement thermique appelé « thermisation » ; A la fabrication, le lait peut être additionné d'un levain lactique ou de « petit lait » provenant d'un caillage précédent. Emprésurage : L'emprésurage doit être réalisé avec de la présure préparée à partir de caillettes animales dans du lait placé à une température comprise entre 20 et 25° C. Caillage : Le caillage doit intervenir dans un délai qui ne dépasse pas six heures après la réception à l'atelier de fabrication ; La durée du caillage doit être comprise entre douze et quarante-huit heures pour obtenir un pH du caillé lors du moulage compris entre 4 et 4,5 ; Dans le cas des fromages de fabrication fermière, le caillage doit intervenir dans un délai qui ne dépasse pas quatorze heures après la traite la plus ancienne. Mouillage-égouttage : Le caillé est moulé dans un moule présentant un fond à bords arrondis, percé de trous latéralement et dans le fond. Les dimensions intérieures du moule sont les suivantes :

Diamètre inférieur : 76 millimètres ;

Diamètre supérieur : 85 millimètres ;

Hauteur minimum : 60 millimètres. L'usage du caillé congelé est interdit ; Le moulage est réalisé sans préégouttage, manuellement à la louche, avec ou sans répartiteur, dans des moules individuels ; Un retournement minimum doit intervenir au cours de la phase d'égouttage ; Le salage est effectué sur les deux faces du fromage, exclusivement au sel sec, fin ou demi-gros, avec au moins un salage sur une face pendant l'égouttage ; Le démoulage ne doit pas intervenir plus de quarante-huit heures après le moulage. Séchage : A l'issue du démoulage, le fromage subit une phase de séchage d'une durée minimale de vingt-quatre heures durant laquelle il est stocké dans un local ventilé naturellement ou artificiellement à une température maximale de 23° C. Affinage et commercialisation : Après séchage, le fromage doit être placé dans un local d'affinage pendant huit jours minimum à une température comprise entre 12 et 18° C et dans une atmosphère comportant au moins 80 % d'humidité relative ; Cette phase d'affinage peut être entrecoupée de périodes de séchage ; Les fromages à appellation d'origine contrôlée « Picodon » ne peuvent sortir des ateliers de fabrication que quatorze jours minimum après l'emprésurage, à l'exception des fromages frais destinés aux affineurs qui peuvent

circuler avant ce délai. Dans ce cas, ils ne peuvent être commercialisés qu'après un délai minimum de quatorze jours après l'emprésurage. Techniques de report des fromages : Seules les techniques de report par le froid à une température supérieure à 0° C sont autorisées.

Art. 6. - Picodon « affiné méthode Dieulefit » : a) Définition du procédé d'affinage. Cet affinage comprend :

Une phase de confinement en caisse pendant quinze jours minimum dans un local humide dont la température doit être comprise entre 5° C et 10° C et l'humidité relative supérieure à 80 % afin de permettre le développement de moisissures de surface ;

Une deuxième phase d'affinage dans un local saturé en humidité et dont la température est comprise entre 13° C et 17° C. La durée de cette phase est supérieure à huit jours et comprend deux lavages au minimum ; b) Commercialisation : La commercialisation du Picodon « affiné méthode Dieulefit » ne peut intervenir qu'un mois minimum après l'emprésurage ; c) Séchage : Le Picodon « affiné méthode Dieulefit » subit une phase de séchage d'une durée minimale de vingt-quatre heures. Ce séchage doit être naturel. Le séchage artificiel ne pourra être utilisé qu'en cas de conditions climatiques rendant impossible le séchage naturel ; d) Caractéristiques du produit : Le fromage obtenu se caractérise ainsi :

Diamètre : 4,5 cm à 6 cm ;

Hauteur : 1,3 cm à 2,5 cm ;

Poids minimal : 45 grammes ; Surface blanche, ivoire, grise ou crème claire avec quelques traces colorées. L'aspect de la coupe est marbré, la texture est fine, régulière et souple. Le goût est franc, caractérisé par un goût caprique et un léger piquant.

Art. 7. - Agrément. - Pour pouvoir bénéficier de l'appellation d'origine contrôlée « Picodon », les fromages doivent avoir satisfait aux dispositions prévues par le décret du 15 novembre 1993 susvisé et son arrêté d'application.

Art. 8. - Suivi des produits et statistiques. - Pour permettre le contrôle de la qualité, de l'origine des fromages et des règles de production des fromages et du lait, les producteurs fermiers, les fabricants et les affineurs doivent pouvoir justifier d'une comptabilité hebdomadaire claire, comportant les entrées et les sorties de lait et fromages ou tout document comptable équivalent, dans les conditions fixées par le règlement d'application de l'appellation. Chaque atelier ou entreprise doit fournir un état de sa production en fin d'année. Le syndicat de défense de l'appellation adresse chaque année au Comité national des produits laitiers un rapport d'activité concernant notamment les données statistiques relatives aux fromages bénéficiant de l'appellation d'origine contrôlée « Picodon ».

Art. 9. - Etiquetage. - Indépendamment des mentions réglementaires applicables à tous les fromages et de celles prévues aux articles 1er et 6, l'étiquetage des fromages bénéficiant de l'appellation d'origine contrôlée « Picodon » doit comporter le nom de l'appellation d'origine inscrit en caractères de dimensions égales aux deux tiers de celles des caractères les plus grands figurant sur l'étiquetage et la mention « appellation d'origine contrôlée ». L'apposition du logo comportant le signe INAO, la mention « appellation d'origine contrôlée » et le nom de l'appellation est obligatoire dans l'étiquetage des fromages bénéficiant de l'appellation d'origine contrôlée. L'emploi de tout qualificatif ou autre mention accompagnant ladite



---

appellation d'origine est interdit dans l'étiquetage, la publicité, les factures ou papiers de commerce, à l'exception des marques de commerce ou de fabrique particulières.

Art. 10. - Les mentions « fromage fermier », « fabrication fermière » ou toute autre mention laissant entendre une origine fermière du fromage sont réservées aux fromages au lait cru, produits exclusivement par des producteurs fermiers à partir du lait de leur exploitation, que ces fromages soient affinés sur l'exploitation ou par un affineur dans l'aire géographique délimitée définie à l'article 2.

Art. 11. - L'emploi de toute indication, de tout mode de présentation ou de tout signe susceptible de faire croire à l'acheteur qu'un fromage a droit à l'appellation d'origine « Picodon », alors qu'il ne répond pas à toutes les conditions fixées par le présent décret, est poursuivi conformément à la législation en vigueur sur la répression des fraudes et sur la protection des appellations d'origine.

Art. 12. - Les dispositions relatives au picodon figurant à l'annexe du décret du 30 décembre 1988 susvisé sont abrogées. Les entreprises ayant commercialisé des fromages sous le nom « Picodon » antérieurement au 29 avril 1993 pourront continuer à utiliser ce nom jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq ans suivant la date de transmission à la Commission des Communautés européennes de la demande d'enregistrement de l'appellation d'origine « Picodon » à titre d'appellation d'origine protégée conformément à l'article 5 du règlement (CEE) no 2081/92 susvisé.

Art. 13. - Le décret du 26 avril 1996 relatif à l'appellation d'origine « Picodon de la Drôme » ou « Picodon de l'Ardèche » est abrogé.

Art. 14. - Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'agriculture et de la pêche et la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

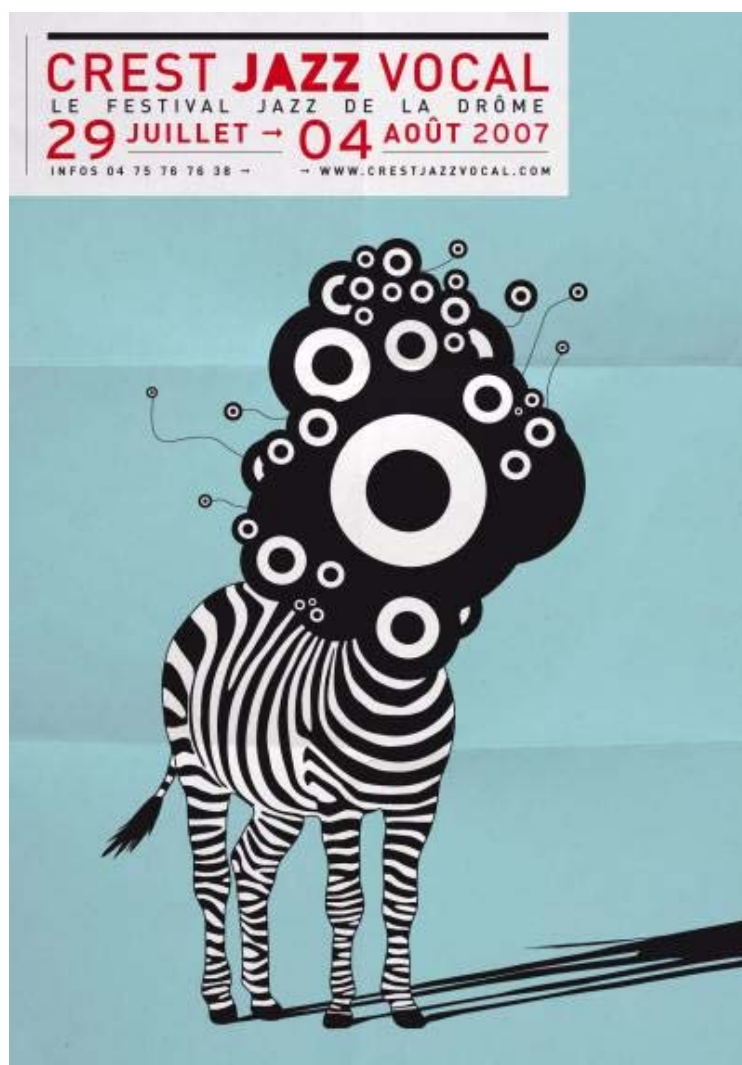
Fait à Paris, le 25 août 2000.

Lionel Jospin Par le Premier ministre : Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Laurent Fabius Le ministre de l'agriculture et de la pêche, Jean Glavany La secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation, Marylise Lebranchu



# LE CREST JAZZ VOCAL INSCRIPTION DANS LE TERRITOIRE, IMPACTS ET RENOMMÉE

Carolina Eraso et Mathieu Henderson



## 1. INTRODUCTION

Nous nous intéressons au Festival de Jazz Vocal de Crest. Celui-ci a lieu chaque année du 29 juillet au 4 août et a fêté sa 30<sup>ème</sup> édition officielle en 2005. Ce festival se déroule dans le

cadre même de la ville de Crest qui, le temps d'une semaine, vit aux rythmes de concerts et diverses animations.

A l'origine, l'idée est d'insuffler en Vallée de la Drôme un festival des arts et moyens d'expression modernes : peinture, théâtre, dans et musique. A cette époque, le Festival de la Vallée de la Drôme est donc pluridisciplinaire. Ce n'est qu'en 1976 qu'il devient un festival de jazz à part entière. Puis, dès 1982, il se donne l'ambition de soutenir des jeunes talents en organisant, en plus des concerts, des stages musicaux.

Le Crest Jazz Vocal, se caractérise par deux aspects centraux : d'un côté, même si le festival garde une dimension de taille modeste, il a l'ambition de présenter une musique de qualité en invitant des artistes de renommée internationale. Deuxièmement, il constitue un tremplin ayant pour but la découverte de nouveaux talents dans le domaine du jazz vocal. Nous avons pu constater, à travers des nos entretiens, que ce dernier aspect est une caractéristique essentielle du festival.

Notre travail portera sur le thème de l'événementiel dans l'espace géographique. Selon Arnaud Brennetot, un festival peut être défini comme un « *événement culturel, artistique et géographique se tenant à une période de l'année pouvant durer de deux jours à plusieurs semaines* » (BRENNETOT 2004 : 33). Si le festival est événement qui se déroule hors du temps quotidien, il reste, néanmoins, ponctuel et se rattache à un espace bien défini. Il est donc intéressant d'observer ses implications durant et au-delà de son temps effectif. De plus, selon l'ampleur et la nature du festival, les implications sur le territoire seront différentes ; il est évident qu'un festival tel que celui d'Avignon, qui attire environ 300 000 visiteurs, n'aura pas le mêmes impacts que le Crest Jazz Vocal qui en draine environ 20 000.

Dans notre analyse, nous allons nous centrer sur l'implantation du festival dans le territoire crétois. Nous observerons son aménagement et les enjeux qu'y en découlent. D'autre part, nous tenterons de comprendre quelle est sa place tant au niveau local et national qu'au niveau international, ceci sur la base de nos entretiens.

## 2. PROBLEMATIQUE

Depuis la fin des années 1990, les géographes s'intéressent de plus en plus aux événements festifs, à la culture et à ses rapports au territoire (CNRS 2002 : 6). Les travaux de Guy Di Méo, par exemple, s'intéressent à la dimension symbolique des festivals. Selon lui, un événement, tel qu'une fête ou festival, permet de créer des signes et des symboles spatialisés et partagés par la communauté qui s'étendent au-delà du déroulement de celui-ci. C'est pourquoi, à travers l'événementiel, il est possible de comprendre les liens que la société entretient avec son territoire : « *La fête y est avant tout comprise au sens strict d'un événement localisé dont nous tentons d'expliquer dans le jeu des rapports de la société à son espace* » (DI MÉO 2001 : 2). D'autres types de recherche (Brennetot 2004 et Garat 2005 par exemple), se focalisent sur le rôle des festivals en tant que promoteurs territoriaux. Dans son article « Les festivals pour animer les territoires », Arnaud Brennetot tente d'évaluer l'impact des festivals sur l'organisation de l'espace et d'observer comment ces événements favorisent le développement et le renouveau des territoires : « *Si on admet que la territorialité est une réalité mouvante dans le temps et dans l'espace, les festivals sont un bon moyen de la promouvoir* » (BRENNETOT 2004 : 49)

Les thématiques en lien avec les événements culturels et la géographie sont donc nombreuses et peuvent toucher à plusieurs aspects, la représentation du territoire qu'on cherche à promouvoir notamment ; ici c'est la conscience territoriale commune qui est exprimée à travers le festival. Cependant, la question de l'accès à la culture peut également

constituer une thématique où on s'intéresse à la décentralisation des pratiques culturelles ; comme l'explique Di Méo, le temps de l'événement « *la périphérie devient centre* » (DI MÉO 2001 : 5). Une troisième thématique est celle qui traite de l'aménagement des festivals dans l'espace et de leurs impacts durant et après leur déroulement. Le rapport de la CNRS (2002) ainsi que celui de l'UQAM (2005), par exemple, s'y intéressent.

Notre étude se concentre sur l'aménagement du Crest Jazz Vocal d'une manière très concrète. En effet, l'intérêt premier de notre recherche se penchera sur l'observation des lieux privilégiés dans le déroulement du festival et sur le rôle qui leur est attribué. Notre objectif sera de dégager les différents enjeux qui découlent de cet aménagement. Deuxièmement, nous nous intéresserons aux types d'animations qui se déroulent dans le cadre du festival et aux enjeux qui en découlent. En effet, en plus d'une grande scène, qui présente des artistes de renommée internationale, le Crest Jazz Vocal propose des « concerts off », scènes qui sont destinées aux stagiaires et jeunes artistes, et ouverts à tout public. Aussi, de part leurs natures diverses, ces spectacles attirent un public spécifique provenant d'aires d'influence différentes. De ce fait, des impacts touristiques, économiques et sociologiques y seront liés. Finalement, nous tenterons de comprendre l'importance qu'a le festival. C'est-à-dire que nous essayerons, à l'aide de nos entretiens d'établir une aire d'influence et de savoir quel est le public qui est attiré par cet événement.

### 3. QUESTIONS DE RECHERCHE

Nos trois questions de recherche sur lesquelles se base notre travail et auxquelles nous tenterons d'apporter des réponses sont les suivantes :

- Comment le festival de Jazz Vocal de Crest est-il aménagé ? Comment s'inscrit le festival dans le territoire ?
- Quels sont les enjeux et les impacts du festival ?
- Quelle est sa renommée?

### 4. METHODOLOGIE

Nous avons d'abord pris contact avec le Bureau des festivals de la Vallée de la Drôme avant notre départ à Crest. Celui-ci gère à l'année l'organisation de plusieurs événements dont le Crest Jazz Vocal est le plus important.

Ensuite, sur place, nous avons procédé à plusieurs entretiens semi-directifs avec les divers interlocuteurs et interlocutrices que nous estimions pertinents pour notre sujet. Les trois personnes avec qui nous nous sommes le plus longuement entretenues, et que nous avons enregistrées, constituent les acteurs principaux dans notre étude. En plus de ces derniers, nous avons questionné, de manière plus informelle, des gens que nous supposons touchés par l'impact du festival. Les personnes constituant nos sources d'informations sont les suivantes :

- a. Denise Deronzier, aujourd'hui Présidente d'honneur du festival, a passé la main il y a deux ans après être restée à la tête de l'événement durant vingt-neuf ans. C'est à elle que le festival doit son appellation « jazz ». En effet, grande passionnée de cette musique, sa condition pour accepter le poste était que le festival ait une dominante jazz. Aujourd'hui, Madame Deronzier continue à s'occuper de la programmation des concerts. Par sa grande expérience et sa dévotion au festival,

elle nous a été d'une grande aide pour comprendre et connaître, de l'intérieur, le Crest Jazz Vocal.

- b. Patrick Bouvard est directeur de l'école de musique et de danse de Crest, et travaille également dans le secteur culturel de la mairie. Il nous a donc présenté une double perspective ; celle du professeur de musique d'une part, et celle du fonctionnaire de l'autre. Nous avons pu nous rendre compte à travers son discours, de l'importance du festival aussi bien au niveau de l'économie locale, qu'au niveau de son aire d'influence. Il nous a aussi permis de comprendre comment le festival se démarque par rapport aux autres événements de la région.
- c. Gérard Devaux travaille à la tête du département culturel de la mairie. Même s'il n'occupe cette fonction que depuis deux mois, il a su nous exposer son avis sur l'importance qu'a le festival pour la ville, aux niveaux touristiques, économiques et sociologiques.
- d. Véronique Bellon, tenancière du restaurant « La Tartine », travaille en partenariat avec le festival. C'est son établissement qui se chargeait dans un premier temps, de la restauration des stagiaires. Aujourd'hui, c'est davantage un lieu où se déroule les après concerts, ou, comme les crestois le disent, c'est là où se fait le « bœuf » (jam sessions). Il faut ajouter à ceci que son mari est, depuis peu, impliqué dans l'organisation du festival. De par sa longue collaboration avec les organisateurs, elle nous a donné l'avis d'une personne impliquée dans le festival, et celle d'une restauratrice touchée par l'impact touristique de l'événement.
- e. Lionel Terrail, responsable de l'office du tourisme de Crest et habitant depuis toujours dans les environs, nous a présenté un panorama général de l'activité touristique de la Vallée de la Drôme et la place du festival dans celle-ci.
- f. Le patron de l'Hôtel du Pont est l'interlocuteur le plus éloigné de l'organisation du festival. Sa contribution et sa perspective d'hôtelier restaurateur, nous ont apporté un point de vue pour comprendre l'impact direct du festival sur les retombées économiques.

Nous avons également questionné des commerçants, ainsi que des habitants lors du marché le mardi matin, qui nous ont présenté divers points de vue concernant le festival. Il nous semble d'ores et déjà nécessaire de mentionner que certains non habitants de la ville ne connaissaient pas le Crest Jazz Vocal.

Notre recherche s'est focalisée sur ces entretiens principalement. Cependant, nous avons également eu accès à diverses documentations telles que des dossiers de presse du festival. Malheureusement, nous n'avons pas pu trouver de données d'ordre quantitatif, afin d'appuyer nos propos. En effet, des chiffres précis quant au nombre d'entrées, ou des statistiques sur l'impact direct du festival sur le tourisme, nous auraient été utiles mais ne semblent pas exister. Un autre aspect qui nous a limité dans notre étude, est le temps que nous avons à disposition. En effet, il aurait fallu rencontrer davantage de personnes comme des spectateurs par exemple. Enfin, la troisième limite à laquelle nous avons été confrontée pour donner une dimension plus profonde à notre travail est le fait que nous n'avons pas assisté directement au festival et donc ne pouvons pas nous baser sur notre propre expérience.

## 5. ANALYSE

### 5.1 L'inscription du festival dans le territoire

Comme nous l'avons vu précédemment, un festival est fortement inscrit dans le temps ; il se déroule à une période spécifique de l'année et sa durée est généralement fixe. Mais s'il comporte un aspect temporel important, c'est aussi un phénomène contenant une forte dimension spatiale. C'est sur ce dernier point que nous allons nous concentrer dans cette partie, à savoir : comment le Crest Jazz Vocal s'inscrit dans le territoire cretois, qui sont ses organisateurs et comment il est mis en place.

Ce festival s'inscrit dans une grande lignée de festivals, à caractère divers, se déroulant sur le territoire français. En effet, on compte aujourd'hui entre 1200 et 2000 festivals en France, dont 46,3% sont musicaux (BRENNETOT 2004 : 31). Citons parmi eux, le « Printemps de Bourges », le « Festival de Pâques » à Deauville, la « Folle Journée de Nantes » ou encore les « Eurockéennes » de Belfort. Tandis que c'est dans le Sud de la France qu'il y a la plus grande concentration de festivals, on trouve un grand nombre de festivals de campagne ou de petites villes en Rhône-Alpes. Parmi les plus connus de la région, il y a le « Saou chante Mozart » par exemple, ou le « Jazz à Vienne » qui attirent plusieurs milliers de spectateurs à chaque édition. D'ailleurs, « avec la tenue de plus de 300 festivals sur son territoire, Rhône-Alpes est la région française qui compte le plus grand nombre de festivals » (RAPPORT UQAM 2005 : 47). C'est de ces derniers que le Crest Jazz Vocal fait partie.

#### 5.1.1 L'organisation spatiale du festival et ses diverses activités

Le Crest Jazz Vocal est plus qu'un festival, il est une véritable succession d'événements et d'activités. Son cadre s'étend bien au-delà de sa programmation avec diverses animations toutes en lien direct avec la musique jazz. En effet, si la période effective du festival est du 29 juillet au 4 août, il propose premièrement, en guise de mise en bouche, les soirées Jazz au Village, sorte d'avant-goût musical. Le principe est le suivant : chaque vendredi durant un mois avant l'événement, un concert jazz est organisé dans une localité aux alentours de Crest, ceci dans une démarche de sensibilisation au jazz et au patrimoine. Cette année par exemple, ce sont les villages de Grane, Suze-sur-Crest, Bourdeaux et Aouste-sur-Sye qui sont à l'honneur. « Cette action 'hors les murs' a une vocation territoriale répondant à un besoin identifié sur ces territoires et vise à faire découvrir le jazz et les musiques d'improvisation à un public essentiellement local » (DOSSIER CREST JAZZ VOCAL 2005).

Ensuite, le festival en soi s'articule principalement autour de deux scènes ; une se trouvant sur la Place du Général de Gaule et une autre sur l'Espace Soubeyran. La première se trouve au centre de la ville, devant l'église Saint Sauveur et face aux deux terrasses principales de la Grand'Rue. Cette disposition au cœur de la ville fait écho à Garat (2005) qui étudie les espaces circonscrit par les festivals et les diverses fêtes : « à l'intérieur des agglomérations, le centre historique est généralement le plus investi. Il correspond le plus souvent à l'espace patrimonialisé, mis en valeur ces trente dernières années ; c'est là que sont installés les restaurants et les cafés qui accompagnent (et incitent) l'animation culturelle » (GARAT 2005 : 281). Ici, se déroule le concours de jazz vocal où, dès 17 heures chaque soir de la semaine, deux groupes se produisent devant un jury. Celui-ci est composé aussi bien de personnes organisatrices du festival, que de journalistes à divers magazines de jazz et de gens appartenant à Jazz Action Valence, une école de jazz. Bref, c'est « un jury très compétent » nous assure Mme Denise Deronzier, « qui décerne le prix de la ville qui est de 1500 €, et le levé du rideau du dernier soir du festival ». Lorsqu'on lui demande si ce concours peut agir comme tremplin pour les jeunes artistes, Mme Deronzier répond spontanément :

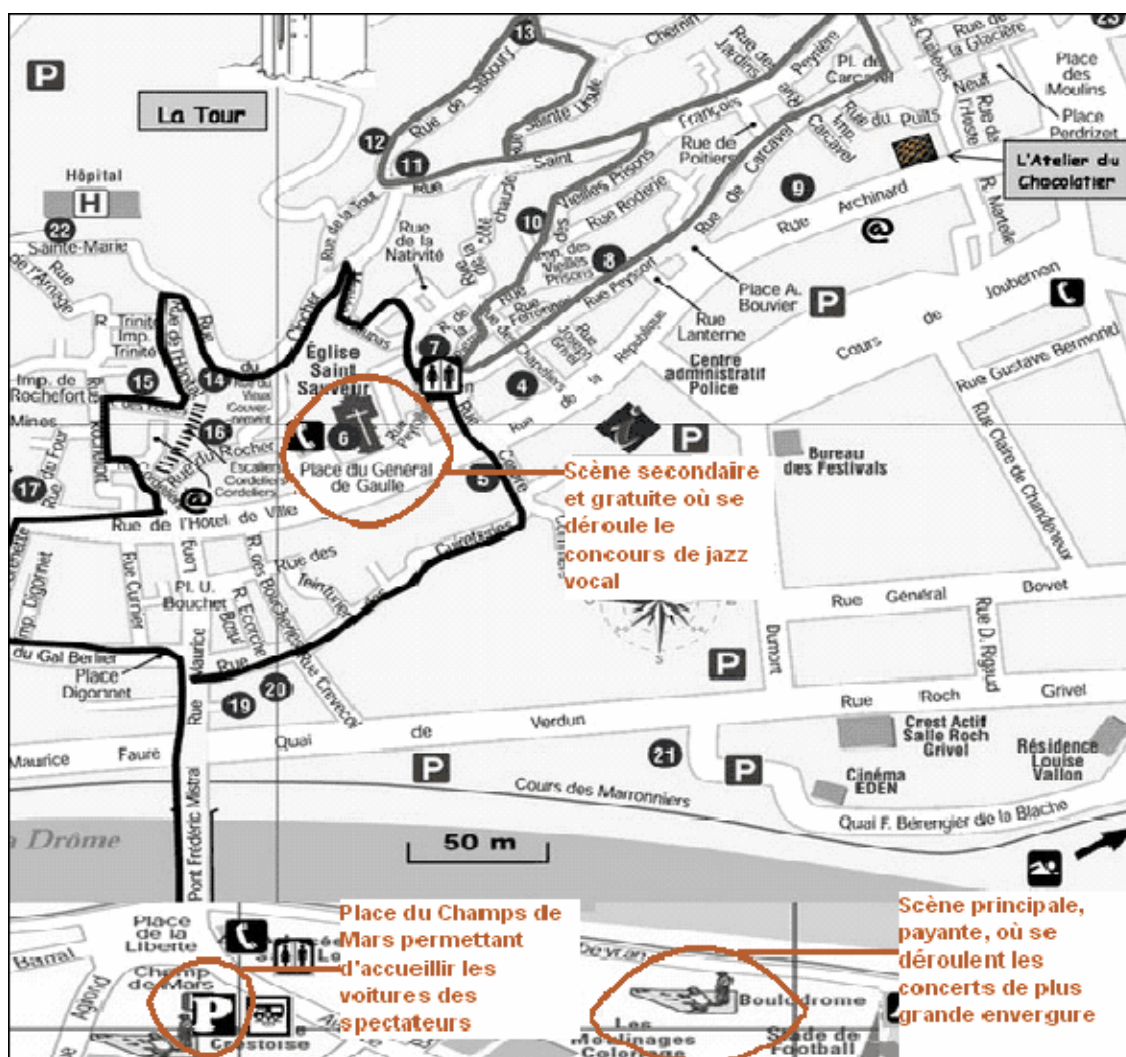
*« Mina Agossi qui est programmée cette année, c'est une chanteuse que l'on connaît depuis très longtemps puisqu'elle a participé au concours il y a environ dix ans. Petit à petit, on l'a vue s'affirmer et maintenant, dans le milieu jazz elle est reconnue. »*

La particularité de cette scène en plein air est qu'elle offre des concerts gratuits où les gens peuvent profiter de l'animation tout en buvant un verre. C'est donc une ambiance très conviviale qui est visée avec ce type d'événement qui *« change le quotidien des gens »*, nous dit M. Patrick Bouvard, *« ils n'ont pas l'impression d'aller écouter quelque chose de culturel ; on va là prendre un apéritif et en même temps on écoute de la musique »*.

Beaucoup plus grande, et payante, la deuxième constitue la scène principale. Elle est construite en plein air, en-dehors du centre-ville, dans un espace destiné à des activités sportives. La raison de son décentrement, nous disent tous nos interlocuteurs, est d'ordre pratique, car avec une capacité de 3500 personnes, c'est le seul endroit à Crest pouvant accueillir un aussi grand nombre de spectateurs. Aussi, l'Espace Soubeyran est proche des voies d'accès, ainsi que du Champs de Mars, une place de parkings, ce qui le rend d'autant plus adaptée à un tel événement. De plus, les divers locaux périphériques se trouvant autour de cet espace permettent le rangement de la logistique en cas de mauvais temps. Le boulodrome couvert, dont l'espace est muni, est converti en loges pour les artistes nous a informé M. Gérard Devaux, avant d'ajouter : *« non, il n'y a pas photo, c'est seulement là-bas qu'on peut faire un tel concert, je ne vois pas où on pourrait le faire ailleurs. »*

Le fait d'organiser l'événement principal hors du centre de Crest, répond à la logique décrite par Isabelle Garat dans son article, à savoir que *« les effets de foule qui rendent les normes de sécurité difficile à tenir, les dégradations publiques, le lobbying de propriétaires que le bruit insupporte, concourent parfois au rejet de ces festivités hors du centre ville »* (GARAT 2005 : 180). Quant au nombre de personnes qu'elle génère, la grande scène du Crest Jazz Vocal propose un *« jazz confidentiel en début de semaine, qui attire un public d'initiés »* selon M. Devaux, ajoutant : *« les organisateurs savent aussi faire, en fin d'événement, quelque chose qui est plus grand public et qui vient équilibrer les comptes. »* En effet, le Crest Jazz Vocal a pour habitude d'inviter un artiste de renommée internationale en guise de bouquet final. Les éditions précédentes par exemple, ont vu des musiciens tels que Claude Nougaro, Charles Trenet ou, plus impressionnant encore, Ray Charles.





Source : <http://www.crest-tourisme.com/carte/crest/centre.gif>

En plus des deux scènes, et parallèlement au concours vocal, le festival propose des stages musicaux. Tout au long de la semaine du festival, dix stages de quinze élèves chacun sont organisés dans les établissements scolaires de la ville. Même s'il est indirect, les stages ont un impact sur l'ambiance de la ville observe M. Devaux :

*« c'est l'été, il fait chaud, les fenêtres sont ouvertes et on entend les gens qui chantent. Mais en plus quand ils ont fini les cours, ce sont des gens qui se rencontrent – il peut y avoir une stagiaire qui vient d'Alsace et une autre de Bretagne – ils traversent la ville et continuent à répéter, à chanter ; ça met une ambiance différente, la ville est au couleur du jazz ! »*

Ensuite, une nouveauté mise sur pied l'année dernière, s'intitulant « Suivez le Zèbre », offre l'opportunité aux jeunes musiciens de se produire en public : « on demande à des étudiants de musique – certains viennent directement de l'école de musique de Crest, mais il y en a d'autres aussi – de faire un petit apéritif musical à 11 heures et demi, durant la semaine », nous informe Mme Deronzier, « ils jouent tous les jours une demi-heure et souvent c'est leur première expérience de scène » assure-t-elle. Ici, on devine une des ambitions chères au festival qui est de découvrir de jeunes talents et de les aider à évoluer à de plus grandes échelles.

On peut donc dire que le festival de Crest s'inscrit pleinement dans son territoire, ou du moins, c'est ce que nous disent nos interlocuteurs. C'est toute la ville qui prend part à l'événement, puisque les animations se passent à la fois dans et hors de la ville.

*« Le festival se déroule au niveau de toute la ville, assez respectueux pour ne pas déranger les habitants et suffisamment visible pour attirer le touriste. Des affiches sont présentes partout et les structures sont visibles. »* (M. Terrail, responsable de l'office du tourisme)

De plus, le fait que le festival se déroule dans une petite ville de 8000 habitants donne un aspect convivial à l'événement. Pour reprendre ce que nous a dit M. Bouvard, en plus de la musique, le cadre médiéval participe à cette convivialité et donne à l'animation un certain charme. Mme Deronzier va dans ce même sens :

*« Un festival se déroulant à Grenoble, par exemple, ça se passe dans des petits coins de la ville. Tandis qu'ici c'est vraiment toute la ville qui est concernée ; comme les restaurants. Ça change vraiment le quotidien des gens. »*

Une autre activité, celle-ci plus informelle et de caractère spontané, se déroule après les concerts et investit l'espace de manière improvisée. Les musiciens se retrouvent dans divers établissements de la ville pour jouer ensemble et en faire profiter les personnes présentes. Ces jam-sessions, ou « faire un bœuf » comme on l'appelle dans le jargon du jazz, ont lieu tout au long de la semaine.

### 5.1.2 Les différents acteurs impliqués dans l'organisation du festival

Lors de la mise en place d'un événement, il ne suffit pas de disposer d'espace, il faut également une organisation technique ; ceci va de la construction temporaires des scènes jusqu'au matériel sonore. Ajouté à ceci, la prévision d'une main d'œuvre dans divers domaines tels que la restauration, la circulation, ou la sonorisation. Afin que ceci se déroule le mieux possible, des partenariats sont nécessaires, chacun spécialisé dans son domaine de compétence. Le Crest Jazz Vocal n'échappe pas à cette règle et travaille en association avec plusieurs acteurs locaux.

Premièrement, la ville de Crest elle-même participe de manière très directe avec l'équipe de Mme Deronzier en soutenant le festival à deux niveaux ; elle apporte une aide financière d'une part, et une aide technique de l'autre. M. Devaux, travaillant à la mairie, connaît bien ce lien :

*« Il y a un partenariat étroit entre le festival et la ville. Cette dernière met à disposition le site et héberge les gens qui montent la scène par exemple. C'est un travail de 15 jours de la part de notre service qui se compte en centaines d'heures. »*

Mme Deronzier confirme :

*« La mairie apprécie qu'il y ait une grande manifestation chez elle et donc met tout à disposition ; le service technique et toute la structure logistique. C'est une entente qui se passe très bien. »*

Concernant le financement, il faut dire que le Crest Jazz Vocal s'autofinance à environ 70%, une indépendance saluée par M. Devaux :

*« Leur taux de fonctionnement est l'un des plus sains que je connaisse. Même s'ils ont des plateaux très coûteux, ils arrivent non seulement à équilibrer [le budget], mais à faire beaucoup d'autofinancement ! »*

La principale source de cet apport financier se fait à travers la billetterie. Cependant, la ville apporte une part significative de subventions qui renforcent la stabilité financière de

l'organisation. Ce n'est d'ailleurs pas seulement par pur esprit de solidarité ou par sentiment d'altruisme qu'elle s'investit autant, mais plutôt parce qu'elle bénéficie également de l'impact du festival, comme nous le confie M. Bouvard :

*« Cette année encore, on a augmenté les subventions parce qu'effectivement, ce serait une catastrophe si la ville devait le perdre ; c'est à la fois un événement de qualité, mais c'est aussi un événement très populaire. »*

Le Rapport du Conseil Economique et Social de la République Française présenté par Philippe Decharte (1998), montre que le financement des festivals se fait par la municipalité, le conseil général et le conseil régional, et met aussi en avant le mécénat qui peut jouer un rôle important. Le Crest Jazz Vocal bénéficie en effet de subventions de la part du conseil général, ainsi que du conseil régional Rhône-Alpes, mais également de la part du Ministère de la culture. Ceci est confirmé par le Rapport de l'UQAM (2005) : *« en 2003, la région Rhône-Alpes consentait un soutien de plus de 2,5 millions d'euros à 145 festivals »*, un nombre dont le Crest Jazz Vocal fait manifestement partie. Quant au mécénat, *« il est difficile d'en trouver, car malheureusement dans la région, il n'y a pas de grandes entreprises »*, regrette Denise Deronzier.

Pour les aspects marketing, le festival tient à ce que ce soit des entreprises locales qui s'en occupent. L'impression des affiches ou des programmes par exemple se fait toujours dans la même imprimerie de la région, tout comme le concept artistique qui est l'œuvre d'un graphiste local, Arnaud Jarsaillon, et qui constitue désormais la marque de fabrique de l'animation.

Enfin, les organisateurs travaillent en collaboration avec la Tartine, un restaurant qui, au fil des années est devenu le jazz-club attitré du festival. *« Au début, j'accueillais les stagiaires »,* se rappelle Véronique Bellon, *« et puis après, je me suis occupée aussi des musiciens. Les musiciens de la grande scène. C'est-à-dire que je les invitais pour qu'ils mangent gratuitement à La Tartine, mais, en contre partie, je leur demandais de faire la fête, de jouer. »* Ici, sont également organisés les Jeudi D'Jazz. Ce sont des rendez-vous jazz mensuels tout au long de l'année : *« c'est nouveau »,* nous dit Mme Bellon, *« ça a débuté l'année dernière. Donc une fois par mois je ferme le restaurant à mes clients et [les organisateurs du festival] font payer une entrée et moi je fais un plat pour tout le monde. »* Denise Deronzier semble très emballée par ce nouveau projet : *« C'est un endroit très sympathique et ça se passe très bien ; il y a beaucoup de monde, les musiciens restent après, on mange ensemble, c'est vraiment le bon esprit jazz club. »*

Comme quasiment tous les festivals, il faut ajouter au fonctionnement du Crest Jazz Vocal, la main d'œuvre bénévole oeuvrant durant son déroulement. Elle est constituée d'une centaine de personnes, jeunes et moins jeunes qui veulent prendre part à la fête de manière active. Ce sont des gens qui sont en majeure partie Drômois, mais qui viennent aussi de départements voisins, tels que de l'Ardèche, d'Isère, du Rhône et de Vaucluse.

## **5.2 Enjeux et impacts du festival.**

*« Petit mais costaud, ce festival de jazz vocal s'écoute et se chante sous les platanes à l'ombre de l'église ».* C'est ainsi que le journal *Le Monde* présente le festival de jazz de Crest dans un article paru en 2002 et figurant dans le dossier de presse de l'édition 2003. *« Petit mais costaud »*, en effet. Le festival de jazz est l'événement majeur de la commune de Crest, non seulement par sa renommée dans le monde musical, mais par les impacts qu'il a sur la vie de la commune et de ses habitants.

Pour mieux comprendre les types d'impact que le festival a sur la ville, nous nous sommes entretenus avec plusieurs personnes ayant différents points de vue et rapports avec le festival.

D'après ces données, nous avons pu dégager notamment quatre impacts majeurs : l'impact économique du festival, l'impact sur le tourisme, l'impact sur l'image de la commune et l'impact sociologique. Il est important de souligner que nos propos se basent quasi exclusivement sur les discours que nos interlocuteurs nous ont présentés. Comme nous l'avons déjà dit, nous n'avons pas pu avoir accès à des données de type quantitatif, lesquels auraient pu soutenir nos propos. Dans notre étude, nous nous intéressons à la façon dont les acteurs sociaux perçoivent le festival et ses effets sur la vie de la commune.

### 5.2.1 Impact économique

Il est évident que le festival de Jazz a des effets importants sur le développement économique et touristique de la ville de Crest. Premièrement, il accueille chaque été environ 170 stagiaires, qui viennent de tout la France, et même d'autres pays Européens, pour participer aux stages et concours de jazz vocal. De plus, les concerts de la grande scène drainent jusqu'à 20 000 personnes durant cette semaine de jazz. Il s'agit donc bien d'un festival « *petit mais costaud* ».

L'économie locale est un des principaux domaines touchés par le Crest Jazz vocal. Comme l'explique M. Deveaux, chef du département culturel de la mairie de Crest :

*« Il y a un retour économique immédiat, c'est vrai que c'est un ballon d'oxygène pour l'économie locale, que ce soit celle des restaurateurs, des cafetiers, etc. Tout le monde y trouve son compte. »*

Cette affirmation est confirmée par certains commerçants avec qui nous avons pu discuter et notamment par le patron de l'Hôtel du Pont, qui explique que c'est une semaine importante pour ces affaires. Dans une autre dynamique, le festival est l'occasion de faire connaître la région à de nouveaux entrepreneurs et de créer des liens importants pour le développement économique de la région :

*« [Le festival] permet d'avoir accès à l'invitation de beaucoup de personnalités, on invite des gens du développement économique, on fait un chapiteau VIP, comme on dit, et ça, ça fait partie des événements majeurs de l'année. »* (M. Bouvard, directeur de l'école de musique et de danse de Crest)

### 5.2.2 Impact sur le tourisme

Le festival a, également, des impacts sur le tourisme. Néanmoins, ses effets sont beaucoup plus subtils que ce qu'on pourrait croire à première vue. En effet, la longue histoire du festival et la période dans laquelle il se déroule, rendent l'analyse complexe. D'un côté, avec au moins 31 éditions à son actif et donc plus de 30 ans d'existence, il est difficile d'estimer et comparer les comportements touristiques avant et après le festival. D'un autre côté et en règle générale, la semaine du festival est celle où les flux touristiques sont les plus importants. M. Terrail, responsable de l'office du tourisme de la ville, met cet aspect en évidence :

*« C'est le point culminant de la saison : le festival se passe en plein milieu de la saison d'été. Il est difficile de savoir l'impact réel du festival sur le tourisme car, d'un côté, il est impossible de dissocier la part d'importance de l'été, saison touristique par excellence, et la part d'importance de cet événement. »*

Bien que les liens entre le festival et le tourisme soient difficiles à évaluer, ils ne sont pas pour autant anodins. Il est important de souligner que l'activité économique principale de la Vallée de la Drôme est l'agroalimentaire et pas le tourisme. Selon M. Deveaux, ce dernier est en développement et c'est justement dans ce contexte que le festival joue un rôle important:

*« Ici c'est plus un lieu de passage, on a de l'hôtellerie de plein air c'est plutôt des campings en bord de la Drôme qui sont synonymes de baignades et de séjours brefs de trois, quatre jours. Après on va voir un peu plus loin. Mais si on a quelque chose qui fait accrocher la personne rester un jour de plus, si on va au festival de jazz on tourne dans Crest, si on tourne dans Crest on va voir l'office du tourisme et si on vient à l'office du tourisme on regarde de la documentation et on s'aperçoit qu'il y a de nombreuses attractions touristiques (...) donc, si vous voulez, cet événement amène du monde. »*

L'impact du festival sur l'image de Crest est donc central pour le développement économique et touristique de la région. Comme nous l'explique M Terrail :

*« Le festival fait rayonner Crest au-delà de la semaine de vacances. Il y a une renommée importante et croissante, ceci a un impact sur l'image de la ville. Il y a de plus en plus de reportages, notamment lorsque des grands artistes sont invités. Le festival de jazz est un vrai coup de pouce pour l'image de Crest. »*

### 5.2.3 Impact sur l'image de la ville

De ce fait, le festival a un impact positif sur l'image de la ville et ceci est soutenu par tous nos informateurs. Par ailleurs, impressionnés par le grand nombre d'événements culturels qui se déroulent dans la région, nous avons demandé à nos interlocuteurs de nous parler du développement des activités culturelles en générale et de leur impact sur la commune.

Suite à cette question, nous avons pu dégager un double enjeu concernant l'image culturelle de la ville. En effet, d'une part, le nombre d'événements culturels est très important dans la vallée de la Drôme. De plus, plusieurs troupes et groupes artistiques sont nés dans cette région, notamment la célèbre compagnie de théâtre de rue le *Transe Express*, qui a participé à différents événements importants tels que les jeux olympiques d'Athènes en 2004. Selon nos interlocuteurs cette affluence artistique n'est pas sans conséquences sur l'image de Crest. M. Devaux et M. Bouvard ont développé cette problématique dans leurs discours :

*« Nous avons 130 ou 140 intermittents du spectacle pour une ville de 8 milles habitants l'apport majeur a été le Transe Express, je ne sais pas si on vous en a parlé, c'est une troupe très importante (...) Des gens qui créent musicalement, visuellement, des grands spectacles, etc. sont venus s'installer. Mais ça a apporté aussi, enfin, d'autres gens que l'on peut appeler des parasites (...) ce sont des gens qui vivent très marginalement, c'est-à-dire qu'ils vont aller boire ou se droguer, bon, quand vous en avez quelques-uns dans un coin ça passe mais quand vous en avez 90... »*  
(M. Bouvard)

M. Devaux tient un discours similaire:

*« Aujourd'hui sur 300 demandeurs d'emplois, près de 180 sont des intermittents du spectacle (...) sur la ville ça a un gros impact. Ils n'ont pas un bon pouvoir d'achat et puis ils vivent quand même un peu en artistes (...) des gens qui ne bossent pas ou peu (...) tout le centre ville accueille cette population et c'est vrai que ça créé un déséquilibre »* (M. Devaux)

Nous pouvons donc constater qu'une activité artistique aussi importante pour une petite ville comme Crest, semble pour certains de nos interlocuteurs, être à double tranchant. D'un côté, il peut avoir des conséquences positives, comme nous l'avons vu, aux niveaux économique, touristique, de l'image, entre autres. D'un autre côté, ce phénomène attirant un grand nombre

d'intermittents du spectacle donnerait une image oisive de la ville. Cette dernière porterait préjudice à la région, car, comme M. Devaux nous explique, les entrepreneurs seraient réticents à une éventuelle implantation de leur entreprise :

*« Il y a un excédent ! Ça colore trop la ville, ça colore trop la ville parce que, je vais vous dire, les chefs d'entreprises, pour les faire venir, c'est difficile ! Crest à une connotation de ville cool, sous les platanes. On a une connotation qui est la suivante : la vallée de la Drôme est associée à une vallée des arts, une vallée de la facilité et une vallée du bien-être. »*

Mais notre interlocuteur insiste sur le fait que le festival de Jazz ne rentre pas dans cette catégorie. En effet, il occupe un statut privilégié, de par le type de public qu'il attire et de par son professionnalisme.

### **5.3. La renommée du festival**

Il est donc clair que le Crest Jazz Vocal est l'événement majeur de la région. Ce qui nous intéresse dans cette partie c'est de comprendre comment le festival se démarque dans la région de la Vallée de la Drôme, d'observer ses caractéristiques et qui il attire.

#### *5.3.1 Caractéristiques du Crest Jazz Vocal*

La principale caractéristique de ce festival, comme son nom l'indique, est d'être vocal. Cet aspect est mis en avant dans un article paru dans le journal Muso figurant dans le dossier de presse de l'édition de 2003 : *« Parmi les nombreux rendez-vous festivaliers du jazz, le festival de Crest occupe une place bien à lui. Entre concerts, stages et concours de jazz vocal, c'est en faisant du chant sa ligne de conduite que Crest est devenu l'un des grands rendez-vous de l'été jazz (...) Entre chant vocal et instrumental, voici donc des nombreuses raisons de passer par la Drôme en cette première quinzaine d'août. »* Tandis que la programmation est consacrée au jazz à dominante vocale, elle est aussi ouverte à d'autres types de musique qui s'articule autour de soirées à thèmes ; citons « la soirée France », « soirée sud », « soirée nord » entre autres prévues cette année.

*« Les objectifs du festival est de proposer des concerts de qualité pour un public initié et programmer un jazz plus ouvert pour sensibiliser un public novice »* (DOSSIER CREST JAZZ VOCAL 2005). La qualité de la programmation n'a rien à envier à celle de festivals, tels que celui de Marciac, d'envergure beaucoup plus importante. Mme Deronzier, principale responsable de la programmation, travaille en synergie avec d'autres événements :

*« L'organisation du festival se fait par des gens qui aiment le jazz, c'est d'ailleurs la première condition. Tout ceux qui sont dans les bureaux et moi-même, bougeons beaucoup et allons voir beaucoup de concerts pour monter notre programme. Nous programmons seulement des groupes que nous avons vraiment vus sur scène. Nous avons un grand souci de qualité musicale. »*

La recherche de qualité musicale, inspirée d'autres grands festivals de Jazz, est remarquée par les spectateurs. M Devaux, qui assiste régulièrement au festival jazz de Crest et qui connaît les autres festivals Jazz de la région (Antibes, Vienne, Marciac, Grenoble et Chambéry) constate que:

*« Le festival Crest Jazz Vocal est important. Il est aussi fort que Vienne, peut-être pas Antibes ni Marciac, mais dans la lignée de ces gens-là. D'ailleurs, les artistes lorsqu'ils sont à Antibes, ils sont l'année après à*

*Crest. Il y a une vraie synergie et il est maintenant reconnu dans cette peinture »*

Un autre objectif majeur de l'association du Crest Jazz Vocal est le volet formation. En effet, le festival propose des stages de chant animés par des chanteurs professionnels et recevant des stagiaires de la France entière et même d'autres pays européens. Ces stages sont destinés à tous les niveaux, de débutant à professionnels et à toute âge. De plus, à travers les concours, le festival a l'ambition de faire découvrir de nouveaux talents du jazz vocal à niveau national. Avec cette particularité, le Crest Jazz Vocal se veut un tremplin pour ces artistes.

### 5.3.2. Les aires d'influences du festival

Dans le point précédent, nous avons présenté les différentes facettes du festival. Maintenant, ce qui nous intéresse c'est d'observer quel type de public ces diverses activités attirent et quelle est leur aire d'influence. Il est important de rappeler que nous n'avons pas de données quantitatives pouvant vérifier les propos de nos interlocuteurs.

Les stages : ils constituent sans doute un point fort du festival et semble être un événement reconnu dans le monde du jazz. Les stagiaires sont majoritairement Français, mais viennent aussi de l'extérieur ; il n'est pas rare de voir des Belges, des Hollandais ou des Suisses. On peut en conclure que l'aire d'influence de ces stages correspond d'abord au territoire français, mais qu'elle dépasse ses frontières pour inclure d'autres pays européens ou, du moins, qui sont limitrophes. Néanmoins, leur impact au niveau local paraît plus mitigé :

*« C'est au niveau local que les stages sont le moins connus. Au niveau de la population, des habitants de la ville, on connaît leur existence parce qu'on les voit, mais on ne connaît pas l'ampleur du phénomène. Par contre, ce sont les stages qui donnent au festival sa réputation » (M. Terrail, responsable de l'office du tourisme).*

Les concerts : la petite scène attire une majorité des crestois, qui viennent, comme nous l'avons dit plus haut, partager un moment de convivialité au rythmes du jazz durant cette semaine. Selon ce que nous avons pu comprendre, l'aire d'influence de ces concerts est très locale. La grande scène, de son côté, génère un public provenant de la région Rhône-Alpes principalement. Ce public, plus averti, se déplace expressément pour les concerts. Ici, on paye d'ailleurs sa place :

*« ...pour ce qui est de la grande scène, soit on est véritablement amateur, et à ce moment là on n'est plus Crestois, on est amateur de jazz. Mais ceux qui assistent aux concerts de la grande scène ce sont des passionnés qui prennent des abonnements ; il y a des gens de Valence qui prennent un abonnement et qui viennent cinq jours de suite. »*

## 6. CONCLUSION

A travers son histoire, le Crest Jazz Vocal s'est frayé une place au sein de la ville et, petit à petit, est devenu l'événement incontournable de l'été. La clé de son succès peut d'abord être attribuée à Mme Deronzier, aujourd'hui octogénaire, qui s'investit toute l'année dans son organisation. Non seulement est-elle amoureuse du jazz et experte en la matière, mais elle voyage beaucoup pour voir d'autres festivals jazz, rencontrer des artistes, et les programmer à son tour. Ensuite, comme le dit M. Devaux, l'aspect marketing du festival joue un grand rôle dans la diffusion de son image :

*« il a une très bonne politique de communication, le zèbre c'est maintenant quelque chose qui est pérennisé, c'est toujours une même déclinaison qui fait que c'est Crest Jazz Vocal. En plus 'Crest Jazz Vocal' ça sonne ! »*

Un troisième aspect est sans doute sa bonne gestion, un facteur déterminant dans sa longévité. Il a bénéficié d'une bonne dynamique durant ses trente-deux d'existence, n'accueillant pas plus d'une grande tête d'affiche par année tout en proposant un programme de qualité.

Sur le plan territorial, c'est toute la ville qui en est imprégnée. En plus des deux lieux principaux, les rues sont remplies de spectateurs, de badauds et de musiciens, les restaurants et les cafés bénéficient des après-concerts, et les écoles vibrent aux sonorités jazz des stages vocaux. Dépassant les limites de la ville, les diverses activités qui lui sont rattachées telles que le Jazz au Village, intègrent les autres agglomérations autour de la ville dans une participation active au festival. C'est donc un événement qui s'inscrit dans le territoire régional, touchant toute la vallée de la Drôme.

Au niveau des impacts, le plus gros semble être d'ordre économique ; on peut dire que c'est un événement qui a des impacts directs : *vous avez des gens qui viennent au minimum de Montpellier, de Grenoble, de Lyon et vous en avez même qui viennent pour la semaine en franchissant les frontières ; il y a retour économique immédiat !* » (M. Devaux) Quant aux commerçants, à en croire Mme Deronzier, leur chiffre d'affaire serait fortement influencé par l'animation : *« on est très apprécié auprès de tout ce qui est commerçant, parce que la plupart nous disent que c'est leur plus grosse semaine de l'année. »* Sur les emplois, on ne peut pas dire qu'il en génère beaucoup. Il y a quelques personnes qui travaillent à l'année pour l'organisation, mais la plupart sont des bénévoles et travaillent lors du festival.

Sur le plan de sa renommée, il est assez difficile de donner une aire d'influence précise tant les avis de nos interlocuteurs divergent. M. Bouvard, très précis dans son discours, nous parle d'une aire d'influence de 120 km et Mme Deronzier nous dit que le festival serait connu au niveau national : *« quand je vais dans les clubs de jazz de Paris on connaît vraiment le festival. »* M. Devaux, quant à lui, émet même l'hypothèse que l'événement serait connu au-delà des frontières françaises : *« c'est un festival qui commence à être connu plus qu'au niveau régional, même peut-être au niveau international. »* Il semblerait en tous les cas que le festival rayonne au niveau départemental. En effet, nos trois interlocuteurs sont d'accord pour dire que la majorité du public vient de la région Rhône-Alpes.

Finalement, tandis que les perceptions que nous avons pu recueillir quant au festival et de ses impacts sont très variées, nous avons pu tout de même en retirer une constante : le Crest Jazz Vocal est une animation fortement liée à l'identité de la ville : *« dans la ville de Crest on y tient beaucoup. »* (M. Devaux). Même au niveau politique il semble faire l'unanimité : *« ... effectivement le festival est géré par des socialistes et la ville par la droite, mais il y a une chose qui est certaine : personne ne se prendrait au festival ! »* (M. Bouvard). Comme le donjon, la Drôme et le Picodon, le Crest Jazz Vocal fait partie du terroir, et si on y tient autant c'est qu'il « est le bébé de la ville » (M. Devaux).

## 7. BIBLIOGRAPHIE

**Brennetot, A.**, 2004 : Des festivals pour animer les territoires. *Annales de Géographie* 635. 29-50.

**Chaire de Tourisme de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (UQAM)** janvier 2005 : *Analyse de l'environnement externe (benchmarking) des expériences étrangères dans le domaine des festivals et événements : Rapport final.*



---

**Crozat, D. et Fournier, S.**, 2005 : De la fête aux loisirs : événement, marchandisation et invention des lieux. *Annales de Géographie* 643. 307-328.

**Decharte, P.**, 1998 : *Evénements culturels et développement local : Avis et Rapport du Conseil Economique et Social*. Paris : Les éditions des Journaux officiels.

**Di Méo, G.**, 2001 : *La géographie en fêtes*. Paris : Ophrys.

**Di Méo, G.**, 1996 : *Les Territoires du quotidien*. Paris : L'Harmattan.

**Garat, I.**, 2005 : La fête et le festival, éléments de promotion des espaces et représentation d'une société idéale. *Annales de Géographie* 643. 265-284.

**Garat, I. et Gravari, B.**, avril 2002 : *L'inscription territoriale et le jeu des acteurs dans les événements culturels et festifs. Villes et festivals : synthèse*. CNRS-Espaces géographiques et sociétés.

**Sites Internet :**

**Site officiel du Festival du Festival de Jazz Vocal de Crest :**  
<http://perso.orange.fr/crest.jazz.vocal/>

**Dossiers du Crest Jazz Vocal :**

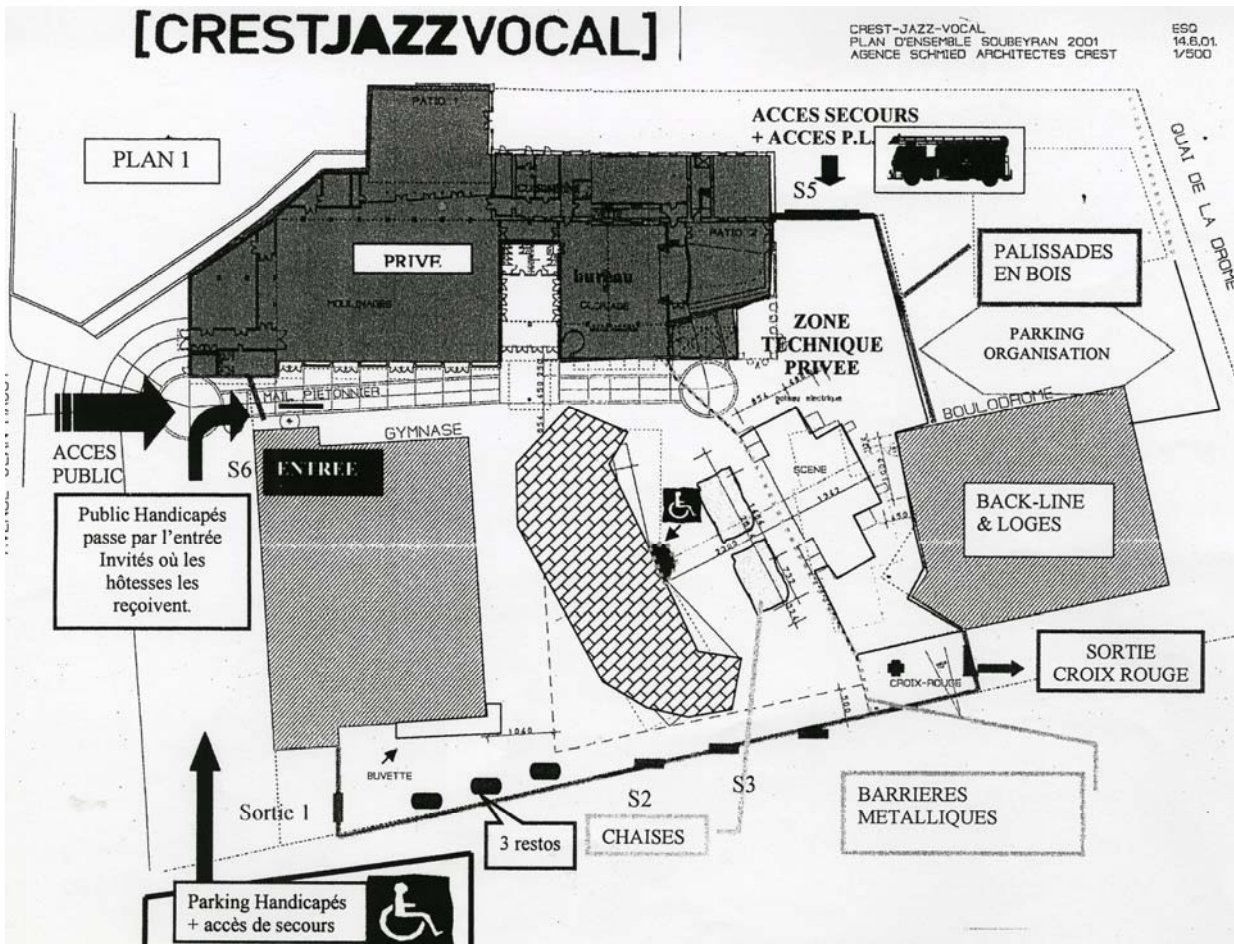
**Dossier de presse, édition 2003**

**Dossier Crest Jazz Vocal, 2005**

**Dossier de presse, édition 2006**

## 8. ANNEXES

## 8.1 Annexe Plan 1



Plan d'ensemble de la grande scène, Espace Soubeyran  
Agence Schmied Architectes Crest

Echelle: 1/500

## 8.2. Annexes 2 : grilles d'entretiens

### *Questionnaire pour un(e) commerçant(e) ou restaurateur(trice)*

1. Comment vivez-vous la semaine du 29 juillet au 4 août, soit la période du Crest Jazz Vocal ?
2. Financièrement, profitez-vous directement de l'événement ?
3. Par rapport aux autres festivités de la région, quelle importance a ce festival dans votre activité commerciale ?
4. Selon vous, le festival est-il bien organisé dans l'espace ? Quelles modifications apporteriez-vous si vous étiez un membre organisateur ?
5. En même temps que le Crest Jazz Vocal s'organise dans une région où l'aspect traditionnel semble très présent et dans une ville qui semble très fière de son caractère médiéval, il vise un objectif multiculturel avec des soirées à thèmes comme par exemple « jazz au Nord » ou « jazz au Sud » pour l'édition 2007. Comment, selon vous, cet aspect « global » s'intègre-t-il dans l'aspect très « local » de Crest ?
6. Comment définiriez-vous le public du Crest jazz Vocal ?
7. Les gens venant de l'extérieur semblent-ils intéressés par vos produits locaux ?

### *Questionnaire pour un(e) membre de l'office du tourisme*

1. Le festival constitue-t-il un attrait touristique pour la région ou la ville de Crest ? Quel est le type de touriste intéressé par l'événement ; est-ce celui de passage par exemple, ou celui venant expressément dans le but de profiter du festival ?
2. Que représente le festival pour la ville au niveau économique ?
3. Travaillez-vous en collaboration avec les membres de l'organisation du festival et si c'est le cas comment cela se déroule-t-il ?
4. Votre région compte de nombreux événements, musicaux notamment, comment se positionne le Crest Jazz Vocal par rapport à ces autres festivités locales ?
5. Le festival comporte un aspect multiculturel important, comment intègre-t-il ce côté « global » dans le cadre « local » de Crest ?
6. Que représente le festival pour Crest au niveau de son statut par rapport aux villes environnantes ?
7. Selon vous, le festival est-il bien organisé dans l'espace ? Quelles modifications apporteriez-vous si vous étiez un membre organisateur ?

*Questionnaire pour un(e) membre de l'organisation du festival*

1. Comment le festival se prépare-t-il ?
2. Comment les infrastructures du festival sont-elles réparties ?
3. Quels sont les principaux acteurs dans l'organisation du festival (organisateur, personnes finançant l'événement) ?
4. Quelles sont les personnes touchées indirectement par le festival (commerçants, restaurateurs, habitants), et comment le vivent-elles ?
5. Pourriez-vous définir une aire d'influence du festival ?
6. Quel genre de public attire-t-il ?
7. Comment le festival intègre-t-il l'aspect multiculturel dans le cadre régional de Crest ?
8. Le festival constitue-t-il un attrait touristique ?
9. Le festival a-t-il apporté un nouveau statut à la ville de Crest ?
10. Comment le festival se démarque-t-il des autres festivités locales et comment se positionne-t-il par rapport aux autres festivals jazz en France ou même en Europe ?

**8.3 Annexe 3 : entretiens****Extrait de l'entretien avec Mme Denise Deronzier, Présidente d'Honneur du festival**

(...)

**Q6 :** donc si j'ai bien compris y a un double sens du festival / un qui est plus euh . plus les stages et concours de jazz euh . et l'autre qui est un peu plus pour le public avec une grande tête d'affiche et puis euh . des concerts \ mais c'est qui qui a eu . à l'origine l'idée de créer le festival quel était vraiment l'intérêt . l'objectif principal /

**R6 :** oui alors voilà parce qu'il est très ancien / ce festival / puisqu'il c'est le trente-deuxième cette année hein / on a fêté les trente ans là cette affiche euh . de gâteau là / c'était les trente ans / à l'origine donc euh . y a eu un prof un professeur de mathématique du lycée qui était euh euh qui aimait beaucoup le jazz / qui a lancé ça avec euh la la MJC et puis ils l'ont assez vite abandonné / et c'est une euh . et c'était pas exactement un festival de jazz \ y avait une soirée jazz une soirée folk une soirée rock euh beaucoup plus .. de liberté si vous voulez et puis après comme ils ont renoncé / y a eu des . former une association / euh qui a voulu continuer le . l'entreprise / et euh . moi au bout de quelques années on m'a demandé d'en être la Présidente / et j'ai dit moi ça m'intéresse à condition qu'il y ait vraiment une dominante jazz donc euh . je suis un petit peu responsable du jazz dans le logo\ donc euh . c'est le jazz euh .. c'est une musique que j'aime beaucoup depuis très longtemps / donc euh . je je .. alors évidemment c'est un peu un challenge parce que .. Crest c'est une petite ville c'est

pas une ville d'étudiant où y a une euh . où y a .. où on peut puiser beaucoup de de public euh . par exemple euh par exemple le jazz à Grenoble y a y a quand même euh un fond de public étudiant qui est plus important qu'ici / mais ici pendant l'été y a aussi des touristes / et puis .. euh . c'est quand même un événement de de la région quoi \

**Q7** : ben justement est-ce que vous vous basez sur les touristes qui sont là pour euh créer le festival ou est-ce que c'est le contraire est-ce que c'est le festival qui promeut le ..

**R7** : qui fait venir des touristes vous voulez dire / ben les deux hein euh . c'est vrai qu'il y a des gens euh . y a des gens qui qui euh . vous savez maintenant les gens qui viennent en vacances dans la Drôme / c'est un type de touriste assez . assez éclectique qui aiment . qui qui y a beaucoup de .. de de type euh . vacances en plein air aussi / de petites ballades mais aussi de vacances culturelles / y a beaucoup de très beaux châteaux / dans dans dans la Drôme / euh . y a une couleur euh . vacances culturelles qui se développe dans dans la Drôme \ et euh . et le conseil général justement euh . appuie bien cette démarche / le conseil régional aussi / euh qui fait que c'est une euh c'est une particularité / de la Drôme \ euh ne pas bronzer idiot vous avez la formule (elle rit) c'est un peu ça \

(...)

**Q10** : et puis par rapport aux habitants de Crest ils sont concernés / est-ce qu'il y a vraiment une participation les gens se mobilisent / ou c'est vraiment un festival qui qui est là que le gens connaissent mais ils n'y vont pas forcément et drainent plutôt des gens de l'extérieur \

**R10** : y a les deux parce que y a euh . d'abord c'est vrai que . que qu'on est très apprécié auprès de tout ce qui est commerçants / parce que la plupart nous disent que c'est leur plus grosse semaine de l'année donc euh . y a euh y a une retombée économique euh évidente euh . non seulement auprès des . des restaurants mais aussi nous on tient à ce que euh les impressions (prend fascicule du programme du festival) soient euh dans une imprimerie de Crest / on est un peu leur plus gros client / vous voyez on essaie de jouer le . la carte locale / euh y a beaucoup de gens de Crest qui viennent aux concerts / euh c'est sûr qu'il y en a qui viennent pas / y a des gens qui trouvent que ça fait du bruit / mais enfin (elle rit) .. mais on est on a on a une très bonne image auprès de la .. et y a beaucoup de .. y a beaucoup de gens à Crest qui est une ville de huit milles habitants / mais qui a beaucoup de petits villages satellites euh . qui . qui sont très . très .. qui participent beaucoup à la vie de Crest \ et alors justement / depuis . ben maintenant six ans j'ai oublié de vous le dire / euh on a on fait un truc qui s'appelle Jazz au Village \ c'est-à-dire qu'on fait quatre ou cinq concerts dans des . y a . des jolis villages / et où on a des bons relais de . de . d'amitié / donc .. euh . cette année c'est dans des .. euh .. y a à Grane / à Suze-sur-Crest / à Bourdeaux / et à Aouste-sur-Sye / c'est tous les petits villages qui sont autour de Crest et euh . en général euh . le centre de Die chaque semaine là y a un concert / qui euh . aussi est très dan la proximité \

(...)

**Q13** : mais combien de . ça attire combien de monde /

**R13** : alors à peu près huit milles entrées payantes \ alors ça tourne autour de ça / c'est-à-dire que ça fait à peu près dix milles personnes / puisque y a euh des des partenaires y a des des invités . euh tous les gens qui nous aident tout ça / mais ça fait à peu près euh . dix milles spectateurs / sur la . pour la grande scène \

**Q14** : alors on voit clairement que vous avez un peu cette euh . conception euh locale . d'essayer de promouvoir un peu l'économie locale . et puis que vous avez quand même un peu établi des liens un peu . avec les communes . l'extérieur \ comment sont ces liens / quels genre de liens / et puis comment est-ce que ça a évolué ..

**R14** : alors voilà \ c'est un peu une histoire de .. un peu une histoire de .. d'amitié un peu parce que le le le .. conseil d'administration du festival / c'est tout des gens locaux bon alors moi euh j'habite à Eurre euh .. euh . le Président actuel moi j'ai été Présidente longtemps mais j'ai passé la main / il habite à Alex un autre petit village / euh y en a qui habitent à Crest / mais y en a qui habitent à Saou / y en a qui habitent à Ourches vous voyez / c'est en fait euh .. et quand y a euh dans le conseil d'administration quelqu'un qui est tout nouveau ben euh je suis bien embêtée mais professionnellement ou de temps je peux pas continuer à m'en occuper / euh il faut toujours .. il a un ami qui vient à sa place vous voyez ça se fait euh . c'est pas comme par exemple le festival de de Nice ou le festival d'Antibe où y a un tas de Parisiens qui arrivent et qui . montent le festival euh comme ça de . avec les structures de Nice ou d'Antibe / c'est euh . c'est beaucoup plus euh . beaucoup plus convivial / beaucoup plus .. c'est à l'origine tous des gens qui aiment beaucoup le jazz hein...

### **Extrait de l'entretien avec M. Patrick Bouvard, Directeur de l'école de musique et de danse de Crest**

**Q4** : et vous arriveriez à définir le type de personne que ça attire /

**Q4** : le festival / en gros .. euh 35-40 ans les plus jeunes / mais c'est aussi des personnes de 50 et plus .. voilà ça c'est la tranche d'âge à peu près / et puis euh . avec je dirais des cadres etc et puis puisque c'est en août et que c'est l'événement majeur de la ville y a des touristes aussi .. y a des tas de gens qui ne sont pas fans de jazz et qui aiment passer la soirée après parce que y a du monde y a des l'animation y a des musiciens ..

**Q5** : Y a aussi cet aspect de promotion des jeunes talents ça ça concerne peut-être plus votre casquette de professeur de musique / mais y a aussi votre regard par rapport à votre position dans la Mairie \ donc euh l'impact que le festival a dans la vie culturelle .. je sais pas si vous pouvez nous parler un peu de ces différents choses ..

**R5** : oui bien sûr \ alors d'abord en ce qui concerne le le côté un peu festival off / euh c'est vraiment une habitude le soir euh tous les gens qui sont en vacances ou alors certains viennent après le travail .. l'endroit c'est en ville euh .. c'est l'endroit euh .. où aller quoi \ mais et pour ça c'est quand même bien parce que ça permet à plein de gens de découvrir hein / puisque y a plusieurs types de jazz que les gens ne connaissent pas forcément et là ils découvrent .. et ça change le quotidien des gens .. ça donne un air de fête en même temps . et puis voilà .. euh donc les gens n'ont pas l'impression d'aller écouter quelque chose de culturel .. là on va prendre un apéritif et en même temps on écoute de la musique voilà \ on est dans une disposition différente quoi ..

**Q6** : On a remarqué que la ville était très basée sur la culture y a beaucoup d'artistes ..

**R6** : vous savez la notion de ville culturelle y a 40 ans n'existait pas .. puis petit à petit sont arrivés un certain nombre d'artistes .. euh au départ c'était des artistes des choses comme ça puis ces dernières années ça surtout été des saltimbanque hein entre guillemets / et et en fin de compte euh .. aujourd'hui ils représentent une partie importante de la population puisque nous avons euh .. 130 ou 140 intermittents du spectacle pour une ville de 8 milles habitants quoi \ alors l'apport majeur ça a été le Trans Express je sais pas si on vous en a parlé / alors c'est une troupe très .. très importante enfin je veux dire euh . elle est menée par des gens qui ont beaucoup de talent et qui sont .. ils font des événements \ ils ont fait euh .. les Jeux Olympiques .. et puis ils sont connus dans le monde entier .. donc ce sont des gens qui créé musicalement visuellement etc des grand spectacles \ et donc quand ils sont venus s'installer au départ / ça a apporté aussi euh .. enfin par après ça a amené d'autres gens que l'on peut appeler des parasites \ ça nuit un peu à la qualité .. et puis ça nuit aussi si vous voulez .. comment dirais-je . ce sont des gens qui vivent très marginalement c'est-à-dire qu'ils vont

aller boire ou se droguer .. bon quand vous en avez quelques-uns dans un coin .. ça passe mais quand vous en avez 90 ...

(...)

**Q8** : c'est donc un outil de développement économique ..

**R8** : absolument . c'est une image de marque . et puis ça permet d'avoir accès à l'invitation de beaucoup de personnalités .. on invite des gens du développement économique .. on fait un chapiteau VIP comme on dit et ça ça fait partie des événement majeurs de l'année quoi \

### **Entretien avec M. Devaux, au département culturel de la Mairie de Crest**

**Q1** : Par rapport à votre position on s'intéresse surtout à savoir l'impact économique touristique par rapport à l'image que ce festival peut donner parce qu'il me semble qu'il est au centre d'une région qui compte plusieurs événements /

**R1** : pour moi il y a d'abord un impact immédiat sur l'économique / il y en a un autre c'est l'impact sur l'image de la ville / il y en a un troisième sans que ce soit limitatif y en peut-être 3-4-5 mais y en a un qui me vient directement à l'esprit c'est l'impact je dirais sociologique \

**Q2** : pouvez-vous creuser ces trois points /

**R2** : ouais / l'impact économique c'est clair \ à partir du moment où vous avez un festival qui commence à être connu plus qu'au niveau régional même peut-être au niveau international / ça veut dire que vous avez des gens qui viennent au minimum de Montpellier / de Grenoble / de Lyon / mais y en a aussi qui viennent pour la semaine en franchissant les frontières \ ces gens-là qu'ils viennent pour une soirée ou pour plusieurs jours / faut qu'il mangent faut qu'ils dorment \ et je pense qu'avec le festival de jazz on a pas affaire à une population qui dort sous tente \ donc est plus avec des gens qui vont faire un bon repas / et avec des gens qui consomment des nuits à l'hôtel \ il faut dire qu'on a des capacités d'accueil à Crest qui sont très modestes \ mais le festival de jazz nous permet d'accueillir ces gens-là / c'est généralement avant le spectacle que ça se passe \ parce qu'on va .. le festival de jazz c'est 8 jours \ avec dans la journée des cours dans les salles de classe / puisqu'on est au mois d'août / y a des stagiaires qui viennent .. ensuite ces gens-là il faut bien qu'ils mangent / y a aussi le concours à partir de 17h qui est une grosse animation qui se passe sur la place de l'église / y a donc là des terrasses et des chaises le concours a lieu les 4-5 premiers jours / et puis y a des gens qui viennent là /euh .. qui mangent / après le concours et qui mangent sur la grande scène pour le spectacle \ donc ça fait quand même du monde et c'est pas neutre sur le euh . tiroir-caisse des commerçants \ pas seulement pour les commerces de bouche pour tous les commerces à vente extérieure \ tous le monde y est très attaché \ c'est aussi un truc identitaire /

**Q3** : et par rapport au tourisme /

**R3** : alors pour le tourisme euh ben c'est lié .. pour nous quand y a touriste c'est un produit \ il est là \ inversement je pense aussi euh quand en on parle à travers le jazz / c'est une image de qualité .. la Vallée de la Drôme elle a une particularité \ euh le tourisme n'est quand même pas l'activité économique majeur \ c'est plutôt l'agroalimentaire \ le tourisme a une part importante mais pas sur la vallée de la Drôme \ les hôtels par exemple sont plus loin ici c'est plus un lieu de passage \ et donc nous on a de l'hôtellerie de plein air c'est plutôt des camping en bord de Drôme qui sont synonymes baignades .. de .. séjours brefs 3-4 jours après on va voir un peu plus loin / mais si on a quelque chose qui fait accrocher la personne reste un jour de plus \ si on va au festival de jazz on tourne dans Crest si on tourne dans Crest on va voir l'office du tourisme si on vient à l'office du tourisme on regarde de la documentation et on s'aperçoit qu'il y a de nombreuses attractions touristiques \ et donc qu'on peut s'occuper .. on

peut faire du canoë dans la rivière .. y a plein de circuits à vélo .. donc si vous voulez / c'est événement qui amène du monde \

(...)

Aujourd'hui sur 300 demandeurs d'emplois y a à l'agence d'emploi de Crest près de 180 intermittents du spectacle \ tout ça pour vous dire si vous voulez que c'est gens qui sont sur Crest / ont un statut particulier fort .. respectable c'est leur choix je m'en fout \ mais ça veut dire que sur la ville ça a un gros impact \ ils ont pas un bon pouvoir d'achat et puis ils vivent quand même un peu en artistes / et quand vous refondez un centre ville non je le dis parce que vous êtes d'une école de géographie c'est ça / et bien la géographie politique et la socio géographie ont des impacts \ et bien ces gens-là comment vous structurez un centre ville si vous fixez mal les règlements malheureusement c'est réglé mais .. quand on a commencé à donner de l'aide à la requalification des logements à partir d'une surface de 50m<sup>2</sup> c'est-à-dire que tout le monde s'est fait un loyer relativement modeste \ ça tombe bien pour un public qui n'a pas un gros pouvoir d'achat / mais voilà soit vous fixe des gens qui bossent pas ou peu ou soit vous fixez des gens qui sont un petit peu . qui ont un grand turn-over \ qui partent avec leur sac à dos qui restent 3 mois .. tout le centre ville / accueille cette population \ et c'est vrai que ça créé un déséquilibre \ vous le voyez quand vous êtes au Café de la Caverne / là c'est le point d'accueil c'est le lieu d'échange / et ça créé .. y a un excédent à la limite / ça colore trop la ville \ ça colore trop la ville parce que je vais vous dire .. les chefs d'entreprises pour les faire venir ..

**Q5** : mais y a le y a le .. y a deux impacts ..

**R5** : c'est pas le festival de jazz \ c'est le fait qu'au festival de jazz / y en d'autres \ que par exemple les populations que je dirai de gauche . ils y vont \ et puis après dans le calendrier y a le festival en herbe et puis après ils repartaient \ ils repartaient et ils allaient sur la côte et puis après ben y avait plus rien c'est fini .. ils remontaient y avait 15 jours de vendange / et après qu'est-ce qu'on fait .. on jongle on crache le feu .. donc si vous voulez trouver une identité autour de .. d'une activité artistique pour une petite ville / c'est c'est sans doute souhaitable mais c'est à double tranchant \ si vous êtes une grande ville comme vous avez euh .. à Aix-en-Provence le festival d'Aix ça n'a pas d'impact / je veux dire euh . durable \ pendant le festival toute la ville s'y met mais quand c'est passé c'est passé \ alors que là c'est une petite ville de 8000 habitants et qu'un événement fort et que juste après y en a un autre et que vous amenez avec ça une connotation de ville cool sous les platanes où c'est déjà un peu le climat méditerranéen et où on trouve des logements pas chers / mais j'insiste .. ne faites pas d'association Crest Jazz Vocal avec ces habitants / par contre retenez que pluralité d'offres artistes de spectacle à la fin donne une image de ville un petit peu facile oisive / que ce soit aussi comme perçu qu'ici on a des compétences dans l'agroalimentaire mais on a aussi la plasturgie / on dans le transport ..

**Q6** : vous dites qu'il y a un impact économique ..

**R6** : y a retour économique immédiat \ c'est vrai que c'est un bon ballon d'oxygène / au moment de l'été pour euh l'économie locale que ce soit celle des restaurateurs / les cafetiers etc tout le monde y trouve son compte .. c'est une animation gérée par une association sérieuse / qui vit avec plus de subventions je vais vous dire leur taux de fonctionnement est l'un des plus sains que je connaisse même s'ils ont des plateaux très coûteux ils arrivent non pas à équilibrer mais à faire beaucoup beaucoup d'autofinancement donc on peut que saluer ça / mais c'est vrai que après à multiplier des événement comme ça...



### **Entretien avec Mme Véronique Bellon, patronne de La Tartine**

(...)

N : bon ce n'est pas un très grand festival non plus...

V : Si si, il ne dure que 8 jours, mais comme même il a de l'envergure comme festival. C'est comme même un festival qui est assez important (...) au niveau budget, au niveau de pointures qui viennent. C'est un festival qui ressemble...comment est ce qu'il s'appelle...

N : Marciac...

V : Marciac ! C'est juste que Marciac on en parle beaucoup parce que...par ce qu'il, il y a beaucoup de Parisiens qui viennent, donc voilà c'est inn. Mais si non c'est un festival qui a le même renom, c'est un peu la même formule, c'est un peu les mêmes vedettes qui viennent.

N : Puis vous voyez une différence avec des clients qui viennent expressément pour le festival ici à Crest et dans votre établissement notamment?

V : Oui oui, il y a comme même 120 personnes qui viennent pour faire des stages.

[Interruption téléphone]

N : Donc vous vous êtes vachement impliquée dans le festival ?

V : Oui oui, quand j'ai ouvert le restaurant je voulais qu'il soie un lieu de rencontre. Donc, en faite je m'impliquée tout le temps à des animations. Donc au début, le festival qui accueillait des stagiaires locaux, environ 120. Donc au début, La Tartine demandait combien de gens allait manger, donc voilà il y avait 60-70 personnes et puis dans la rue, en bas, parce que je n'étais pas encore en haut, on mettait des tables, j'avais un petit menu. (...)

Donc voilà il y avait les stages et après je me suis occupée aussi des musiciens. Les musiciens de la grande scène...C'est-à-dire que j'invitais les musiciens pour qu'ils mangent gratuitement à La Tartine, mais, en contre partie, je leur demandais de faire la fête, de jouer. Donc, voilà on mettait une scène et c'était vachement bien quoi.

N : j'ai cru comprendre que vous faites de concerts ici ?

V : Oui oui, on fais des concerts une fois par mois, les jeudis du Jazz. Mais ça c'est nouveau, ça fait un an. Donc une fois par mois je ferme le restaurant à mes clients, eux [les organisateurs du festival] font payer l'entrée et moi je fais juste un plat parce qu'on fait du service jusqu'à 9h, après on ne sert plus un café, c'est le concert et voilà. C'est vraiment une super ambiance, (...) c'est vraiment sympathique. C'est la première année qu'on fais ça ici, avant c'était un autres endroit, il y a eu plusieurs endroits (...)

N : Par rapport au festival et l'impact sur votre établissement ?

V : Pendant la semaine du festival. Il y a considérablement de monde.

N : Vous pensez que c'est des touristes qui viennent ici expressément pour le festival ?

V : Oui oui, c'est vrai que la semaine d'après il y a encore du monde. Mais disons qu'il y a encore des stagiaires qui viennent pour manger à midi, bien sur ce n'est plus 120, maintenant beaucoup d'autres restaurants, mais là je continue à servir une cinquantaine de plats (...) Puis là je continue à faire des soirées après Jazz. Donc les profs de chant avec leurs stagiaires viennent vers 11h et font leur soirée jusqu'à une heure du matin et il y a des gens qui viennent écouter et puis voilà, c'est chouette comme ambiance. Donc voilà, c'est vraiment une semaine très particulière. (...) il y a des gens qui, d'année en année viennent. Il y a certains qui reviennent, d'autres qui viennent 10 ans après. C'est vraiment une semaine très très sympathique.